

J' 
mon
Département

Innovant

Situation en matière de développement durable dans les Hauts-de-Seine

Rapport 2018



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

#DépartementInnovant



www.hauts-de-seine.fr



Sommaire

Introduction.....	5
1. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	10
1.1. L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Département des Hauts-de-Seine	11
  	
1.2. L'efficacité énergétique de l'administration	14
   	
1.3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets.....	16
   	
1.4. La commande publique responsable.....	26
  	
1.5. Des finances saines et durables	30
  	
1.6. La gestion des ressources humaines.....	31
   	
1.7. L'amélioration en continu du service rendu à la population.....	40
   	
2. Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre.....	44
2.1. La lutte contre le changement climatique	45
    	
2.2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	53
  	
2.3. La transition vers l'économie circulaire.....	67
    	

2.4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations69



2.5. L'épanouissement des Alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie88



2.6. Les collégiens et le développement durable 106



2.7. La solidarité internationale..... 117



3. Des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité 123

3.1. L'évaluation des politiques et des actions menées 124



3.2. La gouvernance 125



3.3. La transversalité 130



4. Les principales actions engagées avec le Département des Yvelines ayant une dimension de développement durable 133

4.1. Une vision partagée du développement durable des territoires 134

4.2. Un rapprochement des compétences au bénéfice des habitants 136



4.3. Des stratégies de développement durable communes..... 140



Annexe : Tableau des indicateurs 144

Introduction

Le rapport BRUNDTLAND de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable (« sustainable development ») comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le rapport développement durable, prévu par un décret d'application de la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement, est un document annuel, obligatoirement élaboré et préalablement présenté au débat sur le projet de budget par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Pour la 8^e année consécutive, le Département des Hauts-de-Seine présente son rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport s'organise en 4 parties :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre,
- la synthèse des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité,
- les principales actions engagées avec le Département des Yvelines ayant une dimension de développement durable.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les trois composantes - environnement, social et économie - du développement durable. Cet agenda s'appuie sur cinq enjeux transversaux (5P) : la population, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Ces objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Pour cette 8^e édition, le Département a mis en corrélation ses actions avec les 17 ODD.

Cette analyse nécessite de disposer d'outils permettant d'évaluer la performance des actions mais aussi leur pertinence. C'est pourquoi, ce rapport prend également en compte les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions réalisées.

L'année 2018 a été marquée par le calcul d'un indice de positivité de 71,9 % pour le Département des Hauts-de-Seine. Il met en exergue les bons résultats notamment dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie. Le Département est le premier à se doter d'un tel outil.

Trois évènements sont mis en avant dans l'actualité législative et réglementaire de cette année.

Premièrement, la loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 est venue ratifier l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Cette loi de ratification donne ainsi pleinement valeur législative au texte mais, de surcroît, y ajoute de nouvelles dispositions.

Le champ d'application de l'évaluation environnementale se trouve modifié par la nouvelle définition du projet soumis à évaluation, ainsi que par le développement de l'examen au cas par cas. Cette ordonnance a introduit également un droit d'initiative, permettant à des citoyens, aux

associations agréées ou à des collectivités de réclamer l'organisation d'une concertation préalable. L'adoption de la loi n° 2018-148 a permis aussi d'introduire des amendements permettant d'étendre le champ de l'étude d'impact qui devra désormais porter « sur la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ». Le texte ajoute également à l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, l'obligation, pour tous les projets, d'une réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis formulé par l'autorité environnementale.

La loi de ratification renforce la concertation en amont du processus décisionnel en allongeant le délai à quatre mois au cours duquel les populations concernées par un projet, les exécutifs territoriaux et les associations agréées peuvent se saisir du droit d'initiative. Il est possible aussi de désigner un garant entre la fin de la phase de participation préalable et le début de l'enquête publique.

Deuxièmement, certaines dispositions du décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, pris pour application de l'ordonnance n° 2016-1060, sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2018.

Pour les enquêtes environnementales dont l'avis d'ouverture est publié à compter de cette date, l'intégralité des observations au commissaire enquêteur, qu'elles aient été transmises par voie postale ou électronique, doivent en effet être consultables sur internet (registre dématérialisé ou site internet du Département ou de l'Etat).

Enfin, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) du 23 novembre 2018 ajoute à l'article L. 122-1 du code de l'environnement des exigences de motivation des décisions de l'autorité environnementale prises après examen au cas par cas, lorsqu'elles imposent au maître d'ouvrage la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le Département a tenu à mettre en exergue les actions qu'il a conduites en 2018 dans les champs du défi climatique et de la solidarité.

Dans l'ordre de leur présentation dans le rapport, ces actions phares concernent :

- La mise en œuvre du programme REMMI,
- La mise en place du tri sélectif dans les bâtiments centraux du Département,
- La mise en œuvre des contrats de performance énergétique sur les collèges,
- La Gestion de Relation Citoyen au cœur du développement durable,
- Les mesures compensatoires pour les abattages et endommagements d'arbres,
- La mise en service du bassin de stockage des eaux pluviales à Issy-les-Moulineaux,
- La participation du département au projet MURE,
- L'ouverture du Pôle social à Villeneuve-la-Garenne,
- Le réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum du domaine départemental de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry,
- Les partenariats Clubs des Hauts-de-Seine - la formation et les valeurs partagées,
- S'approprier notre Histoire : la commémoration de la fin de la Grande Guerre,
- Le dispositif Pass+ et sa carte multiservice,
- Le colloque sur les enjeux en matière d'alimentation durable et d'engagement solidaire :
Les 10 ans d'une politique de coopération internationale,
- L'indice de positivité du Département des Hauts-de-Seine,
- La mutualisation au Salon International de l'Agriculture.

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	<p>Extrême pauvreté, pauvreté</p> <p>Protection sociale</p> <p>Accès aux ressources</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Mobilisation des ressources</p> <p>Prise en compte dans les politiques</p>
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<p>Faim</p> <p>Malnutrition</p> <p>Productivité et petits exploitants</p> <p>Agriculture performante et résiliente</p> <p>Diversité et partage des ressources génétiques</p> <p>Recherche agronomique</p> <p>Exportation et commerce</p> <p>Fonctionnement des marchés alimentaires</p>
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<p>Mortalité maternelle</p> <p>Mortalité néonatale et infantile</p> <p>Maladies transmissibles, maladies non transmissibles</p> <p>Conduites addictives</p> <p>Accidents de la route</p> <p>Santé sexuelle et procréative</p> <p>Couverture santé universelle</p> <p>Santé environnement</p> <p>Tabac</p> <p>Recherche/ mise au point et accès aux médicaments</p> <p>Personnel de santé</p> <p>Sécurité sanitaire</p>
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<p>Éducation scolaire</p> <p>Soins et éducation préscolaires</p> <p>Formation professionnelle et enseignement supérieur</p> <p>Compétences et accès à l'emploi</p> <p>Egalité des chances</p> <p>Apprentissages fondamentaux</p> <p>Éducation pour le développement durable</p> <p>Accessibilité des établissements scolaires</p> <p>Bourses de formation et d'études supérieures</p> <p>Formation des enseignants (Pays en développement PED)</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Violences et exploitation</p> <p>Mariage forcé et mutilations</p> <p>Promotion et partage des travaux domestiques</p> <p>Participation et accès aux postes de direction</p> <p>Santé sexuelle et procréation</p> <p>Droit et accès aux ressources</p> <p>Technologies et autonomisation</p> <p>Politiques d'égalité</p>

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'eau potable Accès aux services d'assainissement et d'hygiène Qualité de l'eau Gestion durable des ressources en eau Gestion intégrée des ressources Protection et restauration des écosystèmes Coopération et renforcement de capacités Gestion collective de l'eau
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'énergie Énergies renouvelables Efficacité énergétique Recherche et investissement Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Croissance du PIB Productivité économique Développement des TPE et PME Utilisation efficace des ressources Plein emploi et travail décent Accès des jeunes à l'emploi et la formation Exploitation des enfants, traite, travail forcé Droits & sécurité au travail Tourisme durable Accès aux services financiers et d'assurance Aide pour le commerce des PED Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures durables, résilientes et accessibles Industrialisation socio-économiquement durable Accès de toutes les entreprises aux services financiers Modernisation et durabilité des filières industrielles Innovation, recherche et développement Appui aux pays en développement Diversification et ajout de valeur Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des revenus des plus pauvres Autonomisation et intégration Égalité des chances Politiques publiques ciblées au service de l'égalité Réglementation de la finance Gouvernance internationale Migrations Traitement spécial et différencié Aide publique au développement Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	<ul style="list-style-type: none"> Accès au logement décent Transports sûrs, accessibles et viables Urbanisation durable Préservation du patrimoine Prévention et limitation de l'impact des catastrophes Impact environnemental Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs Développement territorial Politiques intégrées pour des territoires résilients Bâtiments durables et résilients

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
	Établir des modes de consommation et de production durables	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelles Gaspillage alimentaire Gestion écologique des produits chimiques Réduction des déchets Responsabilité sociétale des entreprises Marchés publics durables Formation et information environnementales Tourisme durable Politique de subvention de l'énergie
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	<ul style="list-style-type: none"> Résilience et adaptation Politiques climatiques Éducation et capacité d'action Fonds vert Renforcement des capacités
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Pollutions marines Écosystèmes marins et côtiers Acidification des océans Réglementation de la pêche Préservation de zones marines Subventions nuisibles à la pêche Petits États insulaires Recherche et transferts de techniques marines Préservation de la pêche artisanale Droit de la mer
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des écosystèmes terrestres Gestion durable des forêts Dégradation des sols Écosystèmes montagneux Biodiversité et espèces menacées Ressources génétiques Braconnage et trafics d'espèces protégées Espèces envahissantes Intégration de la biodiversité dans les politiques Financement (Biodiversité) Financement (Forêts) Moyens dans la lutte contre le braconnage
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la violence Maltraitance et exploitation infantiles État de droit et accès à la justice Criminalité organisée Corruption Institutions exemplaires Prise de décisions inclusive Gouvernance internationale État civil Information et protection des libertés Terrorisme et criminalité Politiques non discriminatoires
	Partenariats pour la réalisation des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des ressources nationales Aide publique au développement Ressources financières supplémentaires Maîtrise de la dette nationale Investissements ciblés Coopération scientifique et technologique Transferts ciblés de technologies Capacités scientifiques et technologiques Renforcement des capacités Système commercial multilatéral équitable Exportations des pays en développement

1

Bilan des actions conduites au titre du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité



Le Département mène au sein de son administration des actions favorisant une commande publique responsable. Il optimise et gère ses consommations, ses ressources, et les déchets générés afin de limiter son impact sur l'environnement.

1.1. L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Département des Hauts-de-Seine



1.1.1. L'optimisation de la flotte automobile du Département

Au cours des années 2016 et 2017, une modification organisationnelle en profondeur concernant la gestion de la flotte automobile a été menée :

- Un outil de réservation informatisé des véhicules et un dispositif de distribution automatique des clés sur les quinze principaux sites départementaux ont été mis en place. La mutualisation est ainsi devenue le système par défaut et non plus l'exception. Les véhicules mutualisés ne sont plus gérés par pôle, direction ou service mais par site d'affectation.
- Un outil reporting de contrôle lié au dispositif de mutualisation a été créé. Les données ont ainsi pu être fiabilisées et ne sont plus basées sur du déclaratif, comme cela était le cas pour les carnets de bord.
- Une mise en rapport directe des besoins avec les ressources a été rendue possible grâce à une production et diffusion mensuelle de ce reporting.
- Une planification de la maintenance a pu être mise en œuvre avec davantage de fiabilité. Les véhicules sont désormais révisés tous les ans et leur convoyage ne dépend plus du bon vouloir des utilisateurs.
- Un plan pluriannuel de rationalisation a permis de diminuer la flotte de manière continue entre 2015 et 2018.

> zoom

Bilan du plan pluriannuel de rationalisation 2015-2018

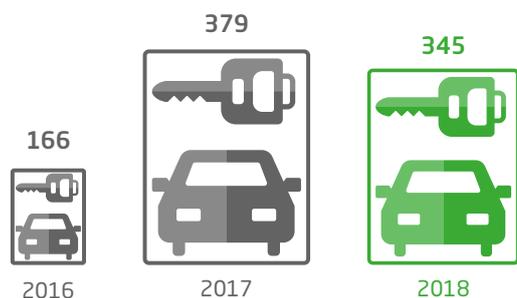
Les trois objectifs initialement visés par ce plan pluriannuel ont été atteints :

- La diminution de la flotte automobile globale : 150 véhicules réformés et non remplacés entre 2015 et 2018.
- Le maintien d'un niveau de disponibilité des véhicules acceptable pour les agents : le taux maximum de véhicules utilisés simultanément s'établit autour de 80 % par site en moyenne.
- Le renouvellement des équipements techniques vieillissants : 30 véhicules utilitaires ou de transport de personnes, âgés entre 12 et 20 ans, ont été renouvelés sur la période.

Les deux premiers objectifs ont pu être conciliés grâce à la mise en place du dispositif de mutualisation automatique des véhicules de service, lequel a commencé à produire ses effets à compter du mois de juin 2016.

Le dernier objectif a fait l'objet d'une analyse au cas par cas des besoins, réalisée auprès des différentes directions métiers utilisatrices de véhicules.

Nombre de véhicules mutualisés en cumulé



A la fin de l'année 2018, 345 véhicules fonctionnent de manière mutualisée. Le Département n'a pas acquis de nouveaux véhicules électriques au cours de l'année 2018 mais la mutualisation des véhicules a permis de diminuer le parc automobile et par voie de conséquence la consommation de carburants.

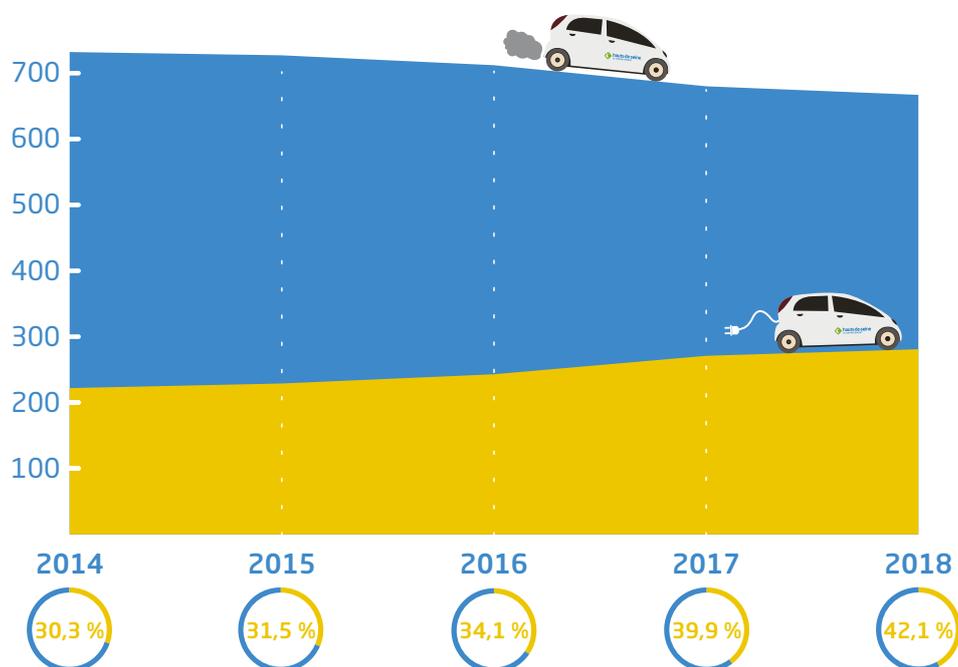
Perspective(s) :

Le plan pluriannuel 2019 - 2021 prévoit le renouvellement de 220 véhicules thermiques afin de rajeunir la flotte et investir dans des véhicules à essence peu consommateurs.

La nouvelle segmentation des besoins va permettre l'homogénéisation de la flotte afin de faciliter la maintenance. Le véhicule thermique mutualisé de base devient la Peugeot 108 avec 150 acquisitions prévues, qui présente une bonne performance environnementale (rejet de CO₂ de 93 g/km).

Ce plan permettra donc d'abaisser rapidement l'âge moyen des véhicules de service tout en standardisant les modèles selon les besoins. A l'issue de ce plan, en janvier 2022, il est prévu que l'âge moyen de la flotte départementale passe sous la barre des 6 ans.

Nombre de véhicules dans la flotte automobile et part des véhicules électriques (%)

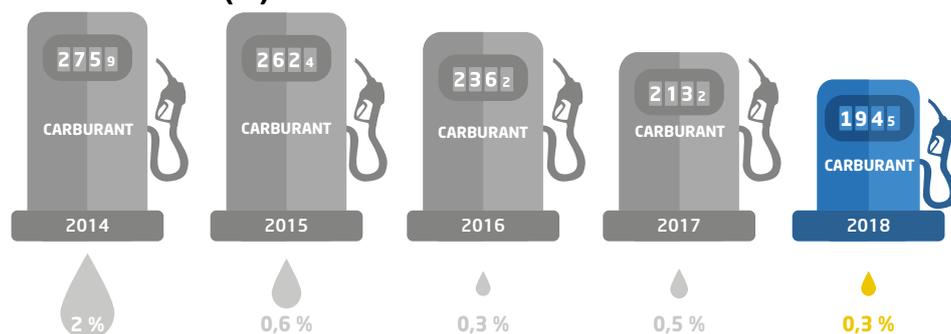


Les données ont été consolidées sur les années précédentes.

En 2018, la consommation annuelle de carburants est estimée à 194 497 litres. Elle a diminué de 9 % par rapport à l'année 2017 et est répartie de la manière suivante :

- essence : 65 423 litres,
- gasoil : 128 422 litres,
- gaz de pétrole liquéfié (GPL) : 652 litres.

Consommation totale de carburants (milliers de litres) et part du GPL dans la consommation de carburants (%)



Perspective(s) :

L'acquisition de nouveaux véhicules électriques n'est pas envisagée avant 2022 pour des raisons structurelles, cependant la flotte électrique actuelle sera maintenue.

Le nombre de véhicules diesel devrait chuter tandis que celui des véhicules à essence devrait se maintenir. En raison de difficultés d'approvisionnement et d'une réglementation plus contraignante, les véhicules GPL sont amenés à disparaître.

Le plan de renouvellement des véhicules prévoit de remplacer en priorité les plus anciens véhicules, et donc les plus polluants. Ainsi, de 28 véhicules classés en Crit'Air 4 recensés en 2017, le Département n'en compte plus que 7 dans sa flotte en 2018.

Perspective(s) :

Les véhicules classés Crit'Air 4 ou moins devraient totalement disparaître de la flotte en 2019. Puis à l'issue du plan de renouvellement 2019 - 2021, les véhicules classés Crit'Air 3 ou moins ne devraient plus non plus être présents, à l'exception de certains utilitaires.



1.1.2. Favoriser la mobilité durable des agents

1.1.2.1. Encourager les modes alternatifs à la voiture

Le Département prend en charge 50 % de l'abonnement aux transports en commun des agents dans le cadre des trajets domicile - travail.

En 2018, 2 177 agents en moyenne sont abonnés aux transports en commun sachant que 2 555 agents ont bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transport dans l'année, sur une moyenne annuelle de 5 298 agents, soit une moyenne d'agents concernés de 48 %.

Nombre d'agents abonnés aux transports en commun et part des agents ayant bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transports



Le nombre d'agents abonnés reste stable et la part des agents bénéficiant d'au moins un remboursement de frais de transport dans l'année est en hausse par rapport à l'année précédente.

1.1.2.2. Un Plan de mobilité employeur pour l'administration départementale

En Ile-de-France, le Plan de Protection de l'Atmosphère rend obligatoire la réalisation d'un plan de mobilité pour les personnes morales de droit public regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site. En 2017, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans l'élaboration de son Plan de mobilité employeur (PME) dont l'objectif est de proposer des solutions alternatives à la voiture et à limiter les besoins en déplacements.

Pour définir au mieux les actions à mettre en œuvre, un bilan des déplacements des agents a été réalisé via une enquête sous forme de questionnaire. Les résultats ont permis d'identifier et de quantifier l'utilisation des différents modes de transports pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. En 2018, un groupe de travail transversal aux services départementaux a été constitué et a travaillé sur des propositions d'actions.

Perspective(s) :

En 2019, l'expérimentation de l'usage de trottinettes électriques pour les déplacements professionnels sur les sites centraux du Département ainsi que la généralisation du télétravail figurent parmi les actions qui seront mises en œuvre.

1.2. L'efficacité énergétique de l'administration



Le patrimoine bâti du Département (hors collèges) est constitué de 5 bâtiments administratifs centraux à Nanterre et de 200 bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire (PMI, musées, locaux techniques, bureaux...), soit 340 000 m² environ. Le Département poursuit son travail d'amélioration des performances énergétiques de ce patrimoine à travers la mise en œuvre de marchés intégrant des clauses de performance énergétique, ou de travaux d'amélioration.

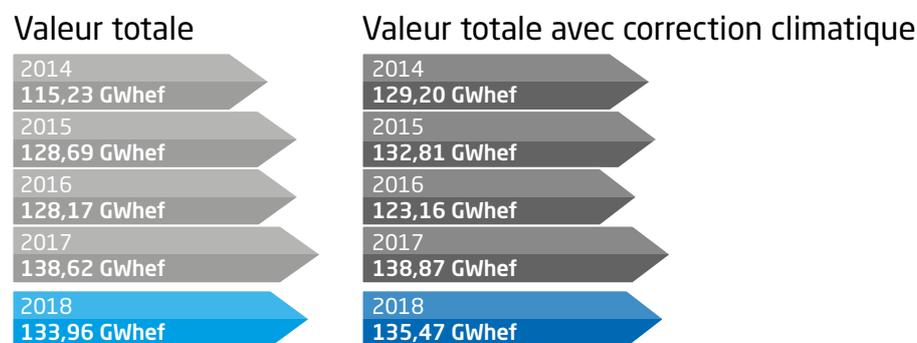
En 2018, le bilan de la saison de chauffe 2017-2018 sur les collèges a permis au Département d'économiser presque 3 700 MWh, soit 180k€ en dépense énergétique, par un meilleur pilotage. Au titre de l'intéressement prévu au contrat, cette économie a été partagée à part égale avec les mainteneurs.

1.2.1. La consommation énergétique des bâtiments

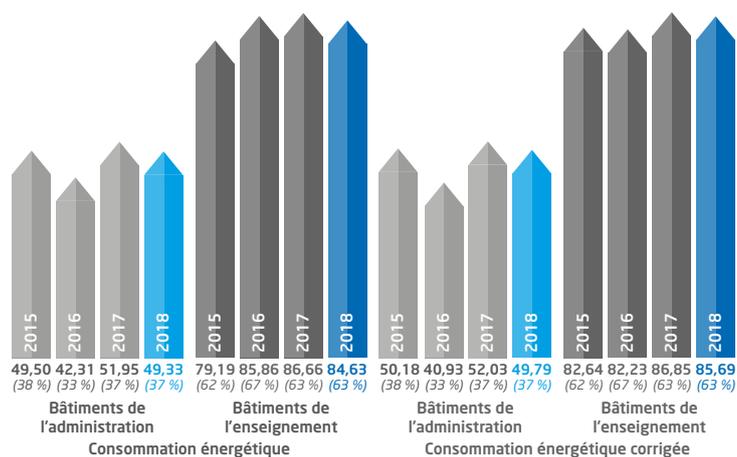
Le Département a repris le paiement en direct des dépenses énergétiques des collèges en début d'année 2017, ce qui permet une meilleure connaissance de la dépense. La consommation énergétique pour l'année écoulée, s'établit à presque 140 GWh, dont 3 GWh pour la part éclairage public et feux de signalisation.

Ce résultat démontre une légère amélioration des résultats sur 2018, comparativement à 2017, évaluée à environ 5 % sur les collèges et les bâtiments départementaux.

Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public) en GWh



Consommation énergétique des bâtiments de l'administration et de l'enseignement (sans éclairage public) en GWh



Les données chiffrées ont été consolidées sur les années précédentes.

La correction climatique permet de réajuster les consommations énergétiques en fonction d'une année de référence. Les saisons étant plus ou moins chaudes suivant les années, ce réajustement est nécessaire pour comparer les années entre elles.

1.2.2. La consommation d'électricité d'origine renouvelable

En 2017, le Département a renouvelé son adhésion à l'achat d'une électricité d'origine renouvelable, certifiée par garantie d'origine, dans le cadre des marchés coordonnés par le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication). En 2018, c'est donc l'intégralité de la consommation électrique de la collectivité qui a été produite à partir de sources d'énergie 100 % renouvelable, soit presque 50 GWh.

1.2.3. La rénovation de l'éclairage public des ouvrages de voirie

La mise en œuvre de sources Leds, moins énergivores, pour l'éclairage public sur la voirie départementale continue. En 2018, de nouvelles opérations d'éclairage public 100 % Leds ont été réalisées sur le territoire de 11 communes et sur le boulevard circulaire à la Défense.

Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent sur les axes routiers départementaux (souterrains inclus) dont l'éclairage est considéré comme vétuste, tant par le mauvais niveau d'éclairage de la voie que par la dangerosité des équipements en place (usure des pieds de candélabres, non-conformité de certaines installations électriques).

La technologie « LED », qui présente une plus grande longévité et des consommations énergétiques bien moins importantes que les techniques standards, est par ailleurs aussi systématiquement retenue dans les projets de tramways.



RD180, rue de la Porte jaune
©CD92/T. Beigneux

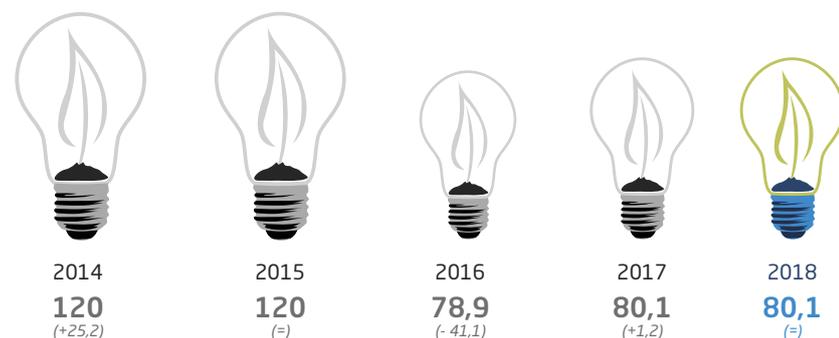
1.2.4. La valorisation des économies d'énergie à travers la capitalisation de Certificats d'économie d'énergie (CEE)

En 2018, le Département n'a pas valorisé de CEE dans le cadre de ses opérations. La plupart des travaux octroyant ces certificats seront prochainement réalisés à l'occasion des Contrats de Performance Energétique, permettant au Département de bénéficier d'une bonification dans le cadre de ce dispositif.

Perspective(s) :

L'engagement en volume de CEE valorisables pour le Contrat de Performance Energétique, pour 62 collèges, s'élève à environ 362 GWh cumac. Cet engagement sera délivré au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Nombre de Certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés (en GWh cumac)



1.2.5. Une démarche informatique durable

En 2018, la démarche de Green IT, ou informatique durable, système d'optimisation énergétique du poste de travail des agents départementaux, a été poursuivie.

Cette démarche procure un double bénéfice. Elle permet de réduire la consommation électrique du parc en procédant à des mises en veille renforcées en fonction de l'usage et à des extinctions planifiées aux horaires non travaillés. Il est également possible de procéder aux mises à jour du poste de travail pendant les horaires non travaillés et ainsi rendre ces opérations transparentes pour l'utilisateur.

Acquis par le Département en 2017, l'outil Easyvista a facilité l'interactivité entre les différents acteurs. Il s'agit d'un portail permettant aux agents de saisir leurs demandes d'intervention ou de matériel en ligne et de pouvoir suivre leur avancement.

De nouvelles fonctions de communication ont été déployées directement sur le poste de travail, étoffant l'offre déjà en place et proposant une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe, en particulier dans des contextes d'éloignement géographique (messagerie instantanée Jabber, softphone, service de conférence Web, visio-conférence...).

Ces nouveaux outils permettent ainsi de limiter les déplacements des agents, tout en facilitant leurs échanges.

1.3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets



AUTRES ACTIONS DE VALORISATION

- Dons aux collégiens d'équipements électriques et électroniques
- Ventes aux enchères : mobilier, véhicules, biens techniques...

1.3.1. La charte éco-gestes ou charte de l'agent éco-responsable

En 2018, lors des trois matinées d'intégration des nouveaux arrivants, les agents sont invités à signer la charte de l'agent éco-responsable dans laquelle ils s'engagent à faire des éco-gestes comme par exemple : trier le papier, éteindre les appareils électriques, privilégier les transports en commun.

En 2018, 50 agents ont signé cette charte portant le nombre total d'agents signataires depuis 2006 à 1 566 agents.

Nombre de signataires de la charte de l'agent éco-responsable



1.3.2. Une gestion responsable des supports imprimés

1.3.2.1. La poursuite du programme éditique

> action phare

La mise en œuvre du programme REMMI

Depuis le lancement et le déploiement du projet REMMI (Rationalisation de l'éditique et modernisation des moyens d'impression) en avril 2018 (ainsi que le marché d'infogérance correspondant), tous les sites centraux sont équipés en matériels de location, neufs et mutualisés. Le logiciel de gestion éditique, installé sur chaque matériel, impose l'impression en recto/verso et noir & blanc par défaut, ainsi que la destruction des impressions non libérées au bout de 12 heures, le tout assorti d'un système de badge identifiant.

Progressivement, depuis octobre 2018, la campagne d'équipement des 160 sites distants du Département se poursuit sur le même principe de dotation, après audit des sites, en respectant les spécificités des métiers représentés.

A ce jour, 26 sites ont été déployés (dont les 5 centraux), représentant 233 imprimantes ou multifonctions.

Les multifonctions obsolètes et les vieilles imprimantes individuelles sont systématiquement retirées le jour même de leur remplacement et envoyées dans la filière de traitement spécifique des DEEE qui privilégie la valorisation de ces déchets. Fin décembre 2018, 120 matériels ont été éliminés.

Les premiers résultats en termes de rationalisation et d'économies font état d'**une économie de 495 837 pages sur les nouveaux copieurs du 2 avril 2018 au 31 décembre 2018.**

Une chute de la consommation de couleur (10 fois plus chère que le noir et blanc), une consommation moyenne de 9 pages par jour et par utilisateur, des ratios noir et blanc de 68 % et recto verso de 60 %, soit des chiffres prometteurs, nous ramènent progressivement vers ce qu'il est convenu d'appeler des « bonnes pratiques éditiques ».

Il est plutôt gratifiant de pouvoir constater, que la collectivité aurait, de par ces nouvelles pratiques vertueuses, épargné la vie d'une cinquantaine d'arbres sur la période ci-dessus visée !...

Perspective(s) :

Un projet spécifique dénommé FAXbis, sera lancé début 2019 et devrait poursuivre l'effort d'économie attendu en termes de développement durable en dématérialisant l'envoi des télécopies par e-mails.

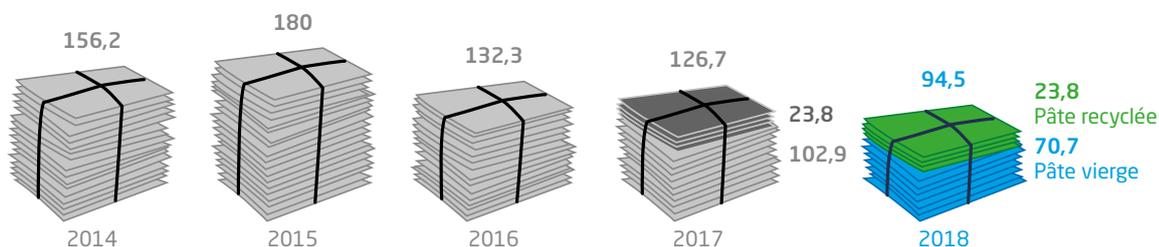
1.3.2.2. Les usages du papier

En 2017, le Département a élaboré son plan de prévention sur la consommation du papier, prévu par la loi de transition énergétique, en vue de mieux préserver cette ressource.

Perspective(s) :

Sa mise à jour est prévue en 2019.

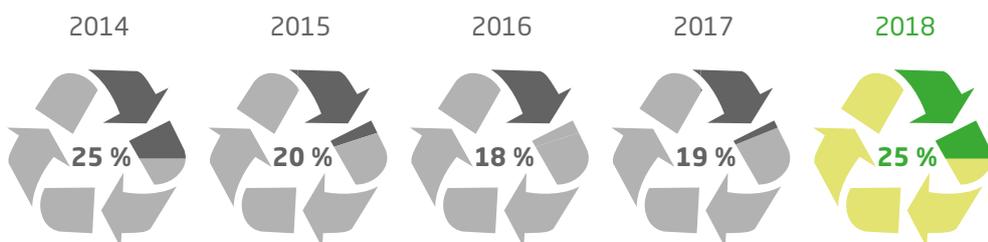
Quantité de papiers commandés en tonnes



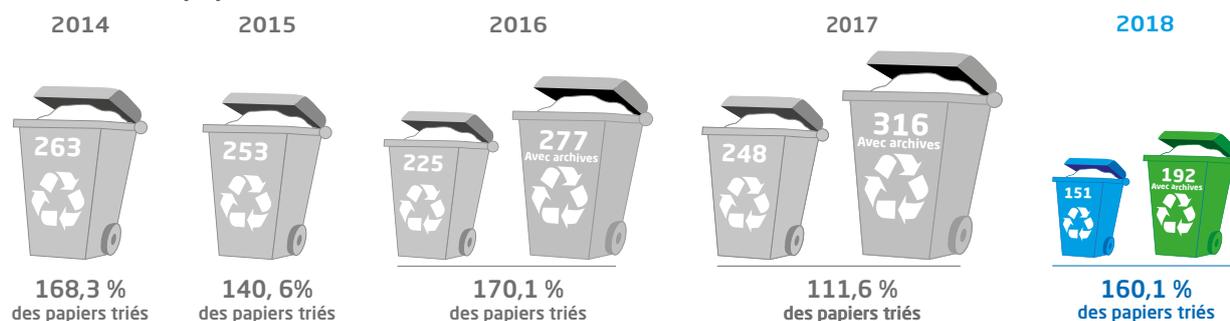
La consommation de papier a diminué en 2018. Cette baisse est due à une meilleure rationalisation des commandes, aux nouvelles imprimantes ainsi qu'à la montée en puissance des dispositifs de dématérialisation.

La part d'usage de papier recyclé de plus de 25 % est en augmentation par rapport à l'année antérieure. L'achat par défaut de papier recyclé en est la raison majeure.

Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés (%)



Quantité totale de papiers triés (avec et sans archives confidentielles) en tonnes et part des papiers triés (hors archives confidentielles) par rapport à la quantité totale de papiers consommés (%)



Le tri spécifique du Département mis en place dans les bâtiments centraux et certains autres sites a permis de collecter 191,5 tonnes de papier en vue d'une valorisation et du recyclage par son prestataire.

En 2017, plusieurs opérations de « cleaning days » ont été organisées afin de permettre aux agents de préparer au mieux leur déménagement vers le nouvel Hôtel du Département en se débarrassant d'un maximum de dossiers papiers. En 2018, le déménagement ayant eu lieu en avril, le nombre de cleaning days a été nettement moindre et par conséquent, la quantité de papiers collectée également.

En 2018, les archives confidentielles du Département représentent 21 % du tonnage total collecté. Ces archives sont orientées vers un circuit spécifique de destruction confidentielle. Après la remise des certificats de destruction, la matière broyée est acheminée en papeterie pour y être retransformée en pâte à papier.

Le recyclage de ce tonnage de papier global représente une économie de 2 209 200 litres d'eau et la préservation de 3 256 arbres.

1.3.3. L'éco-contribution pour les supports imprimés

Le Département, en tant que donneur d'ordre de supports sur papier imprimés, s'acquitte de l'éco-contribution sur un périmètre défini par la réglementation. Il répond à son obligation de « Responsabilité Elargie du Producteur » et délègue à l'éco-organisme agréé par l'Etat, CITEO, la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France. Il participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papiers.

En 2018, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a étendu le périmètre des papiers imprimés assujettis à l'éco-contribution en prenant en compte notamment les publications de collectivités (en particulier le magazine HdS Mag) et les affiches. Cet élargissement de périmètre a eu des conséquences très fortes pour le Département puisqu'en 2018 il a ainsi déclaré 708 tonnes de papiers au titre de l'année 2017, soit près de 12 fois plus que l'année précédente. Selon le bilan de CITEO, avec 708 tonnes de papiers assujettis déclarées en 2018 au titre de l'année 2017, l'éco-participation du Département a financé la collecte des vieux papiers auprès de 33 800 habitants.

Les tonnages ainsi collectés ont permis la fabrication de 570 tonnes de nouveaux papiers recyclés.

Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n



Perspective(s) :

Dès 2019, le logo Triman devrait être apposé sur un maximum de papiers imprimés assujettis à l'éco-contribution.



1.3.4. La modernisation des pratiques des agents pour des modes de production et de consommation responsables

Dans la perspective de mettre en adéquation les outils informatiques avec les objectifs stratégiques de l'organisation, le Département intervient en interne tant sur les outils que sur les technologies innovantes. L'année 2018 est marquée par la mise en place opérationnelle du projet transversal de Gestion de la relation citoyen (GRC) initié en 2017. Son enjeu majeur étant l'amélioration de la relation à l'utilisateur, la GRC est développée dans le paragraphe 1.7.1 du rapport en tant que mesure de modernisation visant à simplifier les relations entre les publics et l'institution. La GRC se caractérise également par la dématérialisation de l'ensemble des relations avec le citoyen et permet ainsi de réduire fortement les échanges papier.

Deux outils de dématérialisation sont développés en 2018 :

Le Customer relationship management (CRM)



Utilisé progressivement depuis 2015, un outil de gestion de base de données et de relation avec nos « clients » (Customer Relationship Management - CRM) est mutualisé au sein du Pôle Attractivité Culture et Territoire.

Cet outil d'enregistrement de données sur des organismes et des contacts de personnes permet de centraliser des informations disséminées au sein de nombreuses directions et services et donne à chacun des données mises à jour de manière collective. Il permet également d'effectuer du « mass mailing » et de suivre l'impact de ces envois numériques tout en respectant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le recours au papier est significativement diminué.

Au-delà des performances et du potentiel de l'outil, le CRM améliore le travail d'équipe et l'échange d'informations entre agents.

Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le CRM

Nombre d'organismes



Nombre de contacts



Dans le cadre de la GRC, le déploiement d'un outil de CRM est prévu pour l'ensemble des services du Département (services d'accueil généralistes et services métiers).

La gestion électronique des courriers (GEC) et des documents (GED)

En ce qui concerne les démarches de processus, les évaluations et les mutualisations avec le Département des Yvelines, de nouveaux usages de travail tels que le recours à la visioconférence, permettent d'éviter les déplacements des professionnels entre les sites.

Le déploiement de la gestion électronique des documents (GED) permet une réduction du volume de papier consommé/photocopie et scanné.

La GED permettra également de centraliser tous les documents reçus et produits par les services pour une personne (courrier papier dématérialisé, courriel, téléformulaire) dans le dossier numérique unique des usagers du pôle Solidarités.

Dans le cadre de la GRC, le traitement dématérialisé des courriers a été mis en œuvre sur un premier périmètre avec la mise en service, dès mai 2018, de la numérisation et du suivi des courriers entrants de la MDPH, de la direction de l'Autonomie et ainsi que des factures de la collectivité.

Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants (de mars à décembre 2018)



L'objectif est de faciliter l'accès aux documents pour l'ensemble des agents du Département, quel que soit leur lieu de travail et de limiter ainsi la circulation et la copie du papier.

1.3.5. La poursuite de la dématérialisation des procédures

La dématérialisation permet la réduction de la consommation du papier tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions et en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

1.3.5.1. La rénovation des infrastructures et l'innovation technologique

Le projet de modernisation des infrastructures a permis de continuer à renforcer la sécurité et la résilience des applications via l'acquisition de nouveaux serveurs et la virtualisation des serveurs.

En complément, de nouvelles infrastructures de stockage ont été acquises afin de supporter la croissance des besoins, notamment en lien avec la dématérialisation et la limitation de l'usage du papier ; elles ont été déployées pour offrir des capacités de stockage et de sauvegarde nettement supérieures aux capacités actuelles.

Un plan global de remédiation applicative a également été engagé dès l'automne 2017 et s'est poursuivi en 2018.

Perspective(s) :

L'objectif du Département est de finaliser à moyen terme la gestion de l'obsolescence des infrastructures déjà entreprise, de s'inscrire dans une trajectoire des infrastructures système vers un mode de gestion « cloud », ainsi que d'établir un Plan de reprise d'activité (PRA).

1.3.5.2. La dématérialisation des rapports et délibérations du Conseil départemental

Le remplacement de l'ancien logiciel de gestion des rapports et délibérations, devenu obsolète, a été l'occasion d'une refonte en profondeur du dispositif afin de passer à une dématérialisation totale lors des assemblées et commissions.

Avec la mise en place du logiciel AIRSDélib, quatre objectifs ont été atteints de manière simultanée :

1. les parapheurs des circuits de validation ont été drastiquement réduits, apportant à la fois une fiabilité et une efficacité dans le processus ainsi que des économies d'impression et de papier,
2. les élus ont été équipés de tablettes sur lesquelles ils reçoivent l'ensemble des rapports des assemblées et commissions sous format numérique,
3. depuis juin 2016 les délibérations et leurs annexes sont transmises de façon dématérialisée automatiquement à partir du logiciel au contrôle de légalité de la Préfecture,
4. de même, les rapports pour les réunions de l'Établissement public interdépartemental sont mis à disposition de façon dématérialisée sur les tablettes des élus.

Au final, ces avancées représentent une suppression d'impression d'environ 1 million de pages par an.

1.3.5.3. La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Depuis l'année 2008, le Département poursuit son engagement de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité. Ainsi, au cours de l'année 2018, 3 720 actes ont été transmis par le Département au contrôle de légalité via ce dispositif de la télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

Cette baisse du nombre d'actes par rapport à 2017 est due à la diminution quasi générale d'actes envoyés par les Services du Département et par une forte baisse des actes annulés en 2018.

1.3.5.4. La dématérialisation des procédures des marchés publics

Suite à la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 et conformément aux nouvelles règles européennes, l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de marchés publics et de déploiement d'une démarche d'Open Data sur les

données essentielles des marchés publics et contrats de concessions, a été mis en place au 1^{er} octobre 2018.

Le Département s'était déjà engagé dans la démarche. Les plis étaient obligatoirement remis en version dématérialisée depuis le 1^{er} septembre 2017, sauf cas particulier. Un partage d'expérience s'est tenu avec les autres collectivités du Département dans le cadre du RAP 92 (Réseau des acheteurs publics des Hauts-de-Seine) afin que les bonnes pratiques se diffusent.

Le Département a accompagné les entreprises dans cette transition : une réunion fournisseurs dédiée a été organisée le 17 mai 2018 avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME92) et la plateforme Maximilien et trois autres réunions fournisseurs ont expliqué les évolutions des procédures. 742 personnes ont ainsi été touchées. Ces réunions donnent également aux opérateurs économiques de la visibilité sur la programmation des contrats du Département et une possibilité d'échanger avec les acheteurs publics sur les segments d'achat concernés.

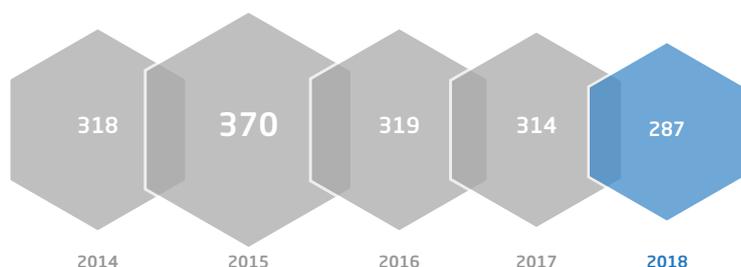
Le parapheur électronique est déployé à la direction de la commande publique sur le flux de travail « validation des fiches pour la passation des marchés à procédure adaptée pour des achats inférieurs à 25 000 € HT (MAPA A) ».

Perspective(s) :

Le parapheur électronique sera déployé pour les autres flux de procédure.

En 2018, 287 procédures de marchés ont été mises en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département



1.3.5.5. La dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a commencé en 2017 par la réception de factures électroniques. En 2018, le taux de liquidations de dépenses dont la facture était dématérialisée s'élevait à près de 76 %.

La dématérialisation concerne progressivement les autres pièces justificatives : en 2018, le taux des liquidations de dépenses avec 100 % des pièces justificatives dématérialisées s'élevait à 32 %.

Perspective(s) :

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des pièces justificatives ainsi que les bordereaux relatifs aux recettes et aux dépenses du Département seront à transmettre à la Paierie départementale sous format électronique (article 108 de la loi NOTRe). Courant 2019, le circuit de signature des bons de commande fera également l'objet d'une dématérialisation au moyen d'un parapheur électronique.

Outre les gains sur les coûts de traitement, cette modernisation de la chaîne comptable permettra d'améliorer les délais de paiement.

1.3.5.6. La dématérialisation pour une meilleure gestion des ressources humaines

Un nouveau Système d'information de gestion des ressources humaines (SI RH) a été mis en place en 2018. Outre les économies budgétaires, il permet d'assurer une sécurité réglementaire grâce à des mises à jour automatiques relatives aux réformes statutaires.

La modernisation concerne également la gestion de carrière. Ainsi, les dossiers des agents sont progressivement dématérialisés.

Le SI RH permet également de disposer d'outils de pilotage intégrés.

Perspective(s) :

En 2019, la modernisation s'étendra à la gestion du recrutement, de la formation et des entretiens individuels.

1.3.5.7. Une dématérialisation plus poussée des outils de communication

Le réseau d'affichage départemental passe au numérique



©CD92/W. Labre

Les plans médias de communication externe intègrent davantage d'affichage numérique et digital, évitant ainsi l'impression d'affiches en papier. Le réseau d'affichage départemental a d'ailleurs fait l'objet d'un nouveau marché qui a remplacé en 2018 l'ensemble des infrastructures accueillant des affiches papier par des écrans numériques. Pour éviter la pollution lumineuse, le Département a fait le choix d'éteindre ses panneaux la nuit entre une heure et six heures du matin. En matière de consommation d'énergie, il y a une rationalisation des capteurs pour que la luminosité s'adapte à l'ambiance.

Les agents du service de création graphique et les chargés de projets de communication ont suivi des formations pour utiliser de nouveaux logiciels de création et de mise en ligne leur permettant de s'adapter à cette évolution.

En 2018, depuis l'emménagement dans le nouvel Hôtel du Département, les écrans dynamiques et bornes actives ont remplacé l'ensemble des panneaux d'affichage papier. Les impressions papier ont donc été réduites pour la diffusion de l'information en interne.

Le partage d'informations sur le web

En écho à l'exposition des Archives départementales initiée le 16 septembre 2018 sur la fin de la Première Guerre mondiale dans les Hauts-de-Seine, le Département a réalisé un nouveau webdoc, donnant de la visibilité au contenu au-delà de l'enceinte des Archives départementales. La valorisation sur les réseaux du webdoc, sorti le 6 novembre 2018, a attiré 35 000 vues. Le webdoc a également été mis en avant sur la plateforme de l'ENC Hauts-de-Seine, l'environnement numérique des collègues. C'est le second webdoc à avoir été créé après celui qui concernait « Chateaubriand et le Moyen-Âge ».

1.3.5.8. La dématérialisation des demandes de subventions

La dématérialisation des demandes de subventions, source d'économie de papier et d'amélioration des relations entre le citoyen et l'administration départementale.

Le Département travaille à la modernisation de l'instruction des demandes de subventions qui lui sont présentées avec pour objectif le « zéro papier » - et pour corollaire l'économie de ressources naturelles et la réduction des déchets - ainsi qu'un meilleur confort et une plus grande réactivité dans les échanges entre son administration et les citoyens.

Le guichet unique des subventions assure la gestion des subventions de fonctionnement que le Département accorde tant aux communes qu'aux associations, hors des contrats de développement Département-Ville.

La campagne 2018 des subventions de fonctionnement entrant habituellement dans le périmètre du guichet unique (sport, culture et une partie du domaine social) a été la dernière à être traitée en version papier.

Depuis juin 2018, le Département a mis à disposition des demandeurs une solution informatique gratuite et sécurisée. Ce service en ligne permet aux partenaires de déposer et suivre en temps réel leur dossier de demande de subvention.

Cela contribue à réduire sensiblement la consommation de papier puisque les formulaires de demandes de subventions ainsi que l'ensemble des pièces justificatives sont dématérialisés. Il

en est de même pour les échanges avec les demandeurs qui se font exclusivement par courriels. La procédure d'instruction des subventions au sein de l'équipe du guichet unique a été entièrement repensée afin d'éviter la rupture de la chaîne de dématérialisation et d'éliminer les impressions papier.

Cette démarche s'inscrit aussi dans un véritable processus d'amélioration de la relation avec le citoyen par un effort de simplification, de transparence et de fluidité :

- les échanges avec les demandeurs (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires...) s'effectuent exclusivement par courriel et de façon automatisée donc beaucoup plus réactive ;
- l'accès à la plateforme dématérialisée s'effectue 24 heures/24 et 7 jours/7 selon un mode de fonctionnement plus souple pour les associatifs, souvent peu disponibles en semaine ou en journée ;
- l'alimentation des informations par le demandeur obéit au principe de «dites-le moi une fois». Ainsi, celui-ci n'a pas à fournir à plusieurs reprises des informations qu'il a déjà produites dans le cadre d'une précédente demande ;
- en accédant à son espace virtuel, le demandeur peut prendre connaissance en temps réel de l'avancement de l'instruction de son dossier ;
- une hotline, sous la forme d'une boîte à lettres électronique dédiée et d'une assistance téléphonique, a été mise en service afin, notamment, de faciliter la transition vers la gestion électronique des dossiers. Elle permet également de réduire une éventuelle fracture numérique en assistant de façon personnalisée les demandeurs moins familiarisés avec l'informatique.

Perspective(s) :

Cette dématérialisation, aujourd'hui encore en phase de consolidation, sera étendue en 2019 dans les autres domaines.

1.3.6. Des filières adaptées pour l'élimination des déchets du Département

1.3.6.1. La collecte des déchets dans les bâtiments centraux

> action phare

La mise en place du tri sélectif dans les bâtiments centraux du Département

Depuis mars 2016, les collectivités, au même titre que les entreprises, sont soumises à l'obligation réglementaire de trier à la source et de valoriser 5 flux de déchets : le bois, le verre, le métal, le plastique et les papiers/cartons. Ainsi, ces déchets ne doivent plus être mélangés au reste des déchets afin d'être recyclés.

En adéquation avec cette réglementation et sa volonté d'améliorer ses performances de tri, le Département a choisi de supprimer les poubelles individuelles de bureaux dans ses bâtiments centraux au profit d'une démarche de tri beaucoup plus collective et plus efficace.

Des bornes d'apport volontaire d'environ 60 litres pour le papier, les plastiques (bouteilles et flacons uniquement) et le métal (canettes), le verre et les déchets non recyclables appelés DIB (déchets industriels banals) ont été installées.

La gestion des déchets du Département, par cette nouvelle démarche de tri sélectif est plus respectueuse de l'environnement et s'avère également plus économe. Le Département applique les principes de l'économie circulaire en faisant de ses déchets une nouvelle ressource réutilisable.

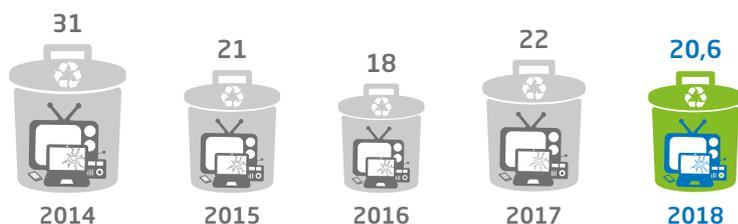


©CD92

1.3.6.2. La collecte des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Département continue à collecter et à éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques. Le tonnage s'élève à 20,6 tonnes en 2018, en baisse de 7 % par rapport à 2017.

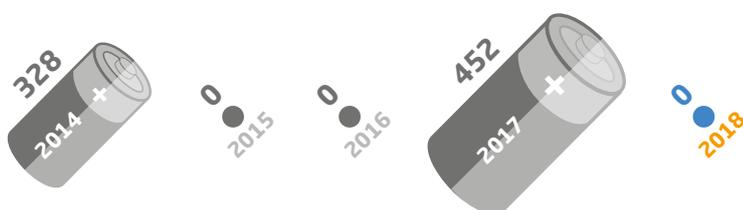
Quantité de Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés en tonnes



1.3.6.3. La collecte des piles usagées

Comme les colonnes d'apport volontaire de piles et accumulateurs usagés n'étaient pas pleines, il n'y a pas eu d'enlèvement par l'Eco-organisme agréé en 2018.

Quantité de piles usagées collectées en kg



1.3.6.4. La valorisation des biens usagés du Département

Divers matériels et mobiliers des services départementaux sont mis de côté par les services, soit par manque d'usage soit parce qu'ils sont devenus inutilisables (vétusté, obsolescence, mauvais état, technologie dépassée).

Le Département recherche donc en permanence le meilleur moyen de traiter ces biens devenus inutiles à l'action départementale, tout en ayant toujours à l'esprit la préservation de l'environnement, l'optimisation des finances publiques et la solidarité.

Le Département s'inscrit donc ainsi dans une démarche de développement durable des biens départementaux (mobiliers administratifs et scolaires, matériel technique et d'horticulture, équipements de cuisine, etc.), en contribuant incontestablement à la diminution de nos déchets par la valorisation économique et solidaire.

Au lieu d'être simplement jetés, les biens n'ayant plus d'utilité pour les services, mais encore dans un état d'usage satisfaisant, bénéficient d'une seconde vie. Le Département les valorise économiquement par leur mise en vente aux enchères via un commissaire-priseur.

13 ventes ont été lancées en 2018 représentant des lots divers : véhicules, mobilier, matériel de cuisine et autres biens notamment techniques, d'horticulture pour un montant net des ventes de 149,1 K€.

Les biens hors d'usage (abimés, cassés, plus aux normes de sécurité, etc.) sont valorisés. Ils ont été passés en réforme en vue de leur mise au rebut ou en déchetterie afin d'être triés et détruits dans les conditions sauvegardant l'environnement. A noter que cette mise au rebut est très encadrée, notamment pour le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ciblant le matériel informatique hors service (PC, unités centrales, écrans, photocopieurs, ...) et le matériel technique (machines-outils, tronçonneuse, tondeuse, chariot élévateur, ...).

> zoom

La valorisation du papier et du mobilier de l'ancien Hôtel du Département

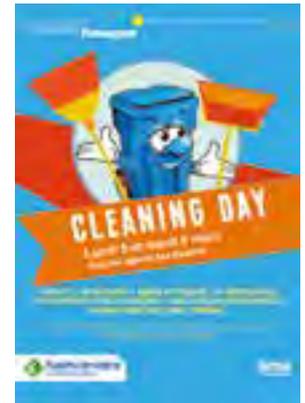
Le tri des dossiers papiers et archives de proximité

Dans le cadre de la préparation au déménagement au nouvel Hôtel du Département (HD), plusieurs inventaires ont été menés afin d'objectiver l'écart entre la quantité de dossiers présente au sein du bâtiment boulevard Soufflot et la capacité de rangement au nouvel Hôtel du Département. Une fois l'écart mesuré pour chaque service, les agents ont pu entreprendre des démarches de rationalisation du papier présent, qu'il s'agisse de recyclage ou d'archivage auprès de la Direction des Archives.

Cleaning Day/Cleaning week

Cette démarche de rationalisation est notamment passée par l'organisation de cleaning day / cleaning week. Des conteneurs - « corbeilles bleues » - ont été mis à disposition des agents à tous les étages de l'Hôtel du Département. D'une capacité de 660 litres, ces conteneurs pouvaient recueillir tous types de documents papiers uniquement. L'objectif était de permettre aux agents de se débarrasser d'un maximum de documents papiers à recycler pour déménager léger vers le nouvel Hôtel du Département au printemps 2018.

Au final, courant 2018, 1 200 mètres linéaires de papiers ont ainsi été traités.



La valorisation du mobilier présent à l'ancien HD

Le déménagement de l'HD Soufflot vers l'HD ARENA nous a également permis de valoriser le mobilier.

Plusieurs circuits de valorisation ont été utilisés : les canaux de vente, le redéploiement vers des services internes, des dons aux associations. Le Département a travaillé avec l'éco-organisme Valdélia pour recycler 4 400 m³ de mobilier (4 000m³ pour l'HD et 400 m³ pour le bâtiment des Bouvets).

1.4. La commande publique responsable



1.4.1. Les achats responsables

1.4.1.1. L'obtention du label Relations fournisseurs et achats responsables

Le 25 septembre 2017, le Département a été la première collectivité territoriale à obtenir le label Relations fournisseurs et achats responsables délivré par le Conseil national des achats pour une durée de trois ans. Le Département a passé la revue annuelle 2018 avec succès grâce à sa poursuite des axes d'amélioration définis dans le plan de progrès.

Le label est le prolongement de la Charte « Relations fournisseurs responsables » signée le 12 mai 2016 par le Département. Il distingue les entreprises et entités publiques qui ont démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

1.4.1.2. La carte d'achat

La carte d'achat est un mode de paiement rapide pour les achats récurrents utilisé pour cinq marchés de fournitures et de services. Le Département a utilisé ce biais pour réduire son empreinte carbone en mutualisant les commandes des différents sites pour réduire le nombre de petites livraisons : les commandes inférieures à 50 € TTC ont été diminuées par deux entre 2017 et 2018.

1.4.2. L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

1.4.2.1. Les clauses sociales

En 2018, le Département poursuit sa mobilisation des clauses sociales dans ses marchés publics en atteignant 12 % dans les marchés notifiés, contre 14 % en 2017. Cette légère baisse est due à la diminution de la part du nombre de marchés de travaux notifiés sur la totalité des marchés en 2018.

**Part de clauses sociales (%) dans les marchés publics
(hors procédure adaptée < 25 000 € HT)**



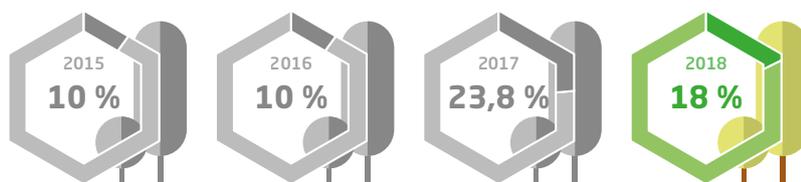
1.4.2.2. Les clauses environnementales

Le volet environnemental est formalisé au sein de la politique achat du Département. A ce titre, le Département a mis en place une stratégie d'achats dans laquelle la question de l'environnement est très prégnante. Cette politique achat est déclinée en plusieurs actions dont :

- « prendre en compte systématiquement l'aspect développement durable dès la définition des besoins »,
- « développer l'introduction dans les marchés publics, pour la sélection des offres, du critère de performance adapté en matière de protection de l'environnement » ou encore
- « envisager les achats dans une logique de durabilité dans le temps ».

En 2018, sur tous les segments d'achat, 18 % des marchés supérieurs à 25 000 € HT intègrent des clauses environnementales.

**Part de clauses environnementales (%) dans les marchés publics
(hors procédure adaptée < 25 000 € HT)**



Bien que la volonté du Département d'intégrer des clauses sociales et environnementales reste constante, une baisse de la part de marchés avec des clauses environnementales est constatée en 2018. Elle s'explique par le fait que certains marchés se prêtent plus que d'autres à l'intégration de clauses environnementales, comme par exemple les marchés de travaux, et il y a eu en 2018, beaucoup moins de marchés de ce type qu'en 2017. Ainsi, 66 marchés concernant les opérations de travaux ont été notifiés en 2018 contre 180 en 2017.

1.4.2.3. Les marchés publics de travaux d'infrastructures routières et de transport en commun

En 2018, pour la cinquième année consécutive, les marchés de travaux de voirie et tramways comportent des clauses sociales et environnementales, quelle que soit la nature des chantiers : aménagement de tramways, requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, entretien des ouvrages d'art, réfection de chaussées.

Le Département a souhaité notamment renforcer son engagement dans la réduction des nuisances de chantiers impactant les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées. Le guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures a été élaboré de

façon transversale. Il est utilisé par l'ensemble des directions métiers concernées.

L'intégration des engagements de ce guide dans les pratiques du Département a poursuivi son développement en 2018, notamment en intégrant des clauses et des pénalités spécifiques dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Dans le cadre du suivi de chantier, un outil dédié permet de contrôler mensuellement la bonne mise en œuvre des prescriptions pendant toute la durée des travaux.

Concernant les chantiers de tramways, la tenue des chantiers fait l'objet d'une notation mensuelle des prestataires par le maître d'œuvre qui, si elle n'atteint pas le niveau requis dans le marché, expose le titulaire à des sanctions financières.

Depuis 2018, des clauses et pénalités types relatives au recyclage des déchets sont à intégrer systématiquement dans les pièces des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

1.4.2.4. Les marchés de travaux de berges et d'assainissement

Chaque fois que la nature des travaux le permet, des clauses sociales visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA sont intégrées dans les marchés. Les entreprises s'engagent à honorer un certain nombre d'heures d'insertion. Le Département a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche.

Par ailleurs, à chaque marché relatif à des travaux de berges et/ou d'assainissement est annexé un cahier des clauses environnementales pour les chantiers, à valeur contractuelle. Ce document comprend tout un ensemble de prescriptions particulières prenant en compte l'environnement du chantier pour protéger la santé humaine, prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, limiter les nuisances, préserver les ressources naturelles, les sites et les paysages, maîtriser la collecte, le transport, l'élimination et la valorisation des déchets et éviter les réclamations des riverains ou du public. L'application de pénalités financières est prévue dans les marchés en cas de non-respect de ces dispositions.

Perspective(s) :

Mensuellement, les chantiers les plus importants font l'objet d'une notation. A partir de 2019, les consommations énergétiques et en eau des base-vie seront suivies et les éventuels gaspillages évalués dans cette notation.

1.4.2.5. Les marchés des outils de communication

Le Département intègre des clauses sociales et environnementales dans ses marchés de communication.

Des clauses sociales : poursuite de l'action

C'est le cas du marché de tractage et dépôt d'outils de communication. Cela concerne également la distribution dans le marché global du magazine départemental HDSMag. Les marchés de boitage de documents ponctuels et de la publication HDSMag spécifient le devoir social des prestataires avec lesquels le Département travaille. Enfin, le magazine trimestriel L'Abeille, à destination des jeunes, est retranscrit en braille par un ESAT.

Un ESAT est un établissement de service d'aide par le travail. Cet organisme a pour mission de donner aux personnes handicapées un accès à la vie professionnelle et de mettre en place les conditions de travail adéquates. Il dispense également les soins médicaux nécessaires au personnel en perte d'autonomie et aménage les activités professionnelles à leurs besoins spécifiques. L'ESAT retenu par le Département dans le cadre de son marché de mise sous pli des documents, mène également une politique de responsabilité sociale et environnementale (qualité du recyclage et optimisation du transport).

Des clauses et critères environnementaux : maintien en 2018

Tous les marchés liés aux publications départementales comprennent des clauses environnementales.

Le marché travaux photos comprend un critère environnemental pour le recyclage des encres et bâches imprimées à l'aide du traceur.

Le marché des objets promotionnels comprend également une clause environnementale demandant aux prestataires d'expliquer les mesures qu'ils mettent en œuvre pour la gestion des emballages, les déchets et le transport dans un objectif de réduction de l'impact environnemental.

1.4.2.6. Des impressions respectueuses de l'environnement

Le magazine du Département, HDSMag est imprimé sur du papier éco-certié issu de forêts gérées durablement (label PEFC). Son supplément HDS+ est imprimé sur du papier 100 % recyclé. L'imprimeur dispose par ailleurs du label Imprim'Vert (publications et imprimés).

La Lettre Bleue, destinée aux professionnels, et l'Abeille, destinée aux collégiens, sont imprimées sur du papier recyclé. L'Abeille est également disponible en braille ainsi qu'en version sonore sur www.hauts-de-seine.fr.

Le programme trimestriel vallée-culture, des musées et des parcs départementaux, est également imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Les Cahiers des Entretiens Albert-Kahn sont imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement et la plaquette institutionnelle sur du papier issu de sources responsables.

Les impressions papier du Vision'ère Mag ont été ajustées et baissées à 4 800 exemplaires.

Gestimarché est une application pour gérer les marchés d'imprimés. Sa mise en place a permis une plus grande ouverture à la concurrence et donc d'obtenir depuis deux ans de meilleurs tarifs, tout en respectant les clauses environnementales pour le choix des papiers utilisés.

Les publications, flyers, affiches, dépliants, programmes, etc. sont ainsi imprimés en quasi-totalité sur papier recyclé ou sur papier respectant les normes environnementales.

Les plans de diffusions de tous nos supports papier font l'objet d'un travail quantitatif et qualitatif très précis afin d'éviter toute déperdition (ciblage précis, quantités ajustées, mutualisation des envois...).

1.4.3. L'amélioration des contrats d'exploitation et de maintenance sur le patrimoine départemental

Le Département profite des nouvelles passations de contrat pour intégrer des clauses de performance énergétique, à l'ensemble des marchés d'exploitation-maintenance des installations climatiques. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2017, tous les collèges ont intégré un contrat avec intéressement aux économies d'énergie, visant une réduction d'environ 10 % des dépenses de chaleur sur l'année scolaire 2017/2018.

Sur cette période, l'évaluation des consommations a permis en fin 2018 d'établir que les résultats attendus avaient été dépassés. L'amélioration obtenue est d'environ 3 700 MWh, soit environ 7 % de mieux que les cibles contractuelles. Cette économie représente également des émissions de gaz à effet de serre évitées à hauteur d'environ 840 tonnes de CO₂.

> action phare

La mise en œuvre des contrats de performance énergétiques sur les collèges

Depuis 2016, la collectivité a défini une stratégie ambitieuse pour l'amélioration de la performance énergétique de ses collèges publics, qui représentent les 2/3 de ses surfaces bâties et accueillent 54 000 collégiens. Le Département souhaite être exemplaire dans le confort offert dans ses établissements d'enseignement, mais aussi dans la maîtrise des dépenses énergétiques. Fort d'une première expérience réussie d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) lancé en 2012 sur 6 collèges, ayant conduit à une réduction de leurs consommations énergétiques de 30 %, le Département a souhaité généraliser cette démarche à l'ensemble du patrimoine.

...

...

En 2018, un premier contrat regroupant 62 collèges a été lancé, permettant en fin d'année d'attribuer les marchés selon 2 lots géographiques. A l'issue d'une négociation avec plusieurs candidats, le Département a retenu les offres proposant une réduction des consommations d'énergie s'établissant à -28 % pour l'un, et -30 % pour l'autre. L'économie escomptée, toutes énergies confondues, est d'environ 16,6 GWh par an.

L'année 2018 aura permis de poursuivre les études préalables et d'élaborer les règles de la future consultation sur une vingtaine d'autres collèges, en vue de développer un second CPE. Ce futur contrat visera un niveau d'économies supérieures (environ -35 %), profitant de travaux plus engageants, traitant ainsi la partie bâtie, la mise en accessibilité et parfois des adaptations fonctionnelles ou des mises aux normes.

Perspective(s) :

L'ensemble des collèges publics intégreront progressivement des contrats de performance énergétique, mêlant à la fois des travaux de rénovation et un pilotage des installations plus ambitieux.

1.5. Des finances saines et durables



1.5.1. Le renforcement de la solidarité et l'affirmation d'une politique d'investissement volontaire

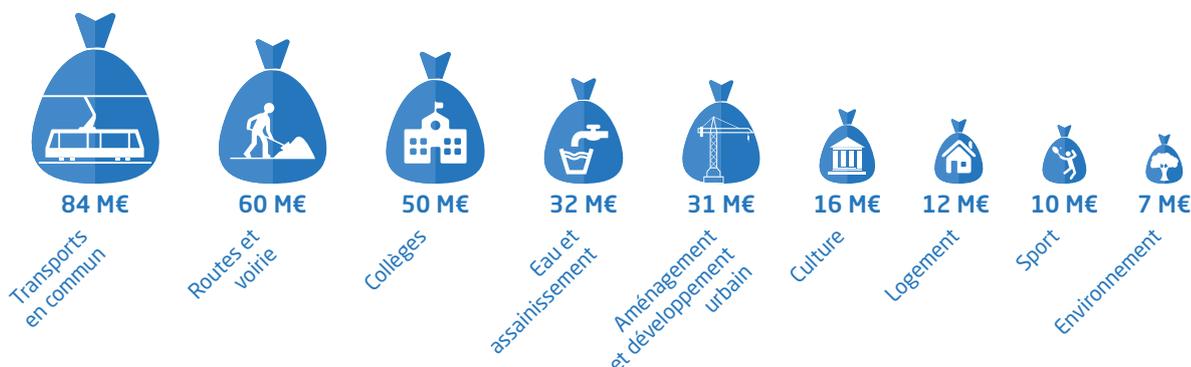
Le compte administratif 2018 du Département traduit un montant total de dépenses réelles de près de 1,8 milliard d'euros (hors dette, Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR, provisions et Très haut débit - THD).

Les politiques de solidarité envers les plus fragiles demeurent la priorité du Département avec près de 800 M€ dédiés aux personnes âgées, handicapées et aux familles en difficulté, soit 56 % du budget de fonctionnement.

Le Département des Hauts-de-Seine a poursuivi sa démarche volontariste par un investissement conséquent de 3,8 Md€, depuis 2010, source de croissance et d'emploi.

En 2018, 375 M€ ont été mobilisés sur des projets d'envergure favorisant la mobilité des concitoyens et l'amélioration de leur cadre de vie.

Les principaux postes d'investissement du budget du Département en millions d'euros (M€)



Le poste environnement prend en compte les espaces verts, les espaces naturels, les chemins de randonnée, la pollution des milieux.

1.5.2. Une politique d'endettement et une politique fiscale durables et solidaires

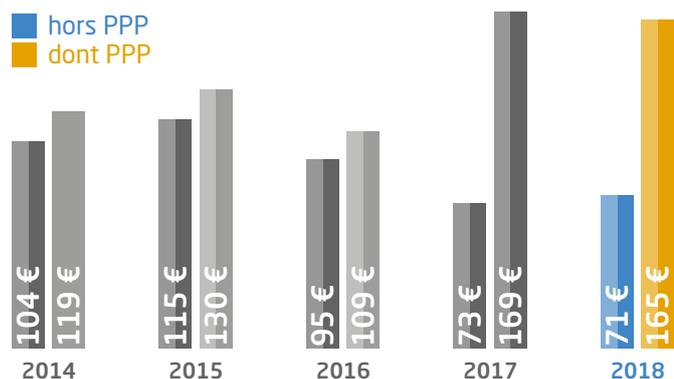
La pression fiscale qui pèse sur les Alto-séquanais reste contenue. En matière de fiscalité directe, le Département dispose d'un pouvoir de fixation du taux pour la seule taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce taux s'établit à 7,08 % depuis 2009 et reste le plus bas de France alors que la moyenne des départements se situe à 16,38 % (contre 16,36 % en 2017).

Concernant l'endettement, l'encours de dette directe du budget départemental s'élève à 115 M€ au 31 décembre 2018, soit un désendettement de 2 % sur un an, alors même que le Département a récupéré en 2018 l'encours de dette du syndicat mixte de l'Île de Monsieur à la suite de sa dissolution, soit 27 M€. Par rapport à 2010, le stock de dette a été divisé par deux et parallèlement, le Département a investi près de 3,8 Md€ sur la période. En incluant les contrats de Partenariat Public Privé (PPP) du collège Pompidou à Courbevoie et de la Seine Musicale, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2018 à 267 M€.

La capacité de désendettement des Hauts-de-Seine, indicateur rapportant la dette du Département à son épargne annuelle, est de seulement 0,7 an en 2018, signe du faible endettement de la collectivité. La durée de vie moyenne des prêts (qui correspond à la vitesse moyenne de remboursement des prêts) est de 8 ans et 2 mois au 31 décembre 2018.

Ainsi, le Département des Hauts-de-Seine est le 4^e département le moins endetté de France avec seulement 165 € par habitant alors que la dette moyenne des départements (hors métropole de Lyon, Ville de Paris, Corse, Martinique et Guyane) s'établit à 504 € par habitant.

Montant de la dette par habitant avec et sans les Partenariats public-privé (PPP)



La hausse importante à partir de 2017 s'explique par l'intégration de la dette au titre du contrat de partenariat de la Seine Musicale.

1.6. La gestion des ressources humaines



1.6.1. Favoriser l'évolution professionnelle

1.6.1.1. Le développement des compétences par la formation

Au Département, la diversité des métiers (130 métiers) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-séquanais, nécessitent une évolution permanente des compétences.

Depuis de nombreuses années, la formation représente l'un des axes stratégiques et prioritaires de la politique des ressources humaines du Département.

Le plan de formation 2018 a été articulé autour de cinq orientations majeures :

1-Le développement des compétences managériales : le projet managérial de la collectivité a abouti sur l'année 2018 sur la finalisation d'un référentiel managérial, socle commun unique et partagé, mettant en exergue les quatre rôles du manager dans sa mission d'encadrement. Pour

accompagner les collaborateurs sur les compétences managériales issues de ce référentiel, un marché de formation a été conclu en octobre 2018 avec deux prestataires pour construire une école des cadres. L'objectif est de proposer aux managers des parcours de formation intégrés et cohérents avec les autres actions menées dans le cadre du projet « Réussir ensemble ». Ils visent à intégrer dans les pratiques managériales les attentes identifiées dans le référentiel managérial, de développer une culture managériale commune, d'introduire de nouvelles approches permettant de travailler autrement et de faire évoluer le service public, de développer le travail en transversalité. En attendant, sur 2018, les managers ont pu suivre des formations sur l'entretien professionnel, la conduite de projets ou encore être sensibilisés aux dynamiques de l'innovation managériale.

- 2- **Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises**, afin de maintenir et développer le niveau de technicité reconnu au Département, avec des sujets tels que la professionnalisation de l'accueil en lien avec la mise en place de la gestion relation citoyen et visant notamment le public en situation de handicap, le partage d'un référentiel commun en matière d'évaluation des situations en protection de l'enfance, les formations sur les progiciels métier, etc.
- 3- **L'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité**, à travers les actions de préparations aux concours et examens professionnels, ainsi que les plans de formation individualisés élaborés pour les agents en situation de reclassement professionnel. Le Département a également délibéré en 2018 sur les orientations et le cadrage budgétaire du compte personnel de formation, nouvel outil à disposition des agents ayant un projet professionnel.
- 4- **L'accroissement de la maîtrise des savoirs fondamentaux**, en matière d'apprentissage du français en contexte professionnel, d'achat public et de finances publiques, de bureautique, d'archivage.
- 5- **Le respect des obligations statutaires et réglementaires**, comprenant notamment les actions en matière d'hygiène et de sécurité, telles que la sécurité incendie, les premiers secours, les habilitations et autorisations de travail, ou encore les risques professionnels comme l'hygiène alimentaire en restauration collective.

Perspective(s) :

« L'école des cadres » citée ci-dessus sera lancée à la fin du premier trimestre 2019.

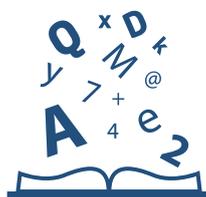
L'année 2018 a également été marquée par l'évolution des modalités pédagogiques, plus innovantes, à la fois via le e-learning mis en place pour les formations bureautiques des agents, et via l'offre de formation du CNFPT qui a développé les formations dites mixtes et à distance, permettant à chacun d'être plus autonome dans son apprentissage, de réduire les déplacements, d'accéder plus rapidement à la formation, et de disposer de ressources plus variées et interactives.

Perspective(s) :

Par ailleurs, l'acquisition en 2018 d'un nouvel outil de gestion des compétences, NEEVA, contribuera dès 2019 à moderniser les pratiques, à mieux partager la fonction RH, à dématérialiser et automatiser les procédures et les actes de gestion (entretien professionnel, formation, recrutement, ...).

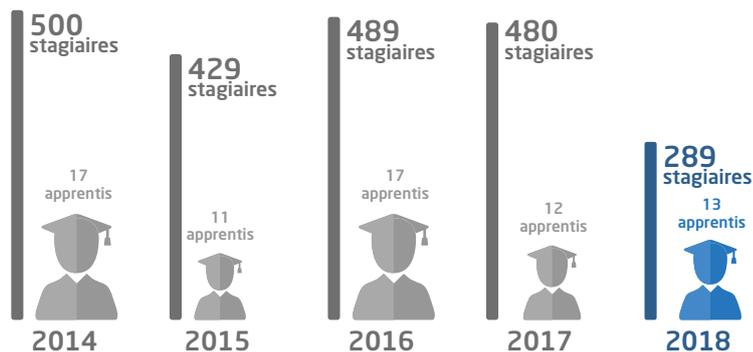
Nombre de jours de formation et nombre d'agents concernés par les jours de formation

2014	15 565 jours de formation (3 188 agents inscrits)
2015	15 979 jours de formation (3 432 agents inscrits)
2016	14 775 jours de formation (3 506 agents inscrits)
2017	10 239 jours de formation (2 931 agents inscrits)
2018	7 607 jours de formation (2 264 agents inscrits)



Ces données sont à prendre avec réserve en raison des problématiques techniques rencontrées sur le logiciel actuel de gestion de la formation.

Nombre de stagiaires et d'apprentis en formation



Le nombre de jeunes accueillis en stage est à la baisse, mais les pôles reçoivent des jeunes sur des périodes plus longues. Le nombre d'apprentis est stable avec une attention particulière portée sur les secteurs où les recrutements sont difficiles.

Le Département continue de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes en accueillant 13 apprentis et 289 stagiaires en 2018, avec une tendance à répondre aux demandes de plus longue durée.

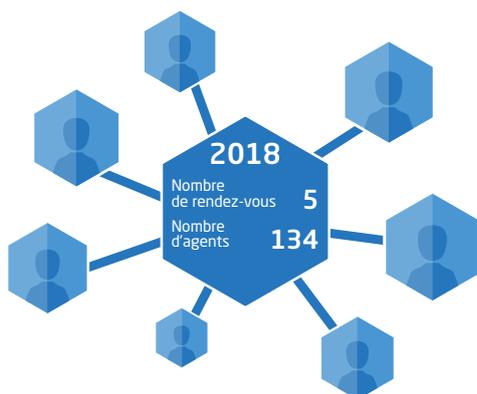
1.6.1.2. L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

Au cours de l'année 2018, 247 agents ont été suivis individuellement par les conseillères en évolution professionnelle. De même, 32 agents ont participé à huit ateliers collectifs afin de bénéficier de conseils sur la rédaction du CV / lettre de motivation et l'entretien de recrutement. Par ailleurs, une nouvelle initiative a été lancée afin de valoriser les métiers du Département et d'encourager la mobilité interne : **Les rendez-vous de la mobilité.**

Ces rendez-vous permettent :

- une approche directe et concrète de l'environnement de travail et des missions exercées par le témoignage et les échanges avec les agents en poste et les opérationnels ;
- de prolonger l'expérience par une immersion d'une demi-journée dans le service.

Les Rendez-vous de la mobilité



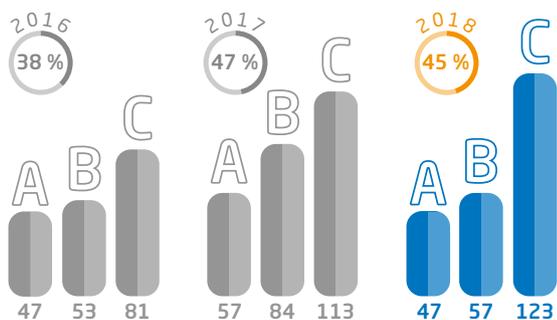
En 2018, ce sont 5 rendez-vous que la mobilité a organisés avec 134 agents présents.

1.6.1.3. L'encouragement à la diversification du parcours professionnel à travers la mobilité interne

Au cours de l'année 2018, 227 agents ont bénéficié d'une mobilité interne.

- 47 agents de catégorie A
- 57 agents de catégorie B
- 123 agents de catégorie C

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A, B et C et part des mobilités internes dans les recrutements

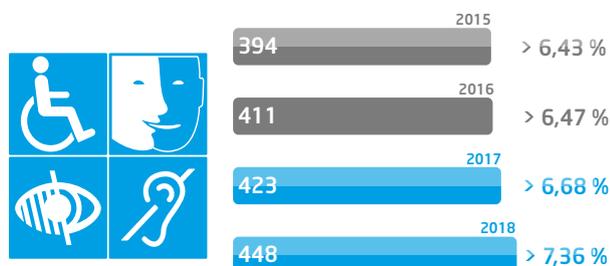


Ainsi, 45 % des recrutements sont issus de mobilités internes.

1.6.1.4. L'accompagnement au maintien dans l'emploi

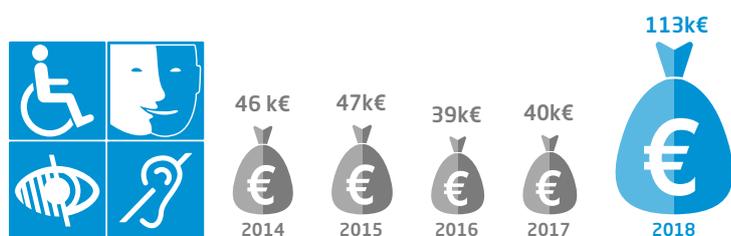
En mai 2018, le taux d'emplois des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) s'établit à 7,36 %, soit 448 emplois réservés, respectant ainsi l'obligation réglementaire. Ce pourcentage s'explique par un accompagnement continu des agents susceptibles d'être reconnus travailleurs handicapés, par une réduction des effectifs et également par un vieillissement des agents.

Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi et taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au mois de mai de l'année en %



Par ailleurs, 1 12,9 K€ ont été dépensés pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents (prothèses auditives, transports, interprétariat en langue des signes, auxiliaire de vie...).

Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés en k€



La forte augmentation de la dépense consacrée à l'accompagnement des travailleurs handicapés est liée d'une part à l'évolution croissante du besoin de prothèses auditives (nouvelles et renouvellement) et, d'autre part, à la mise en place de l'outil Tadéo.

Le Département a apporté une attention particulière aux travailleurs handicapés concernés par le déménagement à l'HD Aréna par rapport à leurs conditions de travail et à l'accompagnement au changement induit.

Le déploiement d'une application pour les agents sourds ou malentendants

L'année 2018 a été marquée par une action particulière en direction des agents sourds ou malentendants avec le déploiement d'une application permettant la traduction instantanée des échanges (réunion, téléphone) et favorisant ainsi leur communication avec la hiérarchie et les collègues. Ce nouveau service optimise le travail d'équipe, favorise les échanges entre les agents et peut offrir de nouvelles perspectives de carrières pour les agents sourds ou malentendants. Quatre agents bénéficient au 31 décembre 2018 de ce nouvel outil de communication.

1.6.1.5. La mixité des effectifs

Plus de 72 % des effectifs du département sont des femmes. Elles occupent 71,7 % des postes de catégorie A dont 41 % des emplois de direction (Directeur général adjoint, Directeur, adjoint au Directeur). En prenant également en considération les postes de chef de service, la proportion atteint 49,4 %.

Les femmes sont les plus représentées dans les filières médico-sociale (94 %) et administrative (84 %). La proportion de femmes est en revanche moindre dans les filières technique (47,8 %), culturelle (34,9 %) et sportive (23 %).

Part des femmes dans les effectifs (%)



Part des femmes dans les postes d'encadrement (%) en catégorie A



1.6.2. Garantir la santé et la sécurité au travail

1.6.2.1. La médecine professionnelle et préventive

Le Département a pour mission d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel. La visite médicale individuelle (3 619 agents en 2018) permet de vérifier la compatibilité du poste de travail de l'agent avec son état de santé et le cas échéant, de préconiser les aménagements de postes nécessaires notamment pour les agents ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

De plus, il mène des actions en milieu professionnel (visites de locaux, aménagement de postes), en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (cardiologique, diabétologique, anti-tabac et de nutrition).

Il est également en charge du déploiement de défibrillateurs dans les parcs départementaux, dans les établissements départementaux et dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. En 2018, le parc de défibrillateurs est constitué de 215 appareils.

Enfin, au sein de l'équipe médicale, deux psychologues cliniciennes du travail apportent un soutien aux agents en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles. Ils participent notamment à la prise en charge des agents victimes ou témoins d'agression.

1.6.2.2. La prévention des risques au travail à travers le document unique

En 2018, le Département a travaillé sur l'intégration des nouvelles organisations de travail et des risques professionnels, ainsi que sur la mise en place des diverses actions de prévention.

Plusieurs autres actions ont été menées en parallèle :

- La communication dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail a été enrichie par 32 documents de sensibilisation, de consignes et de procédures élaborés et/ou actualisés au cours de l'année.
- 71 visites d'inspection ont été réalisées par l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection) de la collectivité.
- Un nouveau processus de gestion des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail, définissant notamment les rôles et responsabilités de l'agent et de la hiérarchie, a été approuvé par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

- L'actualisation du document unique permet une évaluation de l'ensemble des risques y compris les risques psycho-sociaux, de faire le point sur les actions de prévention mises en place et d'en définir de nouvelles, soit 13 753 actions de prévention au total.

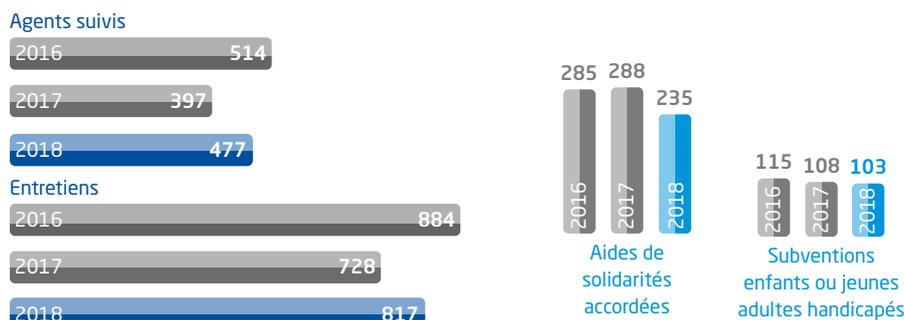
1.6.3. Offrir aux agents un soutien social et proposer des prestations sociales

1.6.3.1. L'accompagnement social des agents

Le Département, soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre sphères privée et professionnelle, déploie une politique sociale de proximité dédiée aux agents momentanément fragilisés, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...).

Le service d'accompagnement social du personnel et handicap accompagne les agents afin de les aider en cas de difficultés. Il a mené 817 entretiens en 2018, pour 477 agents suivis, et a accordé 235 aides de solidarité et 103 subventions pour enfant ou jeune adulte handicapé.

Accompagnement social des agents



L'accompagnement a moins nécessité l'attribution d'aides financières que les années précédentes. La légère diminution de la subvention enfants ou jeunes adultes handicapés s'expliquerait notamment par le vieillissement des effectifs.

9 nouveaux prêts à caractère social ont été accordés au cours de l'année 2018 après un examen en commission avec des représentants des organisations syndicales.

1.6.3.2. La politique sociale à destination des agents

La commission permanente a approuvé l'évolution de la politique sociale en faveur du personnel départemental afin de développer les prestations sociales fondamentales, c'est-à-dire celles relatives à la santé, à la prévoyance et à la restauration, et de renforcer l'efficacité des prestations de loisirs. Elle permet également de converger avec les prestations sociales proposées par l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, notamment en ce qui concerne le montant de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance et la valeur faciale des titres restaurant.

Toujours dans une démarche de bien-être au travail de ses agents, le Département a engagé plusieurs changements en 2018 concernant la restauration du personnel représentant une dépense de 2,88 M€.

Outre la passation de deux conventions d'adhésion à des restaurants inter-entreprises pour le personnel (RIE Paris Défense Arena et le RIA de la Préfecture), l'année 2018 est marquée par la mise en place d'une offre modernisée de consommation de denrées et de boissons dans les bâtiments centraux et par la poursuite de la dématérialisation des titres restaurant dans le cadre d'un groupement de commande (avec l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine et Département des Yvelines).

Les titres restaurant sont ainsi remplacés par une carte rechargée mensuellement utilisable comme une carte bancaire auprès des commerçants. Cette dernière action permet ainsi de supprimer l'impression des titres de repas et les déplacements induits pour leur livraison auprès des agents.

De nouveaux distributeurs de boissons plus éco-responsables

De nouveaux distributeurs de boissons et denrées sont installés dans les bâtiments centraux du Département via une convention d'occupation du domaine publique. Ils proposent un tarif avantageux pour les agents :

- qui utilisent leur clé rechargeable,
- qui apportent leur propre contenant. L'objectif est de limiter le nombre de gobelets plastiques produits et jetés (72 484 gobelets sur 9 mois en 2018).



Nombre de gobelets utilisés

72 484



2018

En outre, les prestations sociales et de loisirs facilitent la garde des enfants et leur scolarité, ainsi que la gestion d'une crèche départementale d'une capacité d'accueil de 80 enfants d'agents départementaux avec l'arrivée de 21 nouveaux enfants. De plus, elles permettent aux agents de pouvoir partir en vacances pour un moindre coût.

Une participation financière revalorisée de manière significative depuis le 1^{er} avril 2018 (40 € brut mensuel au lieu de 16 €) à la complémentaire santé et prévoyance est proposée aux agents du Département. Le nombre d'adhérents subventionnés au 31 décembre 2018 est de 1 650 pour la complémentaire santé et de 1 465 pour la complémentaire prévoyance. Cela représente une dépense de l'ordre de 668 K€ pour l'année 2018.

Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département au 31 décembre de l'année



Ces baisses du nombre d'adhérents sont liées à la réduction des effectifs présents. Enfin, 68 logements ont été attribués en 2018 à des agents du Département.

> zoom

Les opérations sportives

Des animations sportives ont été mises en place pour le personnel dont la retransmission du match de foot France-Uruguay (juillet), la découverte de Paris La Défense Arena lors d'un match du Racing 92 (562 personnes présentes, 23 novembre), la constitution d'une équipe Yvelines Hauts-de-Seine lors du nouveau cross du Figaro (90 participants, 24 novembre) et la constitution d'une équipe Hauts-de-Seine lors du tournoi inter entreprise organisé par Paris 92.

1.6.4. Une communication attentive à l'environnement et à la solidarité

Une communication interne proactive

A l'occasion de l'emménagement dans le nouvel Hôtel du Département en avril 2018, les dernières **Cleaning Weeks**, semaines de grand rangement et de tri dans les services, sont organisées en

début d'année. Puis, à l'arrivée dans ce nouveau bâtiment, une communication interne permet de sensibiliser les agents sur le déploiement des bornes de tri dans les sites centraux.

Le développement du travail via des **espaces collaboratifs sur intranet** proposé aux agents leur évite ainsi des déplacements (gain de temps et pollution moindre). Une promotion en interne a valorisé ces espaces en ligne « Buzzle » et a permis la création de 80 communautés.

Le projet de **modernisation de la collectivité, Vision'ère se poursuit**. Les agents sont mobilisés à travers des conférences à thème avec des intervenants extérieurs. **Le nouvel intranet est désormais disponible en extranet et responsive**, c'est-à-dire accessible depuis tout type d'appareil connecté à internet.

En complément de la prestation de billetterie en faveur du personnel et afin de permettre **l'accès aux événements sportifs ou culturels** dans les Hauts-de-Seine, des quiz sont régulièrement proposés sur l'intranet : ainsi, en 2018, 30 quiz ont été mis en ligne et 7 000 participations cumulées. Des places ont été proposées à tarif réduits ou offertes pour des concerts (dont festival chorus), des matchs du Racing 92, des ateliers culture en famille, etc.

1.6.5. La modernisation de l'administration départementale

1.6.5.1. La pérennisation de la démarche Vision'ère

L'ambition du projet Vision'ère, engagé depuis plus de trois ans, est d'inscrire plus encore l'administration départementale dans une culture collaborative, innovante et favorisant le développement de compétences. L'objectif est de répondre aux enjeux institutionnels forts, mais surtout de développer des politiques publiques de qualité pour les Hauts-séquanais.

Le projet Vision'ère est entré en 2018 dans sa phase de pérennisation. Les 23 projets Vision'ère sont désormais portés par les différents pôles métiers de la collectivité. L'année 2018 a également été consacrée à la finalisation ainsi qu'au déploiement du référentiel managérial, qui précise les postures attendues des managers de la collectivité et répond aux 3 objectifs suivants :

- renforcer le collectif de travail, en créant une culture managériale commune mais également en développant la transversalité et en diffusant le sens des actions ;
- innover, en s'interrogeant sur les modalités de mise en œuvre des politiques publiques, le rapport aux usagers, au territoire ;
- et enfin, développer, adapter les compétences pour les valoriser encore davantage.

Le développement des compétences managériales est précisé dans le plan de formation présenté dans le paragraphe 1.6.1.1. du présent rapport.

Perspective(s) :

Dès 2019, des ateliers du management collaboratif seront ensuite proposés aux pôles, sur la base du référentiel, à l'appui de techniques managériales innovantes.

La force de Vision'ère est d'avoir permis d'interroger, en même temps, et sous divers angles, l'organisation, les outils, ainsi que les postures managériales.

Cette démarche a révélé la capacité de créativité et la force de proposition de la communauté des agents du Département.

1.6.5.2. Un environnement de travail modernisé

Avec l'installation du nouvel Hôtel du Département à l'Aréna et l'ouverture du pôle social de Ville-neuve-la-Garenne, un nouvel environnement de travail plus ouvert et plus propice aux échanges a été proposé aux agents favorisant le travail en équipe et le décloisonnement entre les services.

Les nouveaux locaux sont dorénavant dotés de nouveaux bureaux plus fonctionnels, d'un service d'édition moderne et performant fonctionnant en réseau, de nouveaux espaces de détente et d'espaces de coworking pour encourager le mode de travail collaboratif et libérer la créativité des équipes. Les salles de réunions, réservables via la messagerie, sont équipées afin de permettre l'organisation de conférences téléphoniques ou de vidéos conférence, ce qui permet de

réduire le nombre de trajets professionnels, d'optimiser le temps de travail des agents et de faciliter l'organisation des réunions.

> zoom

Le télétravail : une expérimentation réussie

Le Département a lancé une expérimentation du télétravail du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 inclus, qui a concerné 85 agents issus de l'ensemble des pôles du Département.

Les objectifs sont de :

- favoriser une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle et améliorer les conditions et le rythme de travail ;
- réduire leurs déplacements domicile/travail et ainsi d'améliorer leurs conditions de travail.

Nombre d'agents en télétravail



Perspective(s) :

Au regard du bilan positif sur l'efficacité du travail, sur la qualité de vie des agents et sur la réduction des déplacements domicile/travail, une généralisation du dispositif, dans un cadre adapté afin d'en améliorer le fonctionnement et la gestion, a été adoptée en fin d'année avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

1.6.5.3. Une plateforme collaborative interne

Imagine, le projet d'appel à idées

Une plateforme collaborative d'appel à idées a été expérimentée, début 2018, sur le thème de l'amélioration du service au citoyen. Trois catégories de réponse étaient proposées pour l'appel à idées :

- les lieux d'accueil, l'information et la communication aux citoyens ;
- les bonnes pratiques et méthodes ;
- l'offre de service.

121 idées ont été déposées, et plus de 410 agents se sont connectés et ont contribué à la plateforme. La campagne d'appel à idées s'est déroulée en deux phases : la première ouverte à tous, la seconde destinée à voter pour les idées présélectionnées.

Ainsi, 10 projets élus ont été dévoilés lors la journée événementielle « Demain à l'HD Arena ».

Parmi eux, 2 projets sont en étude pour un déploiement :

- **Oldandhappy** - Une application pour personnes âgées de conseils et mise en réseau pour vieillir sereinement
- **Le Culture Lab** - Un catalogue départemental en ligne d'activités pour les personnes âgées ou handicapées, leurs aidants ou professionnels.

1.7. L'amélioration en continu du service rendu à la population



Depuis 2016, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans une démarche globale d'amélioration de la proximité et de la qualité de la relation à l'utilisateur.

Le projet de gestion de la relation citoyen est une démarche de transformation numérique mais également organisationnelle de la collectivité dans sa relation à l'utilisateur, qui permet un traitement très qualitatif des demandes de nos citoyens. Elle a pour double enjeu de mieux répondre aux besoins des citoyens en favorisant la transversalité de l'information, la traçabilité des demandes, la réactivité et la pertinence des réponses mais également de mieux connaître les usagers des services départementaux afin d'adapter en continu l'offre de service du Département à ses différents publics.

Cette démarche repose sur 3 piliers :

- une action sociale territorialisée, organisée physiquement au sein de Pôles sociaux ;
- une simplification des démarches d'accès aux droits sociaux ;
- un renforcement des compétences des professionnels et des partenariats.

1.7.1. Des mesures de modernisation visant à simplifier les relations entre les publics et l'institution

1.7.1.1. La Gestion de la relation citoyen (GRC)

> action phare

La Gestion de relation Citoyen au cœur du développement durable

Le projet transversal de gestion de la relation citoyen, initié en 2017 et poursuivi en 2018, a l'ambition de renforcer l'accueil et de développer une culture de l'efficacité des contacts avec les citoyens. L'année 2018 a vu l'accélération de cette démarche avec trois axes principaux.

- La mise en place opérationnelle, dès avril 2018, d'une nouvelle organisation centrée sur la qualité de l'accueil et des réponses :

Quel que soit le canal emprunté par les citoyens (téléphone, accueil physique, accueil internet, courrier), les sollicitations convergent vers un service d'accueil global dit « de premier niveau » qui les traite au sein d'un nouveau service Relation Citoyen.

Pour toute demande nécessitant une expertise, un accueil de « niveau deux » organisé dans les pôles métiers prend le relais sur les questions complexes. L'amélioration de la relation à l'utilisateur est également au cœur des directions métiers qui s'organisent pour répondre de manière structurée et formalisée, avec engagement de service.

L'ensemble des intervenants s'appuie sur une base de connaissances commune, constituée avec les métiers.

- Le déploiement d'un outil de CRM -Customer relationship management à l'ensemble de la collectivité (services d'accueil généraliste et services métiers) :

De nouveaux services sont déployés : une gestion centralisée des sollicitations du citoyen et un suivi du traitement des demandes, un compte citoyen, un outil de prise de rendez-vous pour le citoyen avec rappel par SMS, des démarches en ligne ouvertes aux usagers ainsi qu'aux partenaires.

La production d'indicateurs sur toutes les sollicitations (volume, nature, délais de traitement...) va permettre d'adapter au mieux l'organisation du Département à la prise en charge des besoins de la population.



...

- Le lancement du chantier de numérisation du courrier entrant et la mise en place d'un outil de gestion électronique des courriers (GEC) et des documents (GED) :

Le chantier de numérisation du courrier a été initié en 2018 avec la notification d'un prestataire de numérisation pour traiter l'ensemble du courrier entrant de la collectivité.

Puis le traitement dématérialisé des courriers a été mis en œuvre sur un premier périmètre avec dès mai 2018 la MDPH et la direction de l'Autonomie.

Parallèlement, de nouveaux outils ont été mis en œuvre permettant un lien plus direct avec le citoyen.

Un nouveau formulaire de contact accessible depuis le site internet du Département a ainsi été mis en œuvre en avril 2018. Ce nouveau canal a connu une augmentation croissante des demandes tout au long de l'année, passant de 123 sollicitations en avril à plus de 600 en décembre.

Nombre de téléformulaire de contact reçus et traités d'avril à décembre 2018

3 896



2018

Concrètement, la GRC est mise en œuvre dans les services sociaux du Département dès avril 2018 par :

- L'ouverture d'une plateforme téléphonique spécifique (plus de détails dans le paragraphe 4.2.1).
- L'outil de CRM opérationnel sur l'ensemble des centres de Protection maternelle et infantile (PMI) et centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) du Département (400 utilisateurs formés).
- La mise en place de la prestation de numérisation du courrier entrant par un prestataire à la MDPH et à la direction de l'Autonomie. Cela se traduit par la fin de la distribution quotidienne du courrier papier et le début du dossier numérique des usagers dans lequel est, entre autres, déversé le courrier désormais numérisé. 370 agents de la MDPH et de la direction de l'Autonomie ont été formés à ce nouvel outil et l'utilisent au quotidien.

Depuis juin 2018, plus de 55 000 courriers numérisés ont été transmis aux services du pôle Solidarités et deux tiers de ces courriers ont été traités jusqu'à clôture de la situation.

- L'ouverture de la GED PSOL pour la MDPH et la direction de l'autonomie avec la création de postes pour un nouveau métier, celui d'indexeur.

Perspective(s) :

Ce chantier, qui doit permettre à terme, d'offrir une meilleure prise en charge globale des citoyens, devrait aboutir en 2019 au déploiement de la numérisation du courrier à l'ensemble de la collectivité, à celui de l'outil de CRM dans tous les espaces départementaux d'action sociale et à la généralisation de l'activité de la plateforme téléphonique à tous les centres de PMI et CPEF départementaux.

1.7.1.2. L'expérimentation d'une nouvelle organisation territorialisée des services de l'autonomie en faveur de l'utilisateur

La politique de l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap est structurée au sein du Département autour de la direction de l'autonomie et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine.

En 2018, afin de mieux répondre aux objectifs de proximité et de lisibilité pour l'utilisateur, une expérimentation de territorialisation des services de l'autonomie a été mise en place sur la commune d'Antony.

Cette nouvelle organisation répond à :

- la question de la proximité : le public que constituent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit pouvoir accéder à ses droits sans freins liés aux difficultés de déplacement ;
- la question de la limitation des allers-retours entre les territoires et services centraux : il est nécessaire d'offrir aux usagers et partenaires une expertise de proximité pour l'instruction des dossiers ;
- la question de la transversalité entre les différents acteurs sociaux : la territorialisation doit favoriser les échanges entre les services départementaux et les autres partenaires afin de permettre un parcours de l'utilisateur sans rupture de prise en charge.

1.7.1.3. SOLIS Mobilité, la dématérialisation de l'évaluation médico-sociale

En octobre 2018, le Département a mis en place une nouvelle offre de service informatique : SOLIS Mobilité. Cet outil permet aux évaluateurs médico-sociaux de travailler en mode nomade (sans connexion internet) en se déplaçant chez les usagers en perte d'autonomie ayant fait une demande d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

Les évaluateurs peuvent saisir l'évaluation médico-sociale directement dans l'outil en présence du citoyen et lui proposer une première ébauche du plan d'aide à prévoir et de son coût.

En 2018, 4 évaluateurs médico-sociaux ont expérimenté SOLIS Mobilité.

Perspective(s) :

Sa généralisation à l'ensemble des évaluateurs est prévue au 1^{er} semestre 2019.

1.7.1.4. Le développement des démarches en ligne

Afin de simplifier les démarches des usagers, ces derniers peuvent désormais télécharger des formulaires de demande d'allocation sur le site internet du Département, comme par exemple la demande d'allocation Bébédôm, la demande simplifiée de la carte mobilité inclusion (dans le cadre d'une première demande d'APA) ou encore la demande d'admission en établissement ou service médico-social pour personne en situation de handicap.

> zoom

Bébédôm Hauts-de-Seine : Actualisation du dossier en ligne

Depuis août 2018, les familles alto-séquanaises allocataires de Bébédôm Hauts-de-Seine peuvent effectuer directement en ligne la mise à jour de leur dossier via le site internet « Mes démarches simplifiées », développé par l'Etat. Sur les 4 488 dossiers actifs en septembre 2018, 2 103 familles ont procédé à l'actualisation en ligne de leur dossier, soit 47 % des familles.

Perspective(s) :

Cette démarche de simplification des procédures pour les usagers se poursuivra en 2019 avec la dématérialisation complète du dossier de demande de l'allocation Bébédôm.

Par ailleurs, depuis juin 2018, les personnes âgées peuvent faire leur demande d'APA en établissement, en ligne via le site internet « Mes démarches simplifiées ». Cela concerne uniquement les premières demandes d'APA. Au second semestre 2018, près de 100 demandes ont été enregistrées.

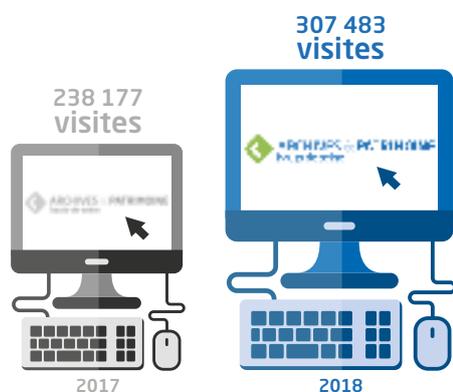
L'adhésion du Département au dispositif de tiers payant pour le paiement des cotisations sociales liées au financement en CESU (Chèque emploi service universel) préfinancé de l'Allocation personnalisée d'autonomie et de la Prestation de compensation du handicap (emploi direct à domicile) permet un prélèvement direct des charges sociales dont sont redevables les bénéficiaires de ces prestations.

1.7.2. Conserver et rendre accessibles les documents à valeur légale et historique

Les Archives départementales conservent les documents témoins de l'histoire du territoire et des habitants des Hauts-de-Seine. Mais ce but historique, souvent le seul connu, n'est pas l'unique, permettre aux citoyens de faire valoir leurs droits aujourd'hui est l'autre pilier de cette direction.

Aussi les Archives départementales mettent en place différentes actions pour favoriser la conservation puis l'accès, le plus aisé et le plus rapide possible, à ces documents : déploiement d'un système d'archivage électronique et installation d'un serveur informatique interne pour stocker les archives nativement numériques devant être conservées définitivement à titre historique, numérisation et mise en ligne, réponses aux nombreuses recherches par correspondance.

Fréquentation du site internet Archives & Patrimoine



L'audience du site internet a connu une nette hausse en 2018. Cela s'explique par deux opérations (printemps et automne 2018) de mise en ligne d'environ 300 000 nouveaux fichiers.

2

Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre



Les actions volontaristes menées par le Département sur son territoire concourent à limiter son empreinte carbone, à améliorer la qualité de l'air, à préserver la biodiversité et la ressource en eau. Outre la maîtrise des consommations énergétiques et une offre riche de transports en commun et de mobilités douces, le Département s'attache à conserver et à valoriser son patrimoine naturel et culturel. Son action de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires, contribue également à l'épanouissement des Hauts-séquanais et à l'amélioration du cadre de vie.

2.1. La lutte contre le changement climatique



2.1.1. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département

► ZOOM

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les données de l'année 2017

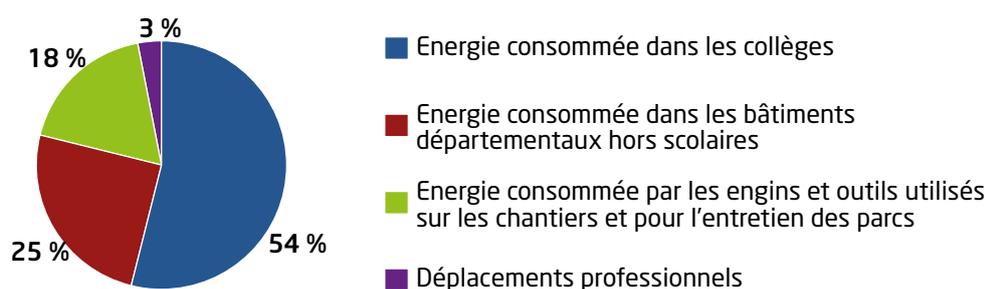
En tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, le Département a obligation de réaliser son bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'article 167 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose de surcroît aux collectivités une mise à jour de leur bilan tous les 3 ans.

En 2018, le Département a procédé à l'élaboration de son bilan des émissions de GES portant sur les données de l'année 2017.

Ce bilan prend en compte les périmètres réglementaires, à savoir le scope 1 (les émissions directes de GES) et le scope 2 (les émissions indirectes de GES issues de l'énergie). Le Département a fait le choix d'étendre son périmètre d'étude aux émissions liées aux déplacements professionnels (scope 3) et de consacrer une partie de son bilan à l'évaluation du carbone stocké dans la biomasse de son patrimoine (hors scope).

Les postes émetteurs sont, par ordre d'importance :

- l'énergie consommée dans les collèges (54 %),
- l'énergie consommée dans les bâtiments départementaux - hors scolaires (25 %),
- l'énergie consommée par les engins et outils utilisés sur les chantiers et pour l'entretien des parcs (18 %),
- les déplacements professionnels (3 %).



Un plan d'actions réglementaire destiné à permettre au Département de réduire ses émissions de GES est proposé dans ce bilan. Il s'agit d'actions qui auront des effets à court, moyen et long terme et qui ciblent trois volets : l'efficacité énergétique des bâtiments, la maîtrise des déplacements professionnels des agents du Département et de nouvelles pratiques plus durables dans les services (informatique, voirie, ...).

Enfin, le patrimoine du Département, riche de nombreux parcs, jardins et promenades, affiche une meilleure performance dans la séquestration du carbone que le reste du territoire alto séquanais (2,5 fois plus).

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département portant sur les données de l'année 2017 a été approuvé en Commission permanente le 3 décembre 2018.

2.1.2. La qualité de l'air

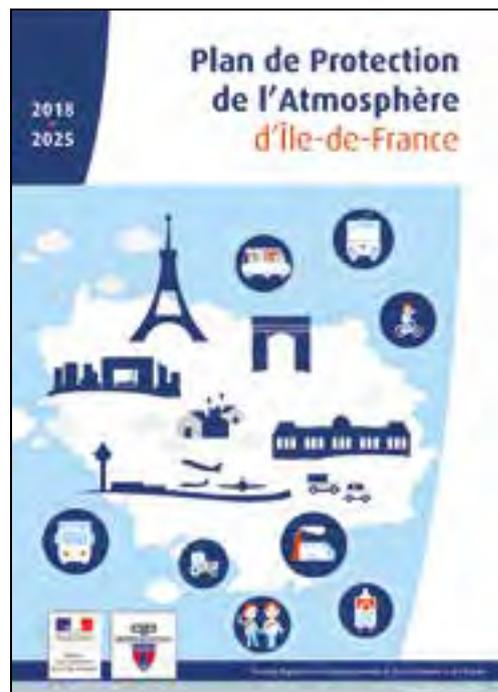
Conscient de l'enjeu sanitaire et économique que représente l'amélioration de la qualité de l'air, le Département mène depuis plusieurs années une politique d'aménagement du territoire. Elle contribue à lutter contre cette pollution par des choix qui vont dans ce sens : le développement des transports collectifs, le remplacement progressif des infrastructures routières de transit, héritées de l'Etat, par des boulevards urbains fluides et apaisés, la création d'un nouveau rapport entre les villes et le fleuve, la promotion d'une densification raisonnée des zones urbaines ou encore le développement et la protection des espaces naturels et forestiers.

2.1.2.1. Le projet de Plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Après une forte mobilisation de l'Etat, du Conseil Régional, des collectivités, des représentants des secteurs d'activités émettrices de polluants, le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a fait l'objet d'une large concertation et d'une enquête publique d'un mois et demi. Le Département a émis un avis favorable sur ce projet avec des réserves notamment sur la question des zones à circulation restreinte.

Le PPA prévoit 25 défis déclinés en 46 actions concrètes ciblant principalement les deux secteurs les plus émetteurs de particules fines (PM10) et d'oxydes d'azote (NOX) que sont les transports et l'immobilier résidentiel et tertiaire. Il ambitionne de ramener la région Ile-de-France sous les seuils européens à l'horizon 2025. Son objectif est de permettre de réduire très fortement, entre 40 et 70 % selon les polluants, le nombre de franciliens exposés à des dépassements de valeurs limites de qualité de l'air.

Le PPA d'Ile-de-France a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018 pour la période 2018-2025.



© Région Ile-de-France

2.1.2.2. La feuille de route pour la qualité de l'air

Pour répondre à la fois à la Commission Européenne et au Conseil d'Etat, suite aux dépassements réguliers des valeurs limites de qualité de l'air fixées pour les particules et les oxydes d'azote, les collectivités d'Ile-de-France, co-pilotées par l'Etat et le Conseil régional, ont contribué à l'élaboration d'une feuille de route pour la qualité de l'air. Cette feuille de route demandée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, regroupe des actions des collectivités pour réduire les émissions de polluants dans 11 défis qui complètent ceux du PPA. Ces actions portent essentiellement sur les émissions liées au chauffage au bois et au trafic routier. Le Département a contribué à cette feuille de route par des actions concrètes telles que des aménagements de voirie (RD 906, RD 910 et RD 920), l'expérimentation du télétravail, l'optimisation de la flotte automobile départementale, le développement des aménagements cyclables, les aménagements de berges pour rendre la Seine aux habitants.

Cette feuille de route régionale pour la qualité de l'air a été approuvée le 29 mars 2018 et transmise à l'Etat pour que ses actions viennent s'ajouter à celles des autres régions dans une feuille de route nationale.

2.1.2.3. La gestion des pics de pollution atmosphérique

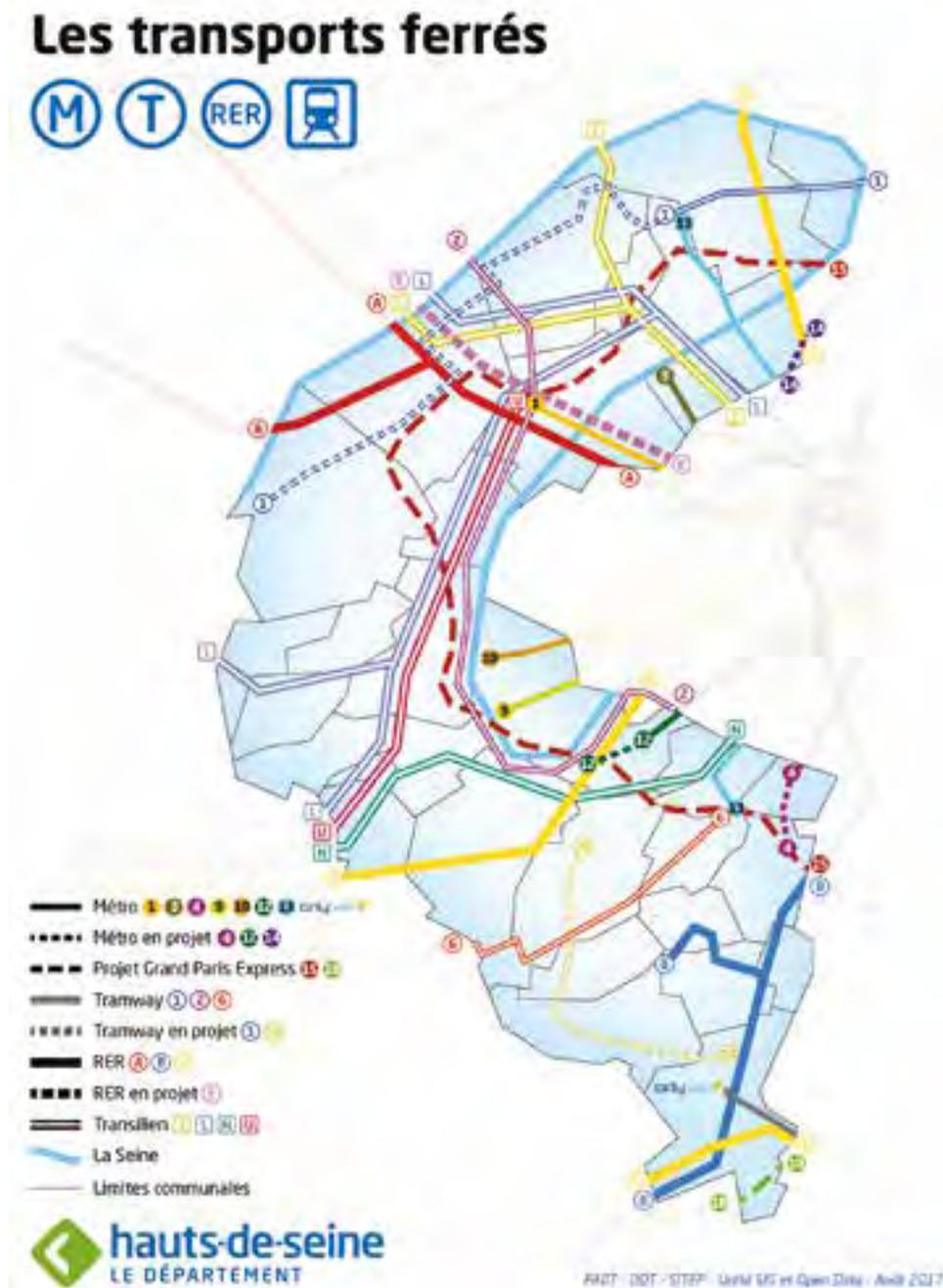
Le Département s'associe aux procédures d'information-recommandation et d'alerte auprès des Altoséquanais en cas d'épisodes de pollution prévus par l'arrêté inter-préfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016. Les recommandations sont consultables sur le site internet :

<http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/initiatives-durables/gestion-des-episodes-de-pollution-atmospherique/>

2.1.3. Les déplacements autrement : des alternatives à l'automobile

2.1.3.1. La participation du Département à Ile-de-France Mobilités

Le Département est administrateur d'Ile-de-France Mobilités et, à ce titre, a versé, en 2018, une contribution statutaire de 98,77 M€, soit 7,74 % des contributions publiques destinées au financement des services de transport en commun. Il participe également à la conception et à la réalisation de projets d'amélioration des transports en commun traversant le territoire en qualité de financeur et en qualité de maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways.



2.1.3.2. Le déploiement des tramways

Le linéaire de tramways déjà aménagés est de 27,3 km. Actuellement, 22,1 km sont en projet et 2,1 km sont en étude.

- Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 à l'ouest

Le Département est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains du prolongement du tramway T1 sur 6,4 km, avec la création de 12 stations entre Asnières/Gennevilliers-Les Courtilles et le tramway T2 au pont de Bezons.

Les travaux de ligne ont démarré à l'été 2017.

Perspective(s) :

Sa mise en service est prévue à l'automne 2019 pour la section située sur la commune d'Asnières-sur-Seine.



Travaux de plateforme tramway
©CD92/C. Badet

- Le futur tramway Tram 10

Le Département est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains du futur Tram 10 entre Antony (La Croix de Berny) et Clamart (place du Garde). Cette ligne comptera 14 stations sur un linéaire total de 8,2 km. Les premiers travaux concessionnaires ont démarré en 2017.

Perspective(s) :

Le démarrage des travaux de ligne est prévu pour la fin d'année 2019. A l'horizon 2023, l'ensemble de la ligne sera parcouru en 25 minutes avec, en heures de pointe, un tramway toutes les 6 minutes. A une échéance plus lointaine, compte tenu des choix techniques à réaliser et des financements à mobiliser, le prolongement du Tram 10 est envisagé vers une gare du Grand Paris Express.

- Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 Nanterre-Rueil

A la suite de la concertation préalable qui s'est tenue en 2016-2017, le schéma de principe en vue de l'enquête publique prévue pour l'automne 2019 a été mis au point par le Département, en collaboration avec Ile-de-France Mobilités et sous sa coordination. Ce prolongement porte sur une ligne d'une longueur de 7,5 km.

2.1.3.3. Le déploiement des métros, RER, Grand Paris Express

- **Le projet de prolongement de la ligne 4 du métro** reliera « Mairie de Montrouge » à « Bagneux », soit 2,7 km. Les travaux ont démarré en 2015. Les travaux de génie civil se sont achevés en mars 2018. Le Département finance à 14,25 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2021. A l'horizon 2025, ce terminus sera connecté à la ligne 15 du Grand Paris Express.

- **Le projet de prolongement de la ligne 14 du métro** de « Saint-Lazare » à « Mairie de Saint Ouen » a pour objectif prioritaire de désaturer le métro 13. Les travaux de génie civil des stations ont démarré en 2014, le creusement du tunnel en 2015 et la pose progressive des équipements ferroviaires en septembre 2016. Le Département finance à 3,11 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2020.

- **Le projet de prolongement du RER E** à l'Ouest reliera « Hausmann Saint-Lazare » à Nanterre-la-Folie (horizon 2022) puis à Mantes-la-Jolie (horizon 2024). Il bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique depuis le 31 janvier 2013. Les travaux ont démarré au printemps 2016.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2022 à Nanterre.

- **Le projet du Grand Paris Express** prévoit la création de 200 km de métro automatique pour relier les territoires de la Région.

En février 2018, le gouvernement a établi une nouvelle feuille de route pour le schéma d'ensemble du Grand Paris Express qui impacte le calendrier de réalisation.

Les Hauts-de-Seine sont concernés par la ligne 15, rocade autour de Paris. Au sud, la trajectoire va de Bagneux à Pont de Sèvres (horizon 2025). Au nord, la trajectoire va de Pont de Sèvres aux Grésillons (2030). Le Département est également concerné par la ligne 18 avec la gare d'Antony (2027).

Le Département est maître d'ouvrage pour les études d'intermodalité concernant 4 gares du métro 15 sud (Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont de Sèvres), pour 3 gares du métro 15 ouest (Nanterre-la-Boule, Les Agnettes et Les Grésillons) et pour une gare du métro 18 (Antony). Enfin, il co-pilote avec la Région le pôle de La Défense sur la ligne 15 ouest.

L'objectif de ces études est de maximiser le rabattement des gares pour l'ensemble des modes de transport et d'organiser l'intermodalité à leurs abords (stationnement, arrêts de bus, nouvelles mobilités...). Les études sont financées à 100 % par la Société du Grand Paris, à hauteur de 100 k€ par pôle maximum.

En 2018, le Département a affiné les propositions d'actions ainsi que leur chiffrage.

Perspective(s) :

Le financement de la mise en œuvre des actions d'intermodalité restera à débattre entre l'État, la SGP, le STIF, la Région, le Département, les opérateurs, les Etablissements Publics Territoriaux et les Communes.

2.1.3.4. Le déploiement des lignes de bus

Linéaire de couloirs de bus aménagés sous Maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



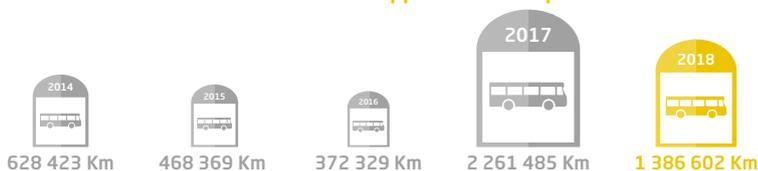
L'année 2018 a été marquée par le prolongement de couloirs de bus sur route départementale à Clichy.

Lignes de bus dont l'offre a été renforcée

... en nombre de lignes par an



... en nombre de km commerciaux supplémentaires par an



Le nombre de kilomètres commerciaux contractuels (KCC) supplémentaires comptabilisés est celui de l'ensemble de la ligne et pas seulement ceux des tronçons du territoire alto-séquanais, dans le cas des lignes interdépartementales.

Le nouveau plan bus 2017-2021 dit « Grand Paris des Bus » s'est poursuivi en 2018 permettant à un nombre important de lignes de bénéficier d'un renfort d'offres, notamment le week-end et la nuit.

2.1.3.5. Le développement des aménagements cyclables

L'alternative aux véhicules motorisés est recherchée au travers d'un plan vélo qui comprend à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sur voirie, en bords de Seine et dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées.

Quatre itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes traversent le département des Hauts-de-Seine : l'Avenue Verte London-Paris, la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel), la Seine à Vélo (entre Paris et Le Havre/Honfleur) et le Paris-Lille. En 2018, le Département a commencé l'élaboration du plan de jalonnement directionnel et signalétique de ces itinéraires cyclables (pour plus de détails sur les véloroutes, voir le chapitre 4).



Pistes cyclables sur la RD920

©CD92/Sennse-C. Badet

Depuis 2017, le Département adhère aux instances de gouvernance de trois de ces itinéraires (le Paris-Lille, au stade de projet, n'est pas doté d'une telle instance), ce qui lui permet de valoriser son implication technique et de contribuer financièrement à la promotion de ces véloroutes, conformément à la stratégie de développement touristique interdépartementale.

En fin d'année 2018, le réseau cyclable compte 146 km d'aménagements cyclables.

Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



Le réseau de voiries départementales comporte un linéaire total de 332 km. Le linéaire de pistes cyclables aménagées représente donc 44 % de ce réseau routier.

2.1.4. La maîtrise énergétique dans les bâtiments et sur les infrastructures du Département

2.1.4.1. La construction de l'immeuble de bureaux intégré au bâtiment Paris La Défense Aréna

L'immeuble de bureaux, intégré au bâtiment Paris La Défense Aréna, a été construit en recherche d'une certification du label HQE, tout en respectant l'ambition énergétique du label BBC-Effiner-

gie, tel que défini dans l'arrêté du 8 mai 2007. Ainsi, l'enveloppe du bâtiment a fait l'objet d'un traitement en conformité avec la réglementation thermique applicable.

Les services du Département occupent ce nouveau bâtiment depuis le 2 avril 2018. Au regard des mois écoulés, la performance sur cette première année s'établit à 3,4GWh, soit environ 38 % des précédentes consommations de l'ancien HD. Dans le détail c'est une consommation globale d'électricité réduite des 2/3 et une consommation de chaud ou de froid réduite de moitié.

2.1.4.2. Les techniques alternatives économes en énergie pour l'aménagement des infrastructures routières

Depuis 2005, les enrobés tièdes sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % car la température du bitume utilisé est moins élevée. Les émissions de gaz à effet de serre sont quant à elles réduites de 30 %.

En 2018, 14 600 tonnes d'enrobés tièdes ont été mises en place sur les routes départementales sur 26 opérations représentant un linéaire total de 10,6 kilomètres.

2.1.5. L'efficacité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptabilité des logements des parcs public et privé

Le soutien du Département se traduit par des aides à la création de logements sociaux plus économes, par l'amélioration de la performance énergétique du parc existant public et privé, et par l'adaptation des logements aux besoins spécifiques de leurs occupants.

2.1.5.1. Le parc public

En 2018, 78 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu la certification Qualitel Habitat & Environnement.

Parmi ces projets financés en 2018 : une opération de construction de 60 logements familiaux (photo ci-après) conduite par Logis-Transports située dans l'éco-quartier des Quatre-Chemins à Sceaux. Ce projet immobilier, qui doit être livré en 2020, s'inscrit dans un processus de labellisation Effinergie+, c'est-à-dire des bâtiments à énergie positive produisant plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'ils n'en consomment pour leur fonctionnement. Cet immeuble bénéficiera de façades à dominante de bois et de verre, de toitures végétalisées équipées de panneaux photovoltaïques et de mesures de construction spécifiques pour la réduction des nuisances à proximité des voies du RER.



*Opération de l'Entreprise sociale pour l'habitat Logis-Transports- Résidence de 60 logements sociaux située 2-2bis avenue Jules-Guesde à Sceaux
©CD92/A. Nouvet*

64 logements sociaux ont également bénéficié de subventions départementales au titre de l'amélioration et de l'adaptation de logements locatifs. Cette intervention vise l'amélioration générale des conditions de confort des logements et principalement l'adaptation au vieillissement de leurs occupants.

Par ailleurs, le Département soutient, dans le cadre du programme annuel d'aide à l'amélioration générale du patrimoine, l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, et la Société coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat, qui est propriétaire depuis le 1er janvier 2018 du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine Habitat. L'aide totale

s'élève à 10 M€ pour l'année 2018 pour plus de 4 300 logements. 77 % de l'ensemble du programme 2018 de travaux porte sur des opérations d'amélioration de la performance énergétique du parc.

2.1.5.2. Le parc privé

En 2018, 481 logements ont été aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 713 K€. 52 % des travaux financés sont des travaux de copropriété et 48 % des travaux privatifs.

En intervenant sur le parc privé, le Département poursuit plusieurs objectifs :

1/ Prévenir l'apparition de copropriétés dégradées sur son territoire :

Les aides départementales permettent à des propriétaires modestes d'assumer des travaux importants dans les parties communes tels que des changements de menuiseries, des réfections de toiture, de réseaux ou des ravalements, notamment dans des copropriétés dégradées ou faisant l'objet d'arrêtés de péril ordinaire ou d'insalubrité.

2/ Garantir la durabilité sociale des logements en les adaptant aux besoins spécifiques de leurs occupants :

Dans le cadre de travaux dits privatifs ou de copropriété, les propriétaires alto-séquanais modestes sont accompagnés dans l'amélioration de leur habitat que ce soit en matière de performance énergétique ou de sécurisation. Ces aides favorisent le maintien des propriétaires-occupants concernés dans leur logement dans des conditions de vie décentes.

3/ Améliorer la performance énergétique du patrimoine ancien :

Le soutien départemental à l'amélioration de l'habitat privé permet à des ménages modestes d'assumer le coût de travaux privatifs ou de copropriété. Cette politique présente donc une dimension sociale forte, en sus d'une contribution à l'amélioration du patrimoine ancien de logements.

En fixant une priorité sur l'amélioration de la performance énergétique des logements (travaux d'isolation de toiture et en façade, de changement de système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ou encore de remplacement de menuiseries), le Département favorise la maîtrise des charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique. Il contribue par là-même à améliorer la solvabilité des locataires, permettant ainsi à l'action environnementale de rejoindre l'action de solidarité avec les plus modestes.

Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives



La typologie des travaux est conforme aux axes prioritaires du règlement départemental des aides à l'amélioration de l'habitat privé adopté en Commission permanente du 14 mars 2016.

La part de travaux concourant à la maîtrise des charges représente 73 %. Les natures de ces travaux en faveur d'une réduction des consommations énergétiques sont : le ravalement avec isolation thermique par l'extérieur dans 57 % des cas, le changement des menuiseries pour 26 %, l'isolation de la toiture pour 6 % et 11 % sont affectés au changement de chaudière ou à l'installation d'un autre mode de chauffage.

2.2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



2.2.1. La poursuite de la protection des espaces naturels et des continuités écologiques, piétonnes et paysagères

2.2.1.1. La gestion écologique des parcs départementaux

La gestion des parcs départementaux est une gestion écologique qui met en œuvre des pratiques évitant un impact fort sur l'environnement, favorables à la biodiversité végétale et animale, ainsi qu'à l'activité biologique du sol. Elle respecte aussi les milieux et les habitats qui constituent les espaces de gestion notamment les zones humides, les lisières ou les prairies.

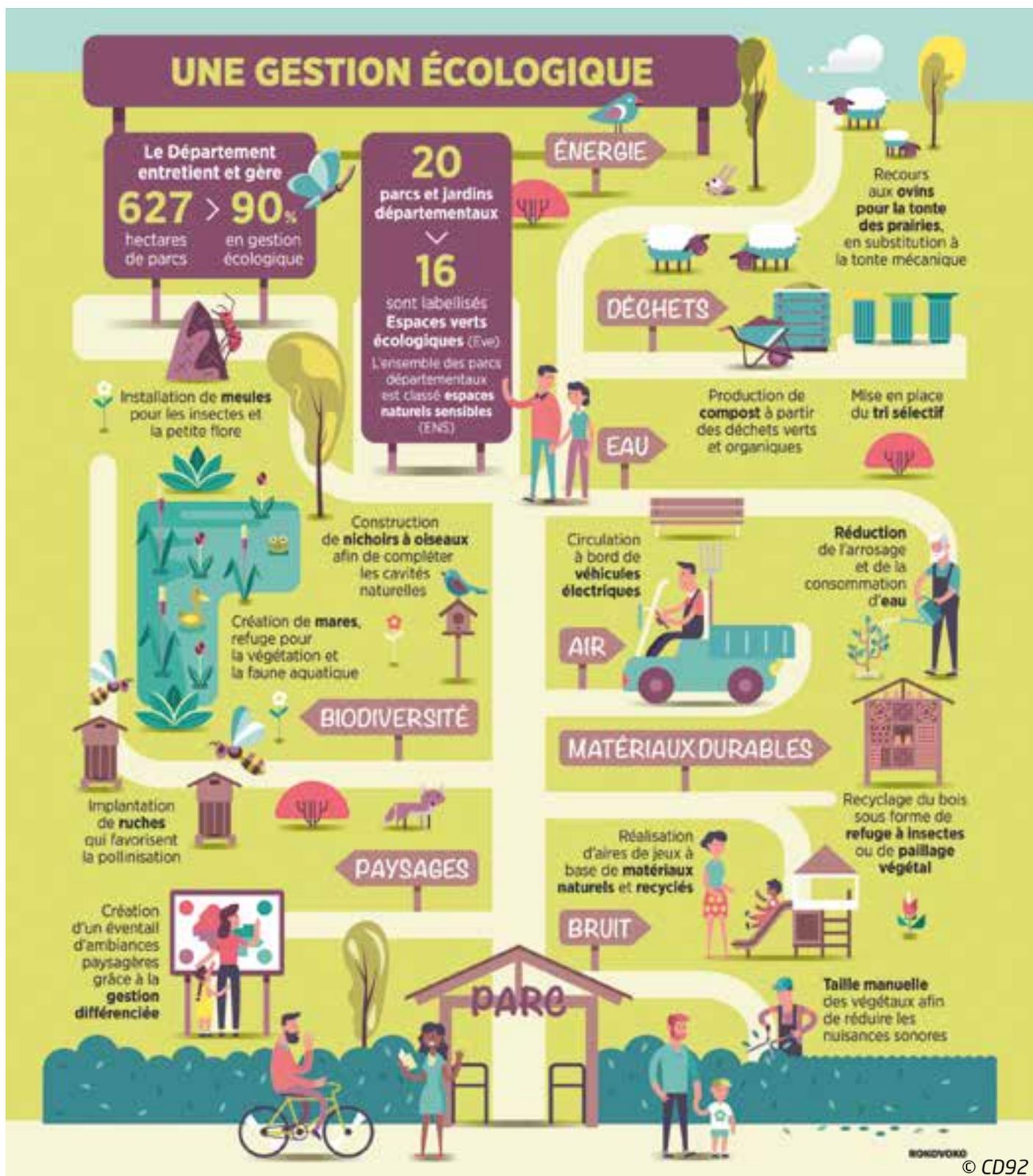
Ce travail de gestion est aujourd'hui possible grâce à la volonté du Département de passer à la gestion différenciée, sans pesticide, 10 ans avant l'interdiction réglementaire prévue au 1er janvier 2017. Ce nouveau mode d'entretien a fait évoluer l'ensemble des pratiques des jardiniers, passant d'une horticulture intensive et polluante, à une gestion faisant de la place à la biodiversité et aux aménagements plus naturels jusqu'à une pratique écologique certifiée.

Pour mesurer l'ensemble des pratiques de gestion, divers outils sont mis en œuvre par le Département :

- Des outils d'investigation : les inventaires faune, flore et habitats des espaces naturels sensibles et des parcs ouverts au public. En 2018, un nouveau cycle de mise à jour a débuté pour une période de 4 ans.
- Des outils techniques : l'analyse des pratiques de tontes pour diminuer la quantité de déchets verts et offrir plus d'espaces de nature, des cahiers des charges pour la commande de végétaux locaux ou indigènes, le suivi des espèces exotiques envahissantes, le suivi des bilans carbone et la mise en œuvre de la diminution du matériel diesel dans les parcs, la diminution des surfaces minérales, la fin de la gestion de l'eau « tous tuyaux ».

Les résultats contribueront aux bilans des plans de gestion paysagers, à la labellisation environnementale « Espace Végétal Ecologique » (Eve®) d'Ecocert, au suivi des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et à la protection des espèces et habitats réglementés.

Certaines données créées dans le cadre de ce travail sont mises à disposition dans l'Open Data du Département (les plans de gestion, les natures de sol).



Enfin **les plans de gestion** des sites de l'Étang Colbert, de la promenade des Vallons de la Bièvre, des parcs Pierre Lagravère et André Malraux, ainsi que le domaine départemental de la Vallée-aux-Loups ont été mis à jour en 2018 pour la période 2019 - 2023.

Le plan de gestion est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel et culturel). Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du site selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting).

Perspective(s) :

En 2019, la procédure de plan de gestion sera mise à jour afin de mieux prendre en compte la conservation du patrimoine végétal.

2.2.1.2. La labellisation des parcs départementaux

La gestion écologique repose sur la maîtrise des critères environnementaux, économiques et sociaux propres au développement durable qui s'appliquent à dix domaines de compétence, à savoir le paysage, la biodiversité, l'eau, le sol, l'air, le bruit, l'énergie, les déchets, les matériels et matériaux employés, la communication pour les usagers et les jardiniers.

Le référentiel EVE® détaille les critères appliqués à ces dix domaines de compétence que les parcs doivent respecter pour pouvoir être labellisés. Pour vérifier cela, l'organisme Ecocert procède à des audits annuels dans les parcs.

Suite à l'audit de 11 sites, tous les parcs sont reconduits dans leur labellisation. L'audit démontre le professionnalisme et l'engagement des équipes pour évoluer dans leur compétence. Cinq indicateurs de suivi sont d'ailleurs mis en place dans un souci d'amélioration continue du service : la nature des surfaces entretenues, le bilan carbone des tontes d'entretien, la consommation d'eau potable, les travaux réalisés et la pression du public exercée sur les parcs.

16 parcs et jardins départementaux sont labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®. Ils totalisent une surface en gestion écologique de 585 ha, la plus grande surface de parc de la région Ile-de-France dans ce mode de gestion relevant d'une collectivité territoriale.

Nombre de parcs départementaux labellisés Espace végétal écologique (EVE®)



2.2.1.3. La préservation des espèces présentes dans les parcs départementaux

Les inventaires de la faune, de la flore et des habitats

Les inventaires de la faune, de la flore et des habitats présents dans les espaces naturels sensibles et les parcs ouverts au public font partie des outils d'investigation mis en pratique par le Département dans le cadre de la gestion écologique de ses espaces verts. Ils permettent de mettre en place des mesures de protection des espèces et des habitats.

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France, les données des inventaires faune et flore sont disponibles sur la base « CETTIA » et celles des oiseaux, en partenariat avec la LPO dans « Oiseaux des jardins ».

L'oiseau est un bon indicateur de biodiversité et de l'état des habitats. Avec la gestion différenciée, nos parcs ont vu leur fréquentation aviaire passer de 20 espèces à 30, voir 50 espèces en moyenne avec environ 25 espèces nicheuses (pour les parcs de 25 à 35 ha). Dans le parc des Chanteraines (85 ha) qui a des grands étangs, environ 80 espèces d'oiseaux sont recensées annuellement avec une moyenne de 45 nicheurs.

Perspective(s) :

Des analyses de l'ADN de l'environnement (ADNe) seront aussi mises en œuvre en 2019 pour permettre de réaliser des recherches de traces ADN des espèces. Cette méthode est non intrusive pour les espèces (pas de piègés traumatizants par exemple).

La labellisation des parcs en « refuge LPO - Jardin d'oiseau »

9 parcs sont agréés « refuge LPO - Jardin d'oiseau ». En 2018, un nouvel agrément a été attribué au parc de la Vallée-aux-Loups pour une période de 6 ans et celui de 3 autres parcs a été renouvelé (le parc P. Lagravère, le parc A. Malraux et le parc du Chemin de l'Île).

Les modalités d'attribution se font dans le cadre de la convention signée en 2004 avec la Ligue de Protection des Oiseaux. L'objet de cet agrément est d'assurer une veille ornithologique et de mener des actions de préservation des oiseaux.

Crapauduc de l'Arboretum

Suite à plusieurs alertes de riverains, un dispositif permettant de sécuriser la migration des crapauds commun (Bufo bufo) entre l'arboretum de la Vallée-aux-Loups et la propriété de l'Île verte (risques générés par les passages des véhicules et notamment à la nuit tombée) a été créé.

Faute de pouvoir bénéficier de véritables « crapauducs » (passages traversiers sous la chaussée), le Département s'est employé à mettre en place un dispositif permettant de canaliser la migration des amphibiens (crapauds essentiellement) en période de reproduction par un système de piège dans des réceptacles enterrés. Les crapauds ainsi recueillis sont ensuite relâchés de l'autre côté de la voie à traverser.

Ce processus est en place depuis 2012 et permet le sauvetage chaque année de 300 animaux en moyenne. En 2018, 410 crapauds ont pu ainsi passer d'un site à l'autre.

2.2.1.4. La préservation du patrimoine arboré

Le patrimoine arboré des voiries départementales, des parcs et des collèges fait l'objet d'une attention particulière dont la responsabilité principale est assurée par un service dédié à la gestion des arbres, à la protection végétale, aux approvisionnements en végétaux.

Le Département procède au suivi de l'état sanitaire et de la résistance mécanique de l'ensemble de ses arbres. Les diagnostics sanitaires sont réalisés de manière approfondie par une agence d'expertise tous les 3 ans sur les voiries et les collèges et tous les 4 ans dans les parcs. Cette périodicité était de 5 ans avant 2018 et l'objectif est d'atteindre une périodicité de 2 ans sur les parcs. Les techniciens arboricoles quant à eux réalisent des observations visuelles intermédiaires et régulières.

Dans le cadre de cette gestion adaptée, sont privilégiés :

- la diversification de la palette végétale,
- l'emploi des essences les mieux adaptées aux contraintes urbaines,
- l'adéquation de l'essence à l'espace qui lui est réservé en prenant en considération la taille adulte de l'arbre et son port,
- le choix quasi exclusif des formes libres à la place des formes architecturées, à l'exception des alignements existants.

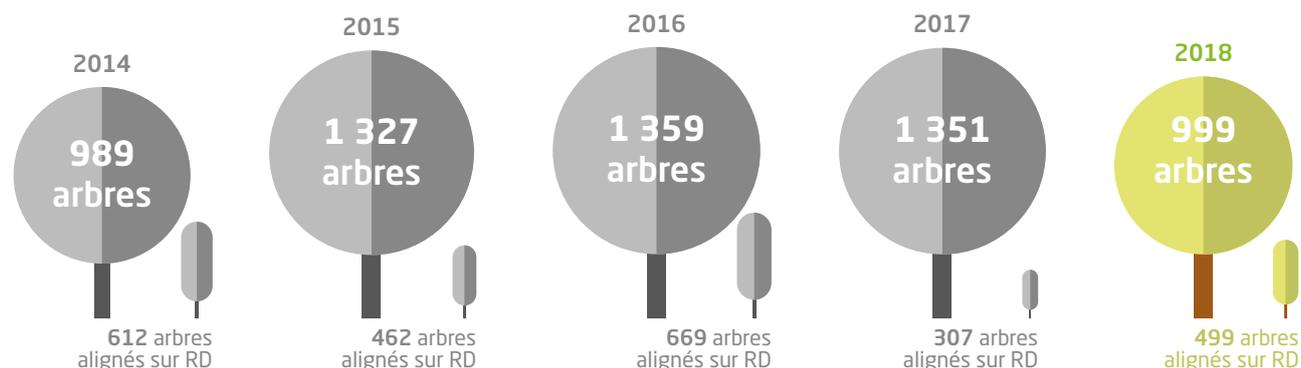
En 2018, les approvisionnements en végétaux représentent 999 arbres, 663 plants et baliveaux forestiers, 12 211 arbustes, 44 728 plantes vivaces, 51 036 plantes saisonnières, 46 465 bulbes. Dans l'objectif de faire des économies d'eau et d'optimiser la reprise des arbres nouvellement plantés, le Département installe des sondes tensiométriques dans les mottes et à proximité de celles-ci pour le suivi des besoins en eaux des arbres. Les données télétransmises permettent le déclenchement des arrosages. Des cuvettes artificielles sont aussi aménagées afin d'optimiser les arrosages pour la première année de plantation.

Le patrimoine arboré des voies départementales est certainement le plus vulnérable et il requiert des pratiques de gestion adaptées. Il est composé de 30 000 arbres représentant un linéaire

planté de 300 km (données 2016).

En 2018, 499 arbres ont été plantés le long des routes départementales des Hauts-de-Seine soit un taux de renouvellement d'environ 1,5 %.

Nombre total d'arbres plantés par le Département



> action phare

Les mesures compensatoires pour les abattages et endommagements d'arbres

Le Département a pris un arrêté relatif aux droits à indemnisation en compensation de l'abatage et de l'endommagement d'arbres d'alignement départementaux.

L'indemnisation des abattages est mise en place depuis le 13 août 2018 et concerne sans exception tous les abattages d'arbres qui touchent notre patrimoine.

C'est une application de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Dans son article 172, elle dispose que « le fait d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres donne lieu, y compris en cas d'autorisation ou de dérogation, à des mesures compensatoires locales, comprenant un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien ultérieur ».

42 demandes d'abattages pour un montant prévisionnel de 413 510 € ont déjà été effectuées en 2018.

Les montants d'aménité des arbres sont calculés en fonction de plusieurs critères s'appuyant sur le barème de valeur des arbres :

- L'indice selon l'espèce et la variété,
- L'indice selon la situation et la valeur esthétique,
- L'indice selon l'état sanitaire et la vigueur de l'arbre,
- L'indice selon la circonférence du tronc.

A cela il faut ajouter un coût forfaitaire de 3 000 € pour les replantations sur le domaine public qui comprend toutes sujétions telles que le terrassement, l'apport de terre végétale, la fourniture et la plantation de l'arbre, la remise en état du trottoir, la protection de l'arbre, le tuteurage, l'entretien et l'arrosage pendant au moins 1 an.

2.2.1.5. La stratégie Nature

Le 14 décembre 2018, l'assemblée départementale a voté l'élaboration d'une nouvelle stratégie des espaces de nature dans les Hauts-de-Seine.

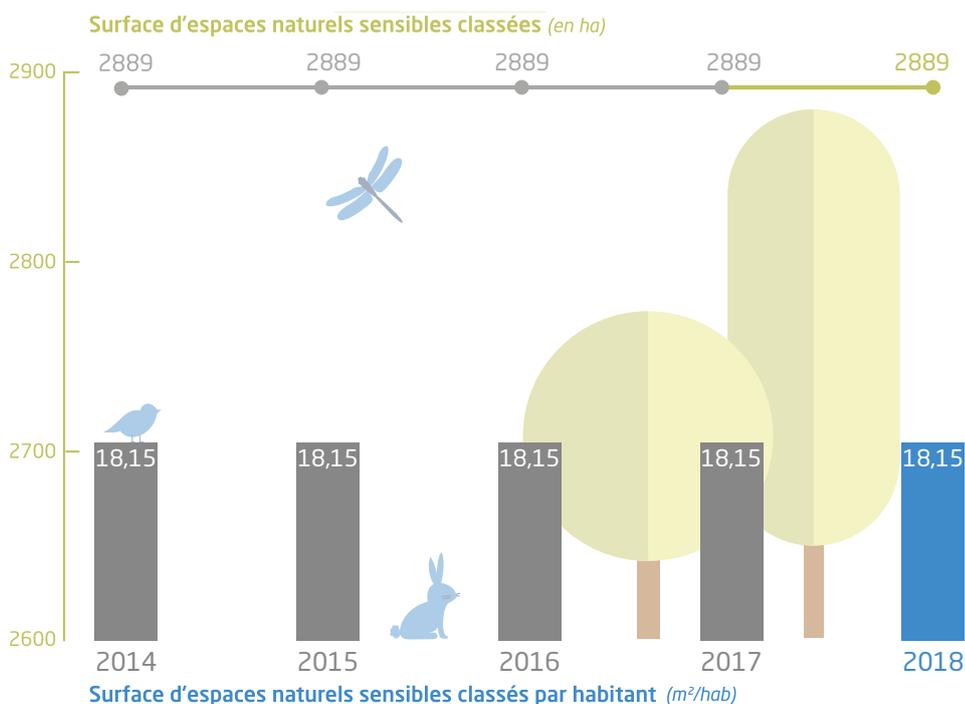
Perspective(s) :

Cette stratégie fédérera l'ensemble des dispositifs existants sur le sujet (le schéma départemental des espaces naturels sensibles, le schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de

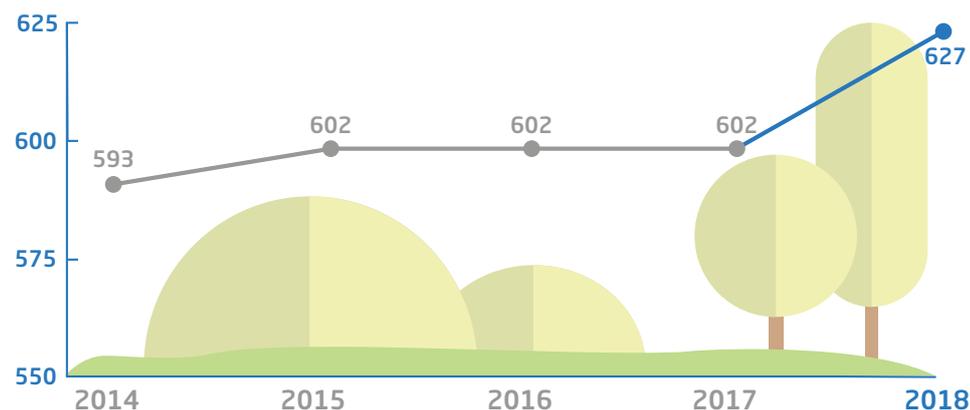
ses berges, le schéma des parcours buissonniers, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, le plan de prévention du bruit dans l'environnement, la gestion des arbres d'alignements sur voirie départementale, la démarche environnementale appliquée dans les parcs et jardins départementaux, la procédure des plans de gestion paysager, la labellisation Eve® par l'organisme de contrôle Ecocert). Ce faisant, la stratégie offrira une vision plus claire et cohérente des dispositifs départementaux et de leurs financements. La notion d'espaces naturels sensibles (ENS) dans les Hauts-de-Seine a été redéfinie dans ce sens.

Cette stratégie fera office de « plan nature en ville », tel qu'il est recommandé dans la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité (juillet 2018).

Les espaces naturels sensibles classés



La surface totale des parcs départementaux (surface entretenue en hectare)



Il y a actuellement 22 sites gérés par le Département représentant 627,35 ha de surface entretenue, dont 14 parcs et jardins (72 % de la surface totale), 5 parcs à vocation sportive (20 % de la surface totale) et 3 promenades départementales (8 % de la surface totale).

2.2.1.6. Le Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

En 2018, une mise à jour des itinérances piétonnes a été lancée. Vingt communes sont concernées par ces modifications qui visent à améliorer le cadre de vie des Alto-séquanais, en valorisant la découverte de leur patrimoine naturel. 414 kilomètres d'itinéraires sont ainsi identifiés et dévolus à la randonnée pédestre, ventilés en quatre sentiers de grande randonnée (GR), un

sentier de grande randonnée de pays (GRP), ainsi que onze sentiers de petite randonnée (PR).

Perspective(s) :

Ce projet de mise à jour sera soumis à la délibération du Conseil départemental en avril 2019.

D'autre part, dans le cadre de ce PDIPR, le Département a accordé en 2018, une subvention à la Commune de Chaville, pour l'aménagement d'une portion du « sentier des rus » (PR6) qui est conçue comme une véritable transition entre l'espace urbain et la forêt de Meudon.

2.2.1.7. La lutte contre les espèces déprédatrices ou envahissantes

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est classé danger sanitaire de seconde catégorie, du fait de son impact sur l'abeille domestique et la production de miel. Sa piqûre représente un risque élevé pour les personnes allergiques ou pour les personnes intervenant dans l'entretien d'espaces verts car les attaques peuvent être massives. Au cours de l'année 2018, le Département a donc fait détruire par une entreprise spécialisée 24 nids de frelons asiatiques, soit plus du double qu'en 2017 (11 nids détruits). Une expansion significative du frelon asiatique est à noter sur l'ensemble du territoire francilien. Le Département intervient dès le signalement d'un nid. Un tableau de suivi de la présence des frelons sur les espaces verts du Département est mis à jour tout au long de l'année et une fiche des bonnes pratiques destinée aux agents du Département, décrivant la tenue à suivre en cas d'observation de nids de frelons (mise en sécurité, signalement etc.) a été diffusée en 2018.

La perruche à collier

La perruche à collier est en phase de développement important. Une étude est en cours pour évaluer l'impact de cette expansion. Un site internet dédié à la perruche à collier : <http://perruche-a-collier.fr/>, sensibilise le public sur ce sujet. Un observatoire participatif pour alimenter une base de données sur la présence des perruches en Ile-de-France et leurs dégâts, a été conçu en 2016. Ce dispositif de crowdsourcing est ouvert depuis mars 2017 sur le site web. La modération de ce site est effectuée de manière hebdomadaire depuis son ouverture. Les résultats sont précisés dans la partie 3.3.2 de ce présent rapport.



Le moustique tigre

Originaire d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et de l'océan indien, la présence du moustique tigre est signalée dans près de la moitié des départements français dont les Hauts-de-Seine. Ce moustique peut, lorsqu'il a piqué une personne malade, transmettre la dengue, le Chikungunya ou le virus Zika.

Un plan de lutte contre la dissémination du moustique tigre a donc été mis en œuvre pour la première fois sur le territoire des Hauts-de-Seine du 1^{er} mai au 30 novembre 2018.

33 pièges-pondeurs ont été installés sur 8 communes.

196 signalements de particuliers ont été recensés via le site national www.signalement-moustique.fr. 47 se sont révélés positifs et 37 enquêtes entomologiques ont été menées pour mettre en évidence la présence du moustique et déclencher les traitements larvicides.



Perspective(s) :

En 2019, des mesures visant à prévenir les risques de prolifération, à détecter et suivre l'évolution du moustique, ainsi qu'à protéger les personnes seront mises en œuvre conjointement au sein d'une cellule coordonnée par le préfet des Hauts-de-Seine et réunissant le

Département des Hauts-de-Seine, l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS), les services de la préfecture et l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ).

L'oie bernache

Introduites au début du XX^e siècle, les oies bernaches jouent souvent un rôle social de contact avec la nature dans les parcs, mais causent une gêne en termes d'hygiène (déjections) et d'impact sur la faune sauvage. Elles peuvent ainsi abîmer les terrains de sport et/ou chasser d'autres espèces plus rares et protégées.

La population des oies bernaches du Canada est régulée par la stérilisation de 90 % de leurs œufs.

Actuellement deux parcs départementaux sont concernés, le parc des Chanteraines, avec un peu moins d'une vingtaine de bernaches et le parc André Malraux, avec une trentaine d'individus. Les effectifs sont restés stables avec très peu de naissances, compte tenu du contrôle mené. Un œuf viable par nid est laissé, afin de ne pas chasser les populations présentes vers des sites plus sensibles écologiquement.

Perspective(s) :

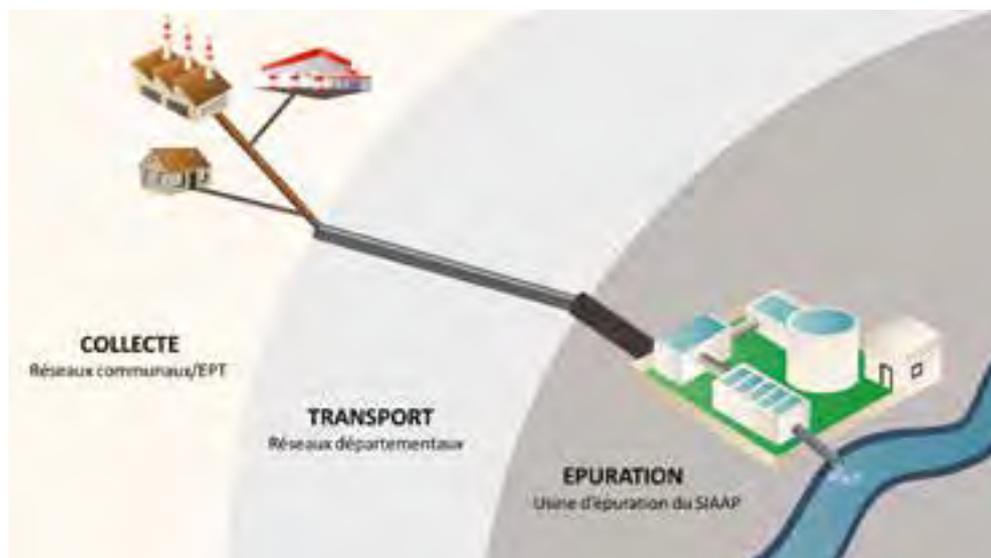
Le parc du Chemin de l'Île sera également surveillé en 2019.



2.2.2. La préservation des milieux et de la ressource en eau

2.2.2.1. Le service public d'assainissement, une compétence départementale

Depuis 1964, le Département des Hauts-de-Seine a une compétence pour exercer un service public d'assainissement, et à ce titre il est propriétaire d'un important patrimoine d'assainissement constitué essentiellement d'un système de transport des eaux usées et pluviales. Son rôle est de transporter au mieux les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration gérées par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les effluents sont ainsi traités et sont dépollués jusqu'à un niveau de qualité admissible pour le milieu naturel, la Seine.



©CD92/C. Verclytte, C. Aubert

Le patrimoine d'assainissement des Hauts-de-Seine est constitué principalement de 627 km de réseaux de dimensions variables, de 15 stations de pompage servant à la régulation des réseaux et à leur protection contre les crues de la Seine, d'une centaine de déversoirs d'orages, ainsi que d'ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 56 500 m³. Le réseau départemental transporte environ 88 millions de m³ d'eaux usées par an.

Perspective(s) :

A compter du 1^{er} janvier 2019, un nouveau contrat de délégation de service public débute pour une période de 12 ans. Les exigences environnementales du nouveau contrat sont accrues sur les fonctions essentielles mais également sur les fonctions supports : réduction des consommations énergétiques et de l'impact carbone global.

Le système d'assainissement départemental est majoritairement unitaire, c'est à dire qu'une unique canalisation collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Sur une zone plus restreinte, il s'agit d'un réseau séparatif.

Fin 2018, un arrêté préfectoral a été notifié au Département pour renforcer les performances de l'exploitation du réseau d'assainissement et également limiter les rejets au milieu naturel. L'objectif est de supprimer tout rejet par temps sec hors période de chômage (indisponibilité d'ouvrage pour travaux), rejet accidentel, rejet lié à la crue.

2.2.2.2. Le contrôle des effluents « entrants » dans le réseau

Les eaux domestiques

Annuellement, des visites de conformité des installations sont réalisées pour vérifier les branchements sur le réseau départemental, pour accompagner les usagers dans la mise en conformité le cas échéant et éviter ainsi des débordements pouvant survenir en cas d'événements pluvieux.

Les eaux non domestiques

Les eaux usées non domestiques correspondent aux eaux usées rejetées par des industriels, commerçants, restaurateurs, artisans... qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que les eaux usées des ménages. Des contrôles réguliers sont effectués à l'intérieur des sites industriels et auprès des artisans (garages, restaurants, pressings, ...). Le Département intervient avec le délégataire pour faciliter la résolution des situations complexes ou apporter des conseils aux industriels et artisans. Ce contrôle continu a permis de constater une amélioration de la qualité des rejets avec une diminution significative de nombreux flux toxiques. En parallèle, une vigilance particulière a également été mise en place depuis 2010 pour contrôler et suivre les eaux de rabattement de nappe des chantiers, rejetées dans le réseau départemental.

Métrologie et études du réseau

Afin de proposer des solutions visant à limiter les inondations dues aux débordements du réseau par temps de pluie et les rejets d'eau polluée en Seine, le Département réalise des études de diagnostic du fonctionnement hydrologique et hydraulique de son système d'assainissement. Des études spécifiques sont par ailleurs réalisées pour améliorer la compréhension générale du fonctionnement du réseau sous diverses conditions d'exploitation, telles que l'indisponibilité d'ouvrages pour travaux (« chômages ») ou crue de Seine.

Travaux d'amélioration et de réhabilitation du réseau

Le Département intervient sur le réseau d'assainissement afin de prévenir des dégradations ou d'y remédier : travaux de consolidation des ouvrages, de rénovation des branchements, d'étanchement des collecteurs, etc.

2.2.2.3. Le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges

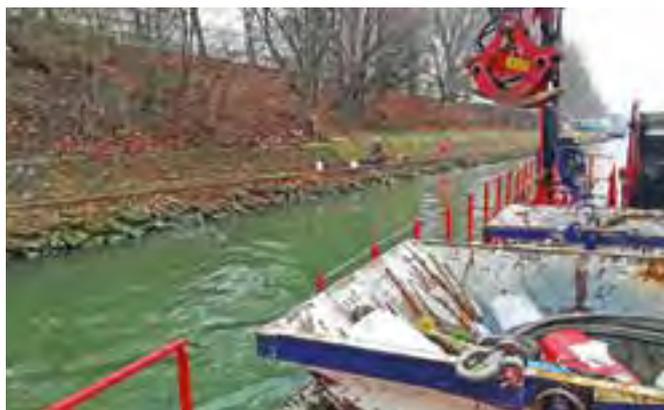
Depuis 1980, le Département mène en continu le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges. C'est la seule collectivité territoriale à mener cette action.

Elle s'inscrit dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Elle concerne la Seine ainsi que les 66 km de berges traversant le territoire en rives droite et gauche du fleuve et bordant les 4 îles alto-séquanaises de Saint-Germain, Seguin, de Puteaux et de la Jatte. Les bateaux nettoyeurs interviennent au droit de chacune des 17 communes du Département longeant la Seine.

Cette mission d'intérêt général très importante pour les usagers et les riverains du fleuve vise à lutter contre la pollution en évitant la dissémination de produits toxiques dans le milieu naturel et l'accumulation de déchets comme les verres, les plastiques, le caoutchouc, le polystyrène, les emballages et les épaves dont la durée de vie est souvent très élevée. Elle a aussi pour objectif de préserver la qualité des espaces aménagés en berges par le Département et de restaurer dans les meilleurs délais l'accessibilité des berges et la sécurité du plan d'eau, par le nettoyage des promenades basses longeant la Seine après les crues hivernales, voire printanières comme en juin 2016, et après les orages estivaux.

3 à 11 tonnes de déchets sont collectées par semaine par les deux bateaux nettoyeurs.

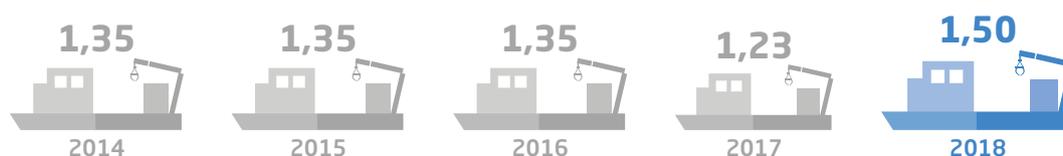
En 2018, 277 tonnes de déchets ont été collectées dont 58 tonnes de bois et feuillages valorisés sur des plateformes de compostage (21 %) et 219 tonnes de déchets industriels banals triés dans des filières ad hoc en centre de tri (cartons, verres, métaux principalement).



Récupération des déchets
©CD92/A. Pallot

En 2018, le contrat d'exploitation des bateaux nettoyeurs a été renouvelé. Un des objectifs du nouveau contrat est d'augmenter le chargement des bennes de déchets afin de réduire l'impact environnemental sur la qualité de l'air dû au transport des bennes.

Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs (tonnage moyen par benne)



2.2.2.4. Le suivi annuel de la qualité hydro-biologique de la Seine

Le Département participe au suivi de l'état hydro-biologique de la Seine dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, adopté en 2006. Ce suivi est entrepris pour caractériser l'impact éventuel des aménagements de berges réalisés par le Département sur la qualité du milieu aquatique. Un programme pluriannuel de mesures a donc été conjointement établi avec les services de l'État, l'Agence de l'Eau du bassin Seine-Normandie et le SIAAP. 7 stations de prélèvements réparties sur les 39 km de linéaire de Seine que compte le département ont été définies.

Les investigations réalisées annuellement portent d'une part sur l'identification et le comptage par échantillons des poissons, des peuplements végétaux et des macro-invertébrés en Seine et d'autre part sur l'analyse des algues microscopiques sensibles à la pollution du milieu aquatique.

L'année 2018 a connu une crue importante de la Seine en janvier tant par son ampleur que par sa durée mais aussi des records de température et d'ensoleillement durant la fin du printemps et l'été. Finalement, on observe assez peu de changements dans la structure des peuplements par rapport à 2017. Contrairement à la crue printanière de 2016, la crue hivernale de 2018 a eu peu d'impacts sur les cortèges végétaux avec des richesses spécifiques et des recouvrements assez

similaires à 2017. Ces résultats montrent une très forte résilience de la végétation aquatique après un évènement hydrologique.

En revanche, à l'image de 2016, la productivité piscicole semble avoir été particulièrement affectée en 2018. Les crues hivernales et printanières ont probablement eu des conséquences importantes sur le frai. La reproduction et le maintien des œufs ou encore la croissance larvaire ont certainement été perturbés par les eaux particulièrement turbides, les écoulements rapides, les variations importantes du niveau des eaux et, plus généralement, les niveaux d'eau exceptionnellement hauts, que ce soit lors de la période de frai ou lors de la période de croissance de la majorité des espèces de poissons de ce secteur de la Seine.



Potamo à feuilles perfoliées (Potamogeton perfoliatus) espèce identifiée avec un statut « extrêmement très rare »



Analyse des échantillons de macro-invertébrés au laboratoire

©Société Hydrosphère/C. Moreno

2.2.2.5. La politique de gestion durable des eaux pluviales

Afin de réduire, par temps de pluie, les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et de limiter en zone unitaire les déversements d'eaux usées dans la Seine, le Département mène une politique de gestion durable des eaux pluviales auprès des différents partenaires, acteurs d'opérations immobilières ou d'infrastructures participant au renouvellement urbain actuel.

L'objectif est de favoriser une gestion à la source de ces eaux par l'usage de techniques alternatives. En effet, celles-ci permettent de retrouver un cycle urbain de l'eau plus vertueux grâce à l'infiltration et à l'évapotranspiration. La réduction des volumes rejetés au réseau d'assainissement et la dépollution des eaux de ruissellement par le sol sont alors des effets bénéfiques complémentaires à la réduction des débits d'eau injectés dans les égouts.

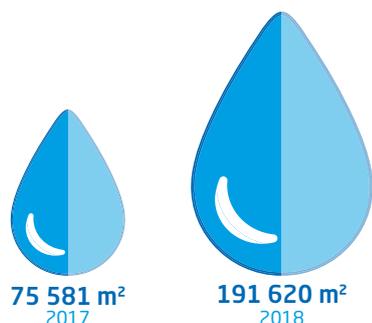
De plus, l'évapotranspiration des végétaux alimentés par les eaux de ruissellement a pour effet de réduire la température urbaine. Impact paysager de la végétalisation, dépollution par les sols, développement de la biodiversité et création d'îlots de fraîcheur sont alors des améliorations du cadre de vie urbain induites par la gestion à la source des eaux de pluie.

Pour atteindre ces objectifs et tenir compte des évolutions réglementaires, le Département a actualisé en 2016 son règlement d'assainissement. Ainsi, les eaux de ruissellement, générées par toute nouvelle construction ou aménagement, doivent être gérées sur l'emprise du projet sans raccordement au réseau d'assainissement. Le raccordement des eaux pluviales ne sera autorisé qu'à titre dérogatoire, une fois que le pétitionnaire aura prouvé l'impossibilité de gérer la totalité des eaux de ruissellement sur sa parcelle et aura décrit les dispositions prises pour gérer les eaux excédentaires. Celles-ci seront alors soumises à des limitations de débit de rejet, afin de réduire, à l'aval, les risques d'inondation ou de déversement d'eaux polluées au milieu naturel.

Cette nouvelle démarche induit un grand nombre de rencontres avec les aménageurs afin de les sensibiliser et d'obtenir des améliorations de leurs projets, pour les rendre plus conformes aux attentes du Département. Ainsi, presque 80 réunions ont été organisées en 2018.

En 2018, 49 nouvelles parcelles étaient dotées d'installations de régulation des eaux pluviales constatées conformes, pour une surface totale de 191 620 m².

Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes



Par ailleurs, la sensibilisation et la communication autour de la gestion des eaux pluviales étant essentielles pour obtenir une meilleure adhésion des différents acteurs du renouvellement urbain, une journée de sensibilisation a été organisée en 2018 afin de promouvoir les techniques d'infiltration des eaux de ruissèlement.

2.2.2.6. Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Issy-les-Moulineaux

> action phare

La mise en service du bassin de stockage des eaux pluviales à Issy-les-Moulineaux

La partie basse d'Issy-les-Moulineaux est exposée à un risque important d'inondation par débordement des réseaux. La zone concernée se trouve en pied de coteau, à l'aval d'un bassin versant fortement imperméabilisé, collectant les apports d'eaux pluviales de plus de 2 350 000 m² de voiries et de toitures, réparties sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves, et dans une moindre mesure, Malakoff, Châtillon et Clamart.

Dans ce secteur dit « unitaire », les excédents d'eaux pluviales sont transportés dans les mêmes canalisations que les eaux usées.

Le Département a donc décidé la construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux excédentaires du réseau d'assainissement par temps de pluie.

Cet ouvrage doit réduire les risques d'inondation et également contribuer à la réduction des volumes d'eaux polluées déversés en Seine. Ainsi, pour les pluies les plus courantes, sans risque d'inondation, l'utilisation partielle et contrôlée du bassin permettra de réduire de près de 40 % les volumes annuels déversés via les déversoirs d'orage du réseau départemental d'assainissement longeant la Seine à Issy-les-Moulineaux.

Ce bassin d'un volume de 23 400 m³, d'une profondeur de 25 m et d'un diamètre de 40m, est implanté sous le stade Gabriel Voisin, à l'angle de la rue Charlot et de la rue du Gouverneur Général Eboué. Les travaux de ce bassin enterré ont débuté en décembre 2015 et se sont achevés en 2018. Il a été inauguré le 20 novembre 2018.

<https://vimeo.com/302242013>



Vue intérieure du bassin



Système de curage

©BILM

2.2.2.7. Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Antony

Le secteur sud d'Antony, le long de la RD 920, est un secteur sensible aux inondations liées aux orages, et notamment au niveau des rues du Chemin de Fer et des Mûres. La solution retenue consiste en la réalisation d'un bassin circulaire d'environ 4 950m³ (diamètre 22m / profondeur 17m) implanté sous le parking à l'angle des rues du Chemin de Fer et de l'Avenir. 90m de canalisations seront également créés dans le cadre de ce projet.

Les études d'avant-projet se sont terminées en 2018 pour se poursuivre par la phase projet.

Perspective(s) :

Sur 2019, les études de conception seront finalisées. La consultation des marchés de travaux débutera en fin d'année.

Ce dispositif offrira une protection contre les risques de débordement dus à des pluies décennales. Le bassin sera vidangé à débit régulé, après la pluie, vers le réseau pluvial. Les eaux du fond du bassin, plus chargées en raison des phénomènes de décantation qui s'y produisent, seront quant à elles vidangées vers le réseau d'eaux usées, ce qui confèrera à cet ouvrage un rôle de dépollution des eaux pluviales. Le bassin pourra également être mobilisé pour la dépollution des eaux pluviales, lors de situations courantes. Les travaux sont prévus à l'horizon 2020/2021.

2.2.2.8. Le projet d'automatisation des Déversoirs d'orages (DO) sur le bassin versant de Courbevoie

Plusieurs déversoirs d'orage sont présents sous la RD7, sur les communes de Puteaux, Courbevoie et Asnières-sur-Seine. Leur fonction principale est de renvoyer les trop-pleins d'effluents unitaires dans la Seine en cas de fortes pluies pour éviter les débordements sur la voie publique du collecteur d'assainissement.

Actuellement ces DO sont statiques. L'automatisation desdits ouvrages permettra de mieux contrôler les interfaces entre le réseau départemental et le milieu naturel. Les travaux consistent à remplacer les seuils fixes (de type barrage à poutrelles) par des seuils asservis, dont le niveau s'ajuste automatiquement selon les niveaux d'eau dans le collecteur de quai et dans la Seine.

Ce projet s'inscrit dans un contexte réglementaire en pleine évolution :

- la Directive sur les Eaux Résiduaire Urbaines : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux prescriptions techniques applicables à la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement collectif ;
- la Directive-Cadre sur l'Eau : arrêté du 27 juillet 2015 relatif à l'état écologique, l'état chimique et le potentiel écologique des eaux de surface ;
- l'arrêté inter-préfectoral du système d'assainissement de 2018.

Perspective(s) :

La réalisation de ces déversoirs automatisés permettra à l'horizon 2022-2023 de réduire les déversements d'environ 40 % sans compromettre le niveau actuel de protection contre les risques de débordement. Ces travaux permettront également de faciliter l'exploitation du collecteur de quai en fonctionnement dégradé (temps de crue, chômage des stations de pompage de Courbevoie ou de Clichy et chômage des émissaires du SIAAP).

2.2.2.9. La gestion des impacts des crues

Le Département dispose de moyens de lutte contre le risque de crue par débordement de la Seine.

En ce qui concerne la continuité du service public d'assainissement, l'adaptation du fonctionnement du réseau se fait en continu. L'astreinte renforcée « crue » est activée pour être en mesure d'agir 24h/24 et 7j/7.

Les vannes qui permettent d'empêcher l'entrée de l'eau de la Seine (via les déversoirs d'orage) dans le réseau sont actionnées. Lorsque la crue s'accompagne de fortes pluies, les stations de

lutte contre les crues permettent d'éviter les inondations par débordement des réseaux en pompant l'eau excédentaire des réseaux pour la renvoyer dans la Seine.

En parallèle, les sites départementaux situés en zone inondable sont également sécurisés si nécessaires. Une communication interne au Département par le biais de bulletins de crue quotidien permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les évolutions prévisibles des eaux et les alertes sur les impacts potentiels.

Lors de la crue de janvier 2018, le Département et l'EPI ont été mobilisés pour l'obturation des ouvertures existantes dans les murettes de protection ainsi que la réalisation de manœuvres techniques sur le réseau d'assainissement pour assurer la continuité du service public d'assainissement.

2.2.2.10. La gestion des eaux pluviales de voirie

Par temps de pluie, d'importantes quantités d'eaux pluviales se déversent dans les réseaux d'assainissement, ce qui induit une aggravation du risque d'inondations par débordement des réseaux et de rejets polluants vers le milieu naturel aquatique.

Aussi, le Département met en œuvre, dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'occasion de ses chantiers de réaménagement de voirie : infiltration naturelle (notamment par des noues paysagères), bassins de rétention...

A titre d'exemple, dans le cadre du projet de prolongement du tramway T1 entre Asnières-sur-Seine et Colombes, le projet prévoit la création d'une noue, de bassins de rétention, l'augmentation de l'infiltration grâce à l'augmentation de la surface plantée et à l'utilisation de pavés enherbés.

En 2018, dans le cadre des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle à Clamart, un réseau enterré de près de 500 mètres linéaires a été créé. Celui-ci a été surdimensionné afin de permettre le stockage de 140 m³ d'eaux pluviales et leur rejet à un débit régulé.

A la fin de l'année 2018, 16 sites gérés par le Département sont équipés de réservoirs.

2.2.2.11. La consommation d'eau des parcs, stades et parcs de sports

Pour 2018, sur l'ensemble des 20 sites gérés par le Département (les parcs, les stades et les parcs de sports), la consommation globale est de 535 000 m³ d'eau. Elle se répartit à peu près en 170 000 m³ d'eau de ville, 292 000 m³ d'eau de forage et 73 000 m³ d'eau de Seine. L'augmentation de consommation constatée par rapport à l'année 2017 est en partie liée à la période caniculaire du mois d'août.

Les plus gros consommateurs sont :

- Le domaine de Sceaux : 70 000 m³ dont 25 000 m³ d'eau potable (gestion des niveaux d'eau pour le réseau hydraulique du parc) ;
- Le haras de Jardy : 70 000 m³ dont 40 000 m³ pour le haras, essentiellement la consommation d'eau des chevaux, le golf est sur un forage ;
- Le parc des Chanteraines et le stade Chazotte : 75 000 m³ pour la gestion du réseau des étangs et l'arrosage du stade dont 28 000 m³ d'eau potable.

Chaque année la connaissance du périmètre des consommations est améliorée grâce à la mise en place de « système intégré de gestion de l'eau » quasiment en temps réel. Il est donc difficile de pouvoir comparer les consommations d'une année sur l'autre.

Sur le périmètre certifié par Ecocert, des objectifs de diversification des sources d'alimentation de l'eau sont mis en place. La consommation d'eau potable est suivie de près afin de ne pas dépasser 25 à 30 % de la consommation globale.

Perspective(s) :

L'objectif à venir est de séparer progressivement les réseaux « irrigation » dont les sources diffèrent de l'eau potable avec les réseaux de « consommation ».

2.3. La transition vers l'économie circulaire



2.3.1. Le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets des chantiers de voirie

Il s'agit de préserver les ressources non renouvelables, notamment en favorisant le recyclage dans le cadre des chantiers du Département : recyclage des enrobés (fraisats et agrégats d'enrobés), utilisation de bétons de démolition dans les structures trottoirs ou chaussées en lieu et place de granulats naturels, etc.

Le suivi des déchets et des excédents de chantier est effectué par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets) en phase de préparation de chantier.

Ces dernières années, le risque de présence non décelable d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés toxiques, dans les fraisats d'enrobés extraits par le Département et dans les enrobés neufs mis en œuvre, avait ralenti le recyclage des fraisats et l'utilisation de produits recyclés.

Le Département s'est désormais doté d'outils lui permettant de déceler ces polluants dans ses enrobés. Ainsi, l'orientation plus systématique des matériaux enlevés sur les chantiers (enrobés décapés notamment) vers des filières de recyclage plutôt qu'en installations de stockage, d'une part, et le développement de l'utilisation des produits issus du recyclage, d'autre part, amorcés en 2015, se sont poursuivis en 2018.

En 2018, sur les chantiers évalués :

- 5 des 8 appels d'offres publiés pour l'entretien routier intégraient une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets,
- 35 % des 231 000 tonnes de matières et déchets produits sur les chantiers d'entretien routiers (hors chantiers de désamiantage) ont été réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière,
- 10 % des 30 000 tonnes de matériaux utilisés dans les couches de surface dans les chantiers d'entretien routiers étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets,
- 38 % des 59 400 tonnes de matériaux utilisés dans les couches d'assise dans les chantiers d'entretien routiers étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

► action phare

La participation du Département au projet MURE



En 2018, le Département a participé au Projet National MURE, notamment pour la réalisation d'un chantier pilote sur 580 mètres de la RD 908 - boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine, à l'occasion de la requalification des 1 400 m de cette voie compris entre le pont de Courbevoie et Levallois-Perret. Trois planches de démonstration ont été réalisées :

- une de 220 m avec des enrobés tièdes à mousse de bitume sans agrégats d'enrobés,
- une de 200 m avec des enrobés tièdes à mousse de bitume avec 40 % d'agrégats d'enrobés,
- une de 160 m avec des enrobés chauds avec 40 % d'agrégats d'enrobés.

...



Mise en œuvre d'enrobés sur le chantier pilote de la RD 908
© Eiffage

Le Projet National MURE est le volet de démonstration du programme MURE, qui est complété par un volet scientifique, en laboratoire, le projet IMPROVMURE.

Le programme MURE est un projet de R&D sur la faisabilité d'enrobés qui, à la fois, comportent des enrobés recyclés et sont mis en œuvre à des températures abaissées (enrobés tièdes).

Ce programme s'interroge également sur le nombre de fois qu'il est possible de recycler des enrobés sans altérer leurs performances d'usage.

2.3.2. La gestion des risques amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques

Le diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) réalisé entre 2014 et 2016 sur l'ensemble du réseau départemental de voirie a permis d'identifier la présence d'amiante sur 6 % du linéaire de voirie départementale et d'HAP sur environ 2 % de ce linéaire.

Lorsque ces polluants sont détectés, un plan de retrait est mis en œuvre avant les travaux selon des modalités garantant la santé des travailleurs et des riverains, et préservant l'environnement. Les enrobés retirés sont alors orientés vers des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) conformément à l'arrêté du 15 février 2016 relatif à ces installations.

En 2018, des diagnostics ont été réalisés ponctuellement afin de délimiter les sections à désamianter. Un seul chantier de désamiantage a été réalisé en 2018 sur 250 mètres des voies sur berges à Clichy-la-Garenne.

2.3.3. Une certification environnementale réussie

Depuis plus de 12 ans, la Direction de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration de sa performance environnementale.

Le système mis en place est conforme à la norme ISO 14001. Cette norme reconnue internationalement promeut sur le long terme des actions visant à :

- Protéger l'environnement par l'élimination ou l'atténuation des impacts environnementaux négatifs,
- Limiter l'effet négatif potentiel des conditions environnementales sur l'organisme,
- Aider l'organisme à respecter les obligations de conformité,
- Renforcer la performance environnementale,
- Intégrer la perspective Analyse de Cycle de Vie dans les activités, les produits et services conçus ou utilisés,
- Réaliser des bénéfices financiers et opérationnels pouvant résulter de la mise en œuvre d'alternatives respectueuses de l'environnement,
- Communiquer des informations environnementales aux parties intéressées.

Cette démarche fait l'objet d'une certification par un organisme extérieur accrédité, le Laboratoire National d'Essais (LNE). Chaque année, un auditeur analyse le système et l'organisation déployés

Perspective(s) :

En 2019, une nouvelle organisation territoriale de l'action sociale va être mise en œuvre afin de faciliter l'accès aux droits, de renforcer la qualité des parcours d'accompagnement et de favoriser la coordination des actions des acteurs.

2.4.1.1. Favoriser l'accès aux services sociaux

Une nouvelle offre de services pour les usagers

Chef de file de l'action sociale, le Département veille à faciliter la vie des Alto-séquanais et conçoit des dispositifs novateurs et adaptés en direction des familles et des publics fragilisés.

Pour simplifier et faciliter la prise en charge des demandes des habitants, le Département a proposé de nouvelles offres de services en 2018 permettant d'apporter une réponse adaptée aux usagers concernés. Plusieurs actions ont été menées sur différentes communes du département, notamment à Villeneuve-la-Garenne avec l'inauguration d'un nouveau pôle social, à Bois-Colombes avec une offre de services hors les murs, ou encore la mise en place d'outils spécifiques pour les visites à domicile dans le cadre des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'ère du numérique dans les pôles sociaux du Département

Les pôles sociaux permettent de regrouper les professionnels (médecins, travailleurs sociaux, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, psychologues, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales, infirmiers, éducateurs, agents administratifs, agents de sécurité...) dans un même lieu, afin de répondre aux besoins des personnes en demande d'informations ou d'accompagnement quand elles rencontrent des difficultés sociales ou familiales, et des parents ou futurs parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans.

Par ailleurs, la création de ces nouveaux pôles sociaux a permis de repenser la conception de l'accueil, qui reflète l'entrée du Département dans une démarche d'innovation numérique capable de répondre de manière globale aux usagers. Ici, il s'agit d'accompagner l'utilisateur vers l'autonomie en mettant à sa disposition des espaces numériques en libre-service. Il y a là un double objectif : pousser l'utilisateur à aller chercher des informations et l'amener à réaliser les démarches en fonction de ses besoins, quelle que soit l'administration concernée.

> action phare

L'ouverture du Pôle social à Villeneuve-la-Garenne

Le Département a inauguré le 16 avril 2018 un nouveau pôle social à Villeneuve-la-Garenne, réunissant sur un même site la totalité de l'offre de service du Département en matière sociale : protection maternelle et infantile, planification et éducation familiale, action sociale et aide sociale à l'enfance. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux accueille les usagers tous les jours de 8h30 à 17h30 sans interruption.

Le site a été réfléchi à la fois autour des besoins du public et des agents, mais également des nouveaux objectifs du Département en matière de politique sociale.



Pôle social à Villeneuve-la-Garenne
© CD92

Perspective(s) :

Un autre pôle social est en construction et ouvrira en 2019 à Châtillon.

Une offre de services « hors les murs » à Bois-Colombes

En partenariat avec la Mairie de Bois-Colombes, l'offre sociale départementale est accessible pour tous les usagers, depuis novembre 2018, à l'Espace Duflos à Bois-Colombes.

Le Département propose désormais une offre de service « hors les murs », assurée cinq jours sur sept dans ce nouvel espace. Des consultations de protection maternelle et infantile (réalisées par des médecins, puéricultrices, sages-femmes, auxiliaires de puériculture et psychologues) et des séances d'actions collectives de soutien à la parentalité sont proposées aux jeunes parents et futurs parents.

Le service social départemental assure, quant à lui, des entretiens avec des travailleurs sociaux en cas de difficultés liées à l'emploi, au logement ou encore à l'accès aux droits. Par ailleurs, les usagers bénéficiaires du RSA ou souhaitant demander l'allocation sont accompagnés tous les jeudis matins par les travailleurs sociaux qui présentent la télé-procédure pour effectuer leurs démarches en ligne.

En novembre et décembre 2018, 229 consultations de PMI et 137 entretiens par les travailleurs sociaux ont été réalisés à l'Espace Duflos.

2.4.1.2. Favoriser l'accès à l'information y compris la participation citoyenne

> ZOOM

La citoyenneté

Permettre à chacun, quelle que soit sa situation, de prendre sa place de citoyen est un enjeu de cohésion sociale.

A partir de l'atelier sur la citoyenneté conçu pour les scolaires et proposé à de nombreuses classes du département, des séances sur ce thème ont pu être adaptées à des publics très divers par les Archives départementales : adolescents en souffrance souvent dans une période de rejet de toute forme de cadre, de lois, d'exigences ; mineurs délinquants dans le cadre de « stage de citoyenneté », dispositif en alternative aux poursuites judiciaires ; jeunes étrangers primo-arrivants.

Connaître ses droits et ses devoirs, prendre sa place et participer à la vie commune, c'est également comprendre que la culture n'est pas réservée à certains. Les institutions culturelles s'efforcent à trouver les formes et les accroches qui donneront envie de pousser nos portes.

Ainsi l'exposition Zone B Nanterre et la Défense, en abordant l'histoire du quartier, a permis d'accueillir une population locale souvent peu habituée à fréquenter les Archives, participant ainsi à l'ouverture de ce lieu à des personnes dites « éloignées de la culture ».

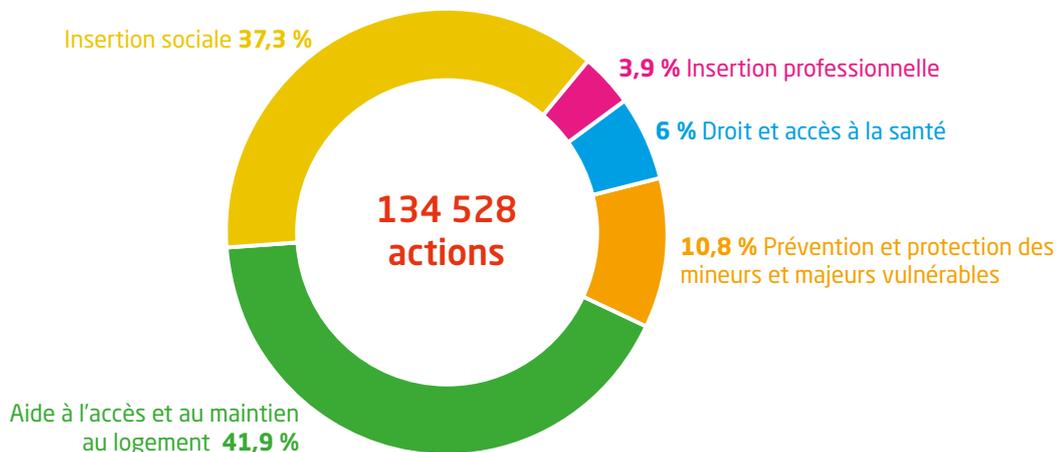
De même, sur une même thématique, la recherche, de différents moyens permettant de toucher le plus grand nombre (quel que soit son niveau social, culturel, intellectuel, quels que soient ses possibilités de déplacement ou d'accessibilité) est facteur d'épanouissement et de renforcement du lien social.



2.4.2. Assurer l'autonomie des personnes et favoriser leur intégration sociale et professionnelle dans l'objectif de réduire les inégalités

En 2018, tous domaines confondus, les travailleurs sociaux ont mis en œuvre 134 528 actions pour répondre aux sollicitations des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux, dont 41,9 % relèvent de l'aide à l'accès et au maintien dans le logement, 37,3 % de l'insertion sociale, 10,8 % de la prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables, 6 % de l'accès au droit à la santé et 3,9 % de l'insertion professionnelle.

Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux, en 2018



2.4.2.1. Faciliter le choix du mode de garde des enfants en bas âge

Le choix du mode de garde des enfants est facilité avec l'allocation Bébédome Hauts-de-Seine, (démarche décrite dans la partie 1.7.1 du présent rapport) prestation volontaire du Département. En 2018, la prestation a été versée à 8 824 familles pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans par un assistant parental ou par un assistant maternel et pour les familles ayant un enfant handicapé de moins de 3 ans et percevant l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Parallèlement, en concertation avec les autres acteurs (CAF, communes), le Département a contribué à une meilleure couverture de l'offre de modes de gardes sur le département. Ainsi, fin 2018, 710 Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) offrent 27 552 places sur le département. 1 156 places ont été créées en 2018.

A ce mode d'accueil collectif s'ajoutent 15 633 places mises à disposition par les 5 610 assistants(es) maternels(les) employés(es) par des particuliers et agréé(e)s par le Département.

2.4.2.2. Assurer l'autonomie des personnes

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées est une priorité du Département. Il se traduit par l'attribution et le financement de plusieurs prestations individuelles et le développement d'une offre de services d'accompagnement à domicile assez étoffée sur le territoire.

8 330 personnes âgées bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD) et 410 de l'aide-ménagère.

3 150 personnes en situation de handicap (dont 234 enfants) bénéficient de la Prestation de compensation du handicap à domicile facilitant leur vie à domicile par des aides humaines, techniques, animalières ou l'aménagement de leur logement ou véhicule ; 1 570 personnes bénéficient de l'allocation compensatrice pour tierce personne leur permettant d'avoir une aide humaine pour l'exercice des gestes de la vie quotidienne.

Parallèlement, le Département propose une offre de services d'accompagnement à domicile assez large : téléalarme, services d'aide et d'accompagnement à domicile, adaptation du logement notamment.

Hackathon Innovation et Autonomie Hauts-de-Seine

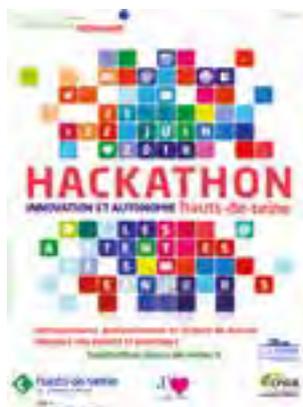
Les 21 et 22 juin 2018, le Département des Hauts-de-Seine a organisé avec la CNSA, le premier Hackathon « Innovation et Autonomie ». Le Hackathon s'inscrit dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées qui a pour but de financer des initiatives permettant aux seniors de vivre mieux et autonomes.

Son objectif est de créer du lien entre les différents intervenants (entrepreneurs, professionnels, acteurs de terrain, citoyens, développeurs, étudiants ...) pour faire émerger des idées nouvelles ou consolider des projets existants notamment dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées (éviter la création de structures d'hébergement qui ont un impact carbone fort et qui ne correspondent pas au choix de vie des personnes de rester le plus longtemps possible à leur domicile).

Des idées innovantes sont développées autour de cinq thématiques : la convivialité-lien social (dont l'intergénérationnel) ; l'inclusion numérique ; la santé-bien être ; le culturel ; la mobilité.

Au cours des deux journées de travail 95 porteurs de projets ont présenté 160 projets.

48 projets ont été financés. Parmi ceux-ci les cinq lauréats sélectionnés lors des journées Hackathon bénéficient d'un financement complémentaire et d'un accompagnement pour déployer leur projet via un Lab.



- 1er prix : « Box bien-être et culture 92 » avec un montant de 15 000 € (thématique culture)
- 2ème prix : « Jeunes amis » avec un montant de 10 000 € (thématique convivialité et lien social)
- 3ème prix : « Nutrivitalité » avec un montant de 10 000 € (thématique santé)
- 4ème prix : « Kit prévention autonomie » avec un montant de 5 000 € (thématique bien-être)
- 5ème prix : « Je reste autonome » avec un montant de 5 000 €

A l'occasion de cet Hackathon, le Département s'est lancé pour la première fois dans le mécénat collaboratif au service de la solidarité en utilisant la technologie de la « blockchain ». Les donateurs peuvent faire directement leur don à un ou plusieurs projets depuis la plateforme :

<https://hackathon.hauts-de-seine.fr/blog/mecenat-participatif-contribuez-aux-projets-via-la-blockchain>.

Parallèlement, le Département développe des actions de soutien des aidants, notamment en versant une allocation aux familles hébergeant leur ascendant (147 bénéficiaires en 2018).

Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du Schéma interdépartemental, le Département souhaite promouvoir une offre de soutien aux aidants, en s'appuyant sur une étude des besoins.

L'aide d'Allocation personnalisée d'autonomie Habitat : APA Habitat

Cette aide est destinée sous condition de ressources à des particuliers nouvellement bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

En 2018, 27 personnes ont pu, grâce à cette aide, adapter leur logement à leur perte d'autonomie et ainsi continuer à vivre dans leur domicile. Le montant total attribué en 2018 s'élève à 80 K€.

Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du schéma interdépartemental, le Département prévoit de favoriser l'adaptation du logement en simplifiant l'instruction et le financement des demandes par une meilleure coordination des acteurs.

2.4.2.3. Des ateliers pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap à la Ferme des Chanteraines

> ZOOM

La médiation animale

La médiation par l'animal est une discipline qui intervient en complément des pratiques thérapeutiques. Il s'agit de mettre en contact des personnes aux besoins spécifiques (handicap moteur ou mental, personnes vieillissantes, protection de l'enfance, maladies psychiques...) avec des animaux afin de leur apporter du bien-être mais aussi de travailler sur les difficultés qu'elles rencontrent (problèmes de motricité, problèmes de mémoire, ...). Des activités en lien avec les animaux sont ainsi proposées telles que la préparation de rations, des jeux de pistes dans la ferme, des « devinettes animalières », des soins et caresses aux animaux... La satisfaction des participants est évaluée à la fin de chaque séance par un jeu de pictogrammes exprimant leurs humeurs (verbalement ou non).



© CD92/C. Bourgeois

Les ateliers de jardinage adapté ont les mêmes objectifs que la médiation animale mais se basent sur le fonctionnement cyclique d'un potager. Les ateliers sont variés : semis, rempotage, travail au sol, récolte de légumes, découverte et travail du compost, désherbage...

En 2018, 32 ateliers de jardinage adapté, 28 ateliers de médiation animale et 20 ateliers nature ont été organisés au parc des Chanteraines, soit un total de 80 ateliers composés de 8 participants à chaque fois. 640 personnes ont ainsi pu en bénéficier cette année.

2.4.2.4. Des ateliers d'éducation artistique et culturelle à destination des personnes détenues

Depuis 2017, à la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, un parcours d'éducation artistique et culturelle est mis en place en partenariat avec le Département. Il permet la rencontre avec les œuvres des ateliers de lecture d'images dans la maison d'arrêt, la découverte du musée départemental Albert-Kahn à travers une permission de sortir, la pratique artistique avec des ateliers de prise de vue photographique et la valorisation de ce travail sous forme d'une exposition au sein de la maison d'arrêt auprès des autres personnes détenues et du personnel pénitentiaire.



© CD92/B. de Changy

« Automne Albert Kahn - 2018 » à la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, Séance de prise de vue dans le jardin du musée départemental Albert-Kahn

2.4.2.5. Favoriser les échanges intergénérationnels

Des Olympiades intergénérationnelles aux étangs de Meudon

Pour la première fois, le 20 juin 2018, la Cité de l'enfance du Plessis-Robinson s'est associée aux résidences autonomie de personnes âgées de Hauts-de-Seine Habitat, l'office départemental de HLM pour organiser des Olympiades intergénérationnelles. Les Olympiades se sont déroulées aux étangs de Meudon et ont réuni, autour d'activités créatives (loto, pétanque, pêche) et d'un goûter, une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 13 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et hébergés à la Cité de l'enfance et les personnes âgées des résidences autonomie gérées par Hauts-de-Seine Habitat.

2.4.2.6. Favoriser l'insertion socio-professionnelle et l'inclusion sociale

Accompagner l'insertion sociale et le retour à l'emploi :

Au 30 septembre 2018, 30 073 foyers sont allocataires du Revenu minimum d'activité (RSA) dont 7 % bénéficiaires du RSA majoré (personne seule avec enfant) ; 52 590 personnes sont couvertes par le dispositif.

En 2018, 20 279 personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement personnalisé (périmètre Droits et Devoirs) par un référent unique, ont été accompagnées dont 52,8 % dans le cadre d'un accompagnement professionnel ; 15 359 Contrats d'engagement réciproque (CER) ont été élaborés.

Le Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) permet, à travers ses 30 actions, de couvrir les besoins d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. En 2018, l'accompagnement par les Espaces insertion a permis à 2 549 personnes de reprendre une activité professionnelle.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec Pôle emploi, le dispositif d'accompagnement global par un binôme conseiller emploi/travailleur social a été renforcé (objectif de 2 000 accompagnements contre 1 120 initialement prévus conventionnellement).

Pour les personnes en grande vulnérabilité, 1 729 aides au titre du Programme départemental des aides financières (PDAFI) ont été attribuées. Par ailleurs, dans l'objectif de compenser une rupture ou une diminution temporaire de ressources, des charges exceptionnelles dans l'entretien ou l'éducation des enfants, 11 061 familles ont bénéficié de secours exceptionnels et 683 d'allocations mensuelles.

L'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté se traduisent par 2 dispositifs : les aides financières du Fonds de solidarité logement (FSL) avec 558 demandes dont 94,2 % d'avis favorables et l'Accompagnement social lié au logement (ASLL).

> ZOOM

Amélioration des aides du Fonds de solidarité logement FSL

Constatant la baisse du recours aux aides du FSL, le Département des Hauts-de-Seine a lancé une recherche-action avec l'Université de Nanterre pour en comprendre les raisons.

Au regard des premiers résultats de cette étude et de la concertation avec l'ensemble des partenaires du dispositif (CAF, Union départementale des C.C.A.S., représentants des principaux bailleurs sociaux du département et Banque de France), des aménagements du règlement intérieur du FSL ont été adoptés en décembre 2018 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019.

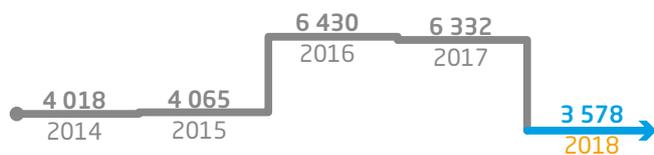
Le nouveau règlement du FSL permet :

- un accès plus simple aux aides ;
- un traitement plus rapide des demandes ;
- une meilleure prise en charge des dettes de loyers et d'énergie ;
- le renforcement de l'accompagnement dans le parcours résidentiel.

Perspective(s) :

Au regard des constats posés, une évaluation de l'impact des nouvelles mesures adoptées va être réalisée et deux études complémentaires vont être lancées : l'une sur la thématique Habitat et précarité énergétique ; l'autre sur la thématique Aide au mobilier de 1^{ère} nécessité dans le cadre de l'E.S.S. (Economie sociale et solidaire).

Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel

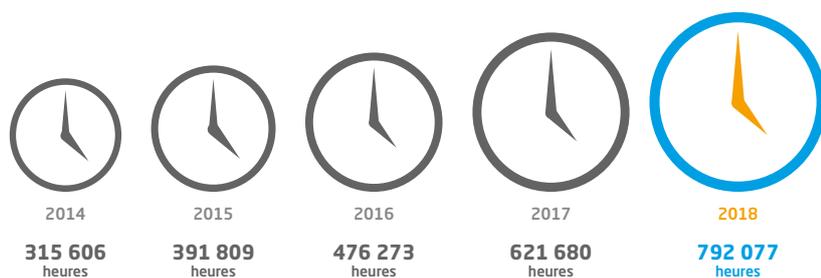


Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité

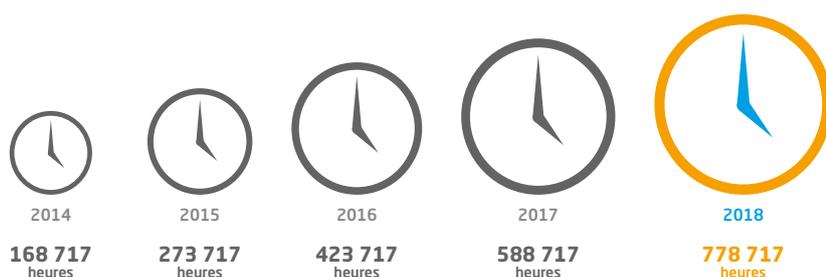


Suite au renforcement du partenariat avec Pôle Emploi et à l'impact de l'organisation institutionnelle résultant de l'application des lois MAPTAM et NOTRe (notamment création des EPT), certains Espaces Insertion ont fermé. Les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours socio-professionnel, domiciliés dans les territoires d'action sociale concernés ont été orientés vers Pôle Emploi.

Nombre d'heures prévisionnelles cumulées dans le cadre des clauses sociales

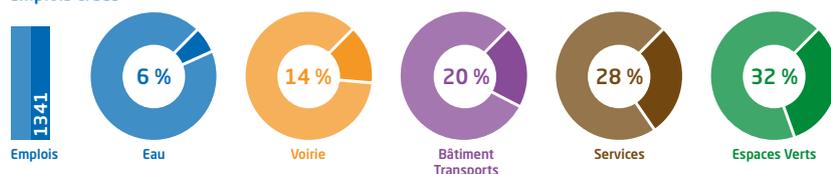


Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales

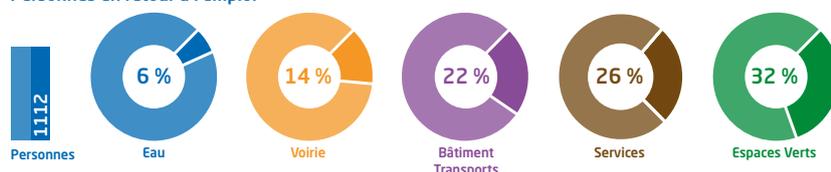


Emplois créés et retour à l'emploi de 2010 à fin 2017

Emplois créés



Personnes en retour à l'emploi



De 2010 à fin 2017, 1 341 emplois ont été créés et 1 112 personnes ont retrouvé un emploi. 28 métiers, répartis sur 5 secteurs, ont été proposés.

Profils des bénéficiaires embauchés :

Grâce aux clauses sociales, des personnes initialement bénéficiaires du RSA ont été embauchées. 72 % d'entre elles sont des hommes, 28 % sont des femmes.

Tranche d'âge		Niveau formation initial		Origine des candidats		Type de contrat	
< 26 ans	5 %	Sans qualification	49 %	Pôle emploi	12 %	CDI	23 %
26 à 49 ans	81 %	Niveau CAP-BEP	34 %	Esp. Insert. / DAS	60 %	CDD	16 %
>50 ans	14 %	Niveau BAC	17 %	Caf, Plie, Association	28 %	Intérim	61 %

De 2011 à 2018, ce RSA non versé représente pour le Département une économie théorique cumulée de 5 506 255 €.

2.4.2.7. L'accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'intérêt général (TIG)

Au titre de la prévention de la récidive et de la réinsertion sociale, l'unité prévention de la délinquance et citoyenneté coordonne le dispositif départemental d'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG, en lien avec le juge d'application des peines et le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine.

Le Département a ainsi accueilli 331 tigistes depuis 2009 au sein de 20 postes répartis dans l'ensemble des pôles, dont 36 en 2018.

2.4.2.8. La réinsertion des sortants de prison

Le Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) a pour objet d'aider à l'insertion des sortants de prison et de contribuer ainsi à prévenir la récidive.

Les principales activités de l'association sont :

- la préparation des détenus à la sortie de détention en relation avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- l'accueil des libérés dans l'antenne de la MRS de Nanterre pour organiser les démarches nécessaires à leur réinsertion notamment la recherche de solutions d'hébergement adaptées.

L'association MRS assure 5 permanences par semaine, à raison d'une demi-journée chacune, dans ses locaux et à la Maison d'arrêt de Nanterre. En 2018, 52 personnes ont été rencontrées en détention. Parmi celles-ci, 39 personnes sont sorties dans l'année dont :

- 18 ont été accompagnées par l'association (49 %). Parmi celles-ci :
 - 3 personnes ont pu bénéficier d'un hébergement en plus d'un accompagnement, soit 17 % ;
 - 6 personnes ont obtenu un emploi ou une formation, soit 33 % des accueillis concernés.
- 21 personnes ne se sont pas présentées à l'antenne.

Sur les 55 personnes suivies au cours de 4 entretiens et plus :

- 22 ont obtenu un emploi,
- 6 ont obtenu une formation,

soit 51 % de réussite dans un contexte toujours difficile.

En 2018, l'unité prévention de la délinquance et citoyenneté a par ailleurs financé la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre pour l'intervention d'un conseiller professionnel directement à la Maison d'arrêt de Nanterre. Cette action consiste en un accompagnement global et individualisé à destination de jeunes incarcérés, puis accompagnés après leur sortie.

En 2018, ce sont 97 hommes qui pour la première fois ont rencontré la conseillère de la mission locale : 16 % étaient des mineurs, 49 % des jeunes majeurs. Ce sont en tout, 195 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement. 30 aménagements de peines pour emploi ou formation ont été demandés et 23 ont abouti.

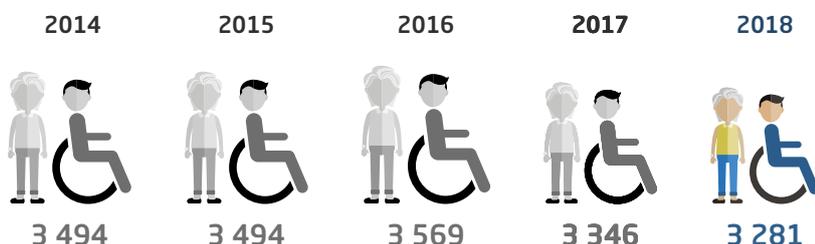
2.4.3. Assurer la mobilité des personnes

2.4.3.1. Aider à la mobilité



Une aide au transport adaptée à la demande, de porte à porte et à prix réduit est financée par le Département à travers le dispositif «Pour aider à la mobilité 92 (PAM 92)». En 2018, 3 281 usagers en ont bénéficié avec 34 931 courses.

Nombre de bénéficiaires du dispositif PAM 92



Nombre de courses effectuées



Un marché de transport de personnes atteintes d'un handicap dans le Département a été notifié avec RATP Développement début 2013. Ce marché comprend une clause sociale d'un volume minimum de 1 333 heures/an et la reprise du personnel (36 employés) du titulaire précédent.

De 2013 à 2018, ce marché a permis de recruter régulièrement des conducteurs et de pérenniser leur poste en transformant des Contrats à Durée Déterminée (CDD) en Contrats à Durée Indéterminée (CDI). Ainsi on dénombrait 3 CDD en 2013 pour 15 CDI en 2018.

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92

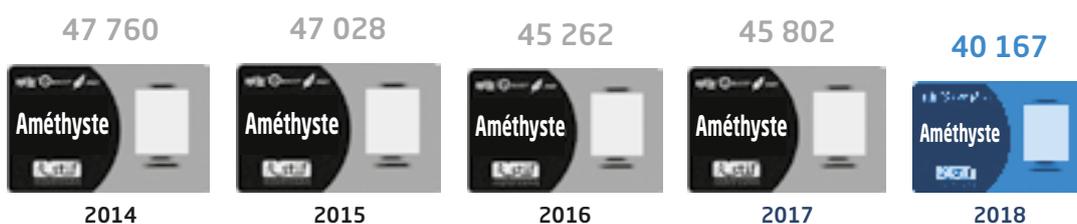


Perspective(s) :

Le marché actuel prendra fin en mars 2019. Le nouveau marché sera commun avec les Yvelines et le volume minimum des clauses sera donc plus ambitieux : 9 006 heures/an au lieu de 1 333 heures/an.

Afin de faciliter leur mobilité, 40 167 personnes âgées bénéficient du titre de transport Améthyste.

Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste



2.4.3.2. L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et personnes à mobilité réduite

L'accessibilité aux moyens de transports (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers en fauteuil roulant est une priorité du Département. Ainsi, dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département a lancé depuis plusieurs années un programme de mise aux normes afin de mettre en accessibilité l'ensemble des points d'arrêt bus situés sur le réseau routier départemental.

Le Département a mis aux normes 32 nouveaux arrêts bus sur l'année 2018. Ainsi, au 31 décembre 2018, plus de 90 % des arrêts bus situés sur voirie départementale ont été rendus accessibles, soit un total de 1 592 points. Ce nombre représente l'ensemble des arrêts bus dont la mise aux normes était techniquement réalisable, et permet ainsi au Département de respecter l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) d'Ile-de-France Mobilités.

Il est à noter que ces travaux ont été réalisés en coordination avec la RATP, les services techniques des villes, l'association des paralysés de France et Ile-de-France Mobilités qui cofinance les travaux à hauteur de 70 %.

2.4.3.3. La mise en accessibilité des traversées de chaussées et des cheminements piétons sur les routes départementales

Afin d'assurer l'accessibilité et la continuité de la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite, le Département s'est engagé à mener les travaux nécessaires à la mise aux normes des 5 415 traversées de chaussée, dont 733 sont déjà conformes aux normes d'accessibilité, et des 600 kilomètres de cheminements piétons sur la voirie départementale.

Compte tenu de l'importance du linéaire de cheminement et du nombre de traversées concernées, une priorisation dans la programmation des interventions a été définie. Cette programmation a été établie de manière transversale tout en veillant à la mise en conformité, vis-à-vis des Personnes à mobilité réduite (PMR), des Etablissements recevant du public (ERP) et des Installations ouvertes au public (IOP) dont le Département est gestionnaire. La programmation des travaux de voirie est ainsi calée sur le programme de la Direction des Bâtiments, afin de planifier en priorité des interventions aux abords des ERP et IOP déjà rendus accessibles.

Depuis 2017, des diagnostics de terrain ont été réalisés aux abords de 19 bâtiments départementaux (collège, PMI, EDAS...). Les premiers travaux de mise en accessibilité ont démarré en fin d'année 2017 et se sont poursuivis en 2018. Ainsi, 4 ERP ont été traités avec la mise en accessibilité de la voirie départementale attenante dans un rayon de 300 mètres.

En 2018, 6 nouveaux diagnostics ont été réalisés.

Perspective(s) :

Un accord-cadre multi-attributaire est en cours d'élaboration afin de permettre la réalisation des travaux de mise en accessibilité des traversées piétonnes et des trottoirs sur le réseau routier départemental. Il sera notifié en 2019.

2.4.4. Vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

2.4.4.1. Assurer la prévention de la santé dès le plus jeune âge

Dans le cadre de la protection et de la promotion de la santé maternelle et infantile (PMI), des mesures de prévention sont mises en place dès le début de la grossesse. Au total, on dénombre 17 693 avis de grossesses transmis au service départemental de PMI, en 2018.

3 254 femmes ont consulté au moins une fois en centre de PMI et 312 femmes ont bénéficié d'au moins une visite à domicile.

Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du schéma interdépartemental, le Département prévoit l'intensification de la prévention périnatale par une prise en charge précoce de la grossesse, parti-

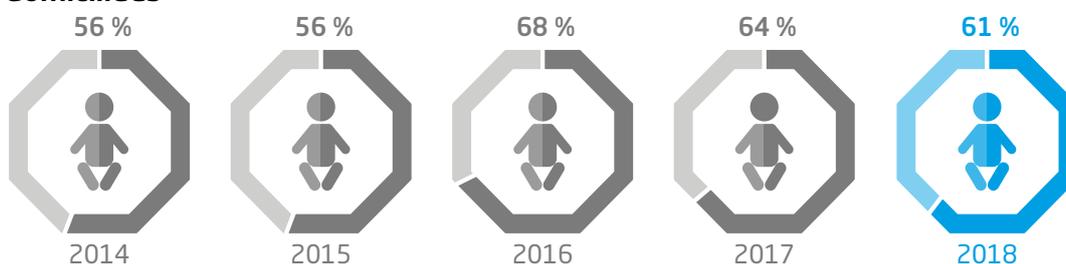
culièrement des femmes en situation de précarité (développement de l'entretien prénatal précoce (EPP) à partir du 4^e mois de grossesse).

Pourcentage de femmes enceintes suivies par rapport au nombre de naissances domiciliées



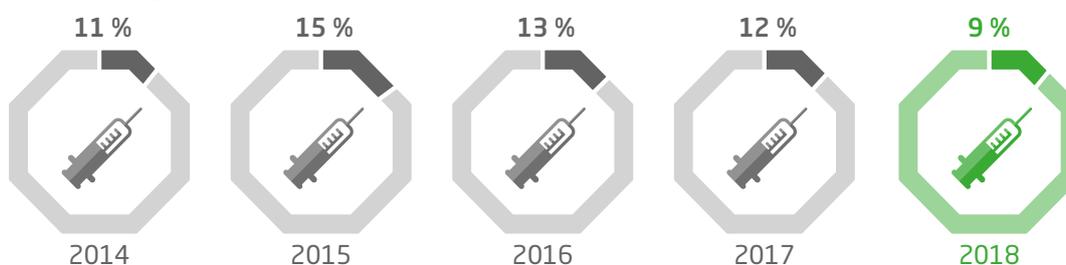
Les médecins ont assuré 54 630 consultations de prévention auprès de 20 386 enfants de 0 à 6 ans et, 12 179 enfants ont été vaccinés. 14 285 enfants âgés de 3-4 ans scolarisés ont bénéficié d'actions de prévention et de dépistage des handicaps (notamment vue, audition, langage) lors des bilans de santé en école ou en centre de PMI.

Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis par rapport au nombre de naissances domiciliées

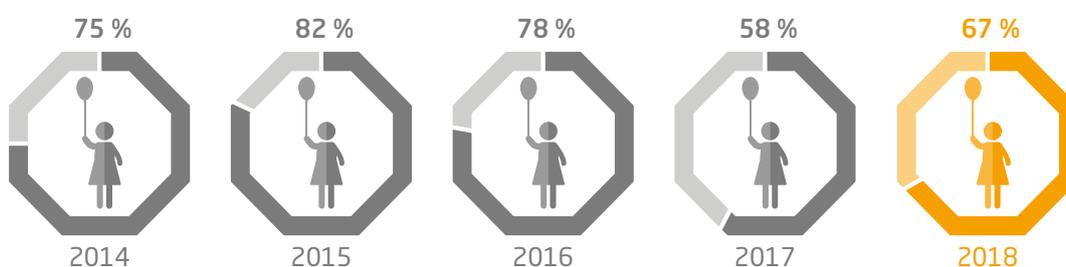


Dans un contexte national de pénurie de vaccins contre la tuberculose, les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont organisé des séances de vaccination visant à mieux répondre aux besoins identifiés par les médecins libéraux et ceux de PMI. En 2018, 4 787 enfants ont été vaccinés à ce titre.

Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI



Taux de couverture des bilans de santé pour les 3-4 ans scolarisés



Perspective(s) :

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont fait l'acquisition d'un logiciel commun assurant le suivi des enfants vus en PMI. En renforçant ses capacités d'analyse épidémiologique et le suivi individuel des familles, le service départemental de PMI a pour ambition de devenir un acteur pro actif en matière de prévention.

> ZOOM

La prévention par la vaccination des enfants

Au 1^{er} janvier 2018, le calendrier vaccinal à destination des enfants de moins de 2 ans a été étendu à 11 maladies (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, hépatite B, infections à pneumocoque, infections invasives à méningocoque de séro groupe C, rougeole, oreillons et rubéole).

Ces 11 vaccins sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et conditionnent leur entrée en structures collectives de la petite enfance ou à l'école.

En application de ce nouveau calendrier vaccinal, 14 000 exemplaires du carnet de santé ont été mis à jour et diffusés aux parents et partenaires concernés. 3 036 enfants nés en 2018 ont été vaccinés dans les centres de PMI départementaux au cours de l'année, pour au moins l'un de ces 11 vaccins (soit 7 600 doses de vaccins).

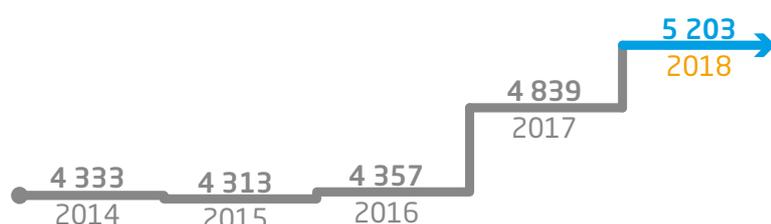
2.4.4.2. Assurer la protection des enfants et des jeunes, tout en soutenant la fonction éducative des parents

• Mesures d'aide sociale à l'enfance

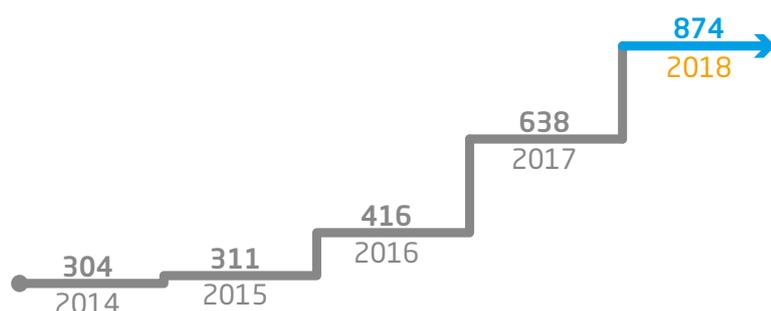
L'année 2018 confirme une relative stabilité des mesures de l'aide sociale à l'enfance mais met également en exergue l'émergence d'un public nouveau : les Mineurs non accompagnés (MNA), dont le nombre a presque triplé au cours des quatre dernières années (874 jeunes MNA pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance en 2018 contre 311 en 2015).

Au 31 décembre 2018, 6 265 jeunes bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance. Cela représente 15 jeunes de 0 à 20 ans pour 1 000.

Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année (en cumulé)



Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre



• Mesures d'actions éducatives

Poursuivant son engagement dans l'approche préventive fixée par les lois du 05 mars 2017 et 16 mars 2016, le Département priorise, chaque fois que possible, des mesures éducatives à domicile.

Ainsi, les parents, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés matérielles, éducatives ou psychologiques, peuvent bénéficier d'une Aide éducative à domicile (AED) ou d'une Action éducative en milieu ouvert (AEOM).

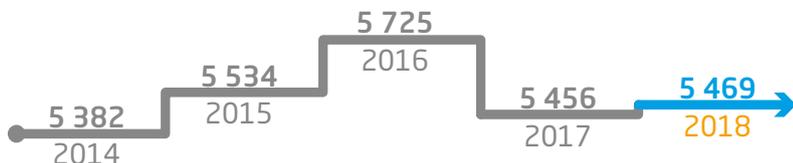
En 2018, 2 609 mineurs et majeurs ont été suivis dans le cadre de l'AED. Par ailleurs, 2 860 mineurs ont bénéficié d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), ordonnée par le juge des enfants.

> ZOOM

Les accueils modulables

Afin de renforcer son approche préventive, le Département a également développé une offre alternative au placement des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, par la création, en 2018, de 30 places d'accueils modulables (action éducative en milieu ouvert ou action éducative à domicile soutenue, avec possibilité d'hébergement) et 20 places d'accueils de jour.

Nombre total de jeunes suivis pour une aide éducative dans l'année



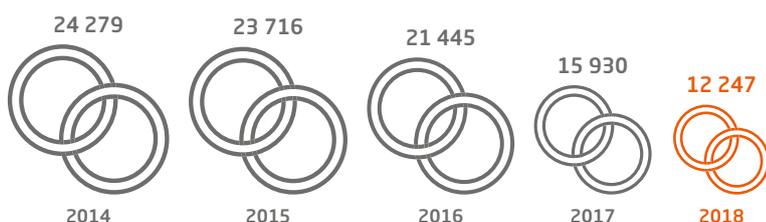
La part des mesures éducatives/ensemble des mesures de protection de l'enfance (en %)



• Accompagnement des jeunes et des femmes sur les questions de sexualité et d'éducation familiale

En 2018, 4 776 personnes ont été suivies pour des consultations médicales et 1 571 pour des entretiens de conseils familiaux en Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) pour être informées ou conseillées sur les dispositifs de contraception, prévenir ou limiter les grossesses non désirées et les interruptions volontaires de grossesse, assurer le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles. En partenariat avec l'Éducation nationale, une information auprès des collégiens a été diffusée au cours de 487 séances d'information organisées sur le thème de la sexualité.

Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal



• Soutien à la parentalité

Dans le cadre de sa politique de prévention en direction des familles, le Département développe des actions de communication en matière de soutien à la parentalité.

En décembre 2018, le Département a proposé un nouveau rendez-vous « Questions de familles » sur le thème « Adolescence, le temps des ruptures ». Des experts ont exposé les mécanismes relationnels qui se jouent à cette période de l'adolescence et exploré les moyens de prévenir les risques de ruptures familiales ou scolaires qui peuvent parfois survenir. Le Tchat du 18 décembre s'est déroulé avec le Docteur Sébastien Rouget, pédiatre, spécialiste des adolescents, Président de la S.F.S.A. (Société française pour la santé des adolescents).

2.4.4.3. Prévenir de la délinquance et aider les victimes

L'unité prévention de la délinquance et citoyenneté au sein du Département, gère le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention. Ce dispositif, basé sur des critères fixés par l'Assemblée départementale permet de soutenir de nombreuses actions initiées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), au titre du fonctionnement comme de l'investissement.

En 2018, ce programme a soutenu 27 programmations communales pour un montant total de 719 566 € en fonctionnement et 592 855 € en investissement.

L'Assistance victimes Hauts-de-Seine ADAVIP 92 :

Le Département soutient l'ADAVIP 92 depuis sa création en 1984 dans le cadre de 3 actions :

1. le dispositif « Assistance victimes des Hauts-de-Seine », constitué de permanences juridiques dans les commissariats et du Service d'aide aux victimes en urgence (SAVU 92). Créé en 2005, il s'inscrit dans le cadre d'une convention conclue entre le Département, l'État, l'Association des maires des Hauts-de-Seine et l'ADAVIP 92, renouvelée pour la période 2017-2019 ;
2. les permanences de travailleurs sociaux dans 9 commissariats des Hauts-de-Seine ;
3. l'accueil quotidien dans ses antennes Nord et Sud et sa consultation de victimologie assurée au Centre Médico-judiciaire des Hauts-de-Seine (hôpital de Garches et l'antenne de la Garenne-Colombes).

En 2018, dans le cadre du dispositif « Assistance victimes Hauts-de-Seine », 1 286 victimes ont été prises en charge par le Service d'aide aux victimes en urgence et 2 384 victimes ont été reçues dans les 25 commissariats dans le cadre des permanences juridiques et 4 201 entretiens ont été réalisés.

Les intervenants sociaux en commissariats :

Au cours de cette même année, 1 596 personnes ont été reçues lors des permanences des travailleurs sociaux dans 9 commissariats du département (Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Asnières, Nanterre, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Châtenay-Malabry et Antony).

L'Unité Médico-judiciaire de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches :

La consultation de victimologie a reçu 859 victimes en 2018.

Antenne Sud de l'ADAVIP : Maison de la Justice et du Droit intercommunale des Blagis :

406 victimes ont été reçues sur l'Antenne sud de l'ADAVIP et 1268 entretiens (juridiques et psychologiques) ont été réalisés.

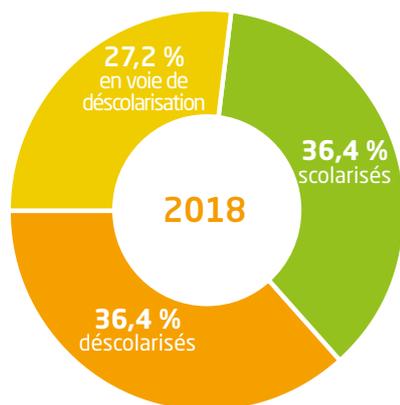
Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire :

Depuis 2012, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le Département soutient l'action menée par l'association EPHETA Jeunesse Amitié. Cette association a pour objet de lutter contre la déscolarisation et favoriser l'accès aux soins des adolescents déscolarisés sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

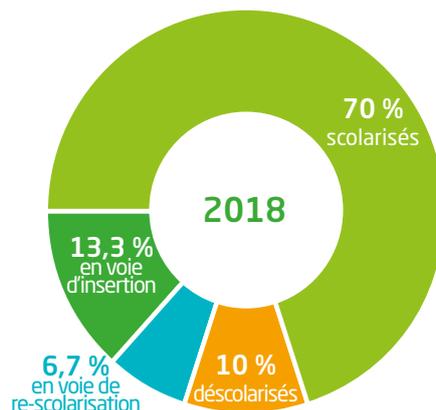


Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA

A l'entrée de l'atelier



A la sortie de l'atelier



2.4.5. Les politiques d'aménagement territoriales de cohésion sociale

2.4.5.1. Des projets de rénovation urbaine d'envergure en voie d'achèvement

Ces projets sont mis en œuvre grâce au soutien du Département en appui de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'intervention du Département en 2018 en faveur de ces territoires prioritaires et de leurs habitants s'est élevée à 5,48 M€ dont 1,39 M€ pour les opérations relevant de l'habitat et 4,09 M€ pour celles relevant des aménagements et équipements.

En 2018, les versements de subventions ont contribué notamment à la réalisation des opérations suivantes :

- la poursuite du projet de rénovation urbaine du quartier Entrée de ville-Victor Hugo de Clichy par des travaux d'aménagement urbain de trois secteurs opérationnels, Triangle, Bic, Trouillet-Fouquet ;
- la poursuite de la construction de 32 logements sociaux situés dans l'éco-quartier Victor-Hugo à Bagneux (maître d'ouvrage ESH Efidis). Le projet prévoit l'obtention du label bâtiment passif « Minergie P ». Cet immeuble présentera une dépense énergétique plus faible que celle prévue dans le cadre de l'éligibilité à l'étiquette énergétique A ;
- la poursuite des travaux de réaménagement des espaces publics du quartier des Fossés-Jean/Bouvier à Colombes. Ce projet concerne la restructuration de l'ensemble des espaces extérieurs du quartier avec pour objectifs d'améliorer la lisibilité des espaces publics et de valoriser sa trame verte. La Commune souhaite limiter l'empreinte environnementale des aménagements par un paysage endogène, une gestion alternative de l'eau pluviale et des déchets ainsi que l'usage de matériaux à faible énergie grise ;
- l'opération de Hauts-de-Bièvre Habitat de construction (en cours) de 14 logements sociaux situés à Antony.



© BM Architectes

Le Département a attribué une subvention de 211 750 € à Hauts-de-Bièvre Habitat pour la réalisation de ce programme. Cette opération a été conçue pour s'intégrer parfaitement à son environnement. Il s'agit de maisons individuelles jumelées en R+1, avec des vides paysagers entre les bâtiments, vers la coulée verte située derrière. Les volumes compacts, la double orientation des bâtiments permettent des apports solaires passifs optimaux. Les matériaux ont été choisis pour leur pérennité et leur faible impact environnemental : murs en bois massif, isolation passive en fibre de bois, ventilation double flux avec entretien par l'extérieur. La toiture peut accueillir des panneaux photovoltaïques pour transformer le projet en habitat à énergie positive.

2.4.5.2. La politique de la ville

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures qui en pratique s'articulent avec des enjeux relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement.

Le Département a mis en place une intervention spécifique en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Celle-ci se matérialise d'une part par un soutien financier en faveur des politiques locales conduites par les Villes et d'autre part par le déploiement progressif du réseau départemental de l'École Française des Femmes créé en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine. Le financement total du Département de ces deux volets d'intervention s'est élevé, en 2018, à 2,66 M€.

Les principales actions du Département en faveur des quartiers les plus défavorisés de son territoire sont les suivantes :

- l'apprentissage de la langue française et la consolidation des compétences orales et écrites (ateliers sociolinguistiques, accompagnement vers l'emploi de demandeurs d'emploi,...) ;
- la lutte contre les freins à l'emploi (ateliers bureautiques, parrainage individuel d'adultes,...) ;
- l'amélioration de l'accès aux droits (permanences d'écrivain public, permanences d'accès aux droits,...) ;
- la lutte contre l'isolement social (café social, médiation sociale,...) ;
- l'amélioration de la santé et l'accès aux soins des publics en difficulté (programme de santé à destination des personnes âgées, prévention des toxicomanies,...) ;
- l'accompagnement et le soutien scolaire favorisant l'éveil à la connaissance (prévention du décrochage scolaire, coup de pouce lecture,...) ;
- le développement des apprentissages et des savoir-être via le soutien aux pratiques artistiques, culturelles et sportives (ateliers de théâtre, d'art du cirque,...) ;
- la prévention des problématiques de santé à l'école (forums santé à destination des collégiens, permanences psychologiques,...).

Le soutien du Département dans le cadre de la politique de la ville en faveur des actions sus-indiquées vient en complément de son intervention au titre du droit commun.

Dans le contexte des nouveaux contrats de ville 2015-2020, le Département a maintenu le principe de son intervention en faveur des 21 quartiers prioritaires dans le cadre d'une enveloppe budgétaire attribuée à chacune des 9 Communes concernées.

Et cela pour le développement d'actions centrées principalement autour de deux axes, en lien direct avec les compétences départementales, que sont :

- Axe 1 : l'insertion des publics en difficulté ;
- Axe 2 : la réussite éducative, et plus précisément celle des collégiens.

2.4.5.3. Une politique de contractualisation en soutien aux démarches communales de développement durable

Le Département s'engage à soutenir les 36 Communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel et couvre une période triennale. Il prend la forme d'un contrat de développement Département-Ville régissant les modalités d'attribution de subventions.

Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal. Au 31 décembre 2018, et depuis le lancement du dispositif initié en 2013 :

Le Département s'est engagé sur un montant total de 308 M€ (dont 187 M€ en investissement) auprès des 36 Communes du territoire ; et plus de 60 % des opérations intégrées dans les contrats de développement Département-Ville (soit 112 sur 179) comportent des critères de développement durable.

En 2018, la totalité du territoire départemental a été couverte par le dispositif de contractualisation. Trois Communes ont conclu leur premier contrat et cinq autres contrats signés constituent un renouvellement. Les opérations concernent principalement de l'aménagement et du développement urbain (promenade, places, passerelle) puis viennent les rénovations ou constructions d'équipements sportifs et culturels.

Parmi ces investissements, l'action du Département s'analyse avant tout comme un soutien très important à l'amélioration de la performance énergétique du bâti, toujours en tête des préoccupations communales. Il faut y voir, de la part des Villes, tout à la fois le souci de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi, et surtout, celui de diminuer l'impact de cet important poste budgétaire dans un contexte financier de plus en plus contraint. Par son apport important dans les plans de financement - les taux de concours ont, le plus souvent, été de l'ordre du tiers du coût des opérations - l'aide du Département à des projets affichant un objectif de maîtrise des consommations énergétiques s'avère décisive pour garantir la faisabilité de ces investissements et leur amortissement sur de plus courtes périodes.

Outre l'amélioration de la performance énergétique, l'urbanisme durable, la prévention du bruit et l'amélioration de la gestion en eau sont les préoccupations prioritaires en matière de développement durable sur l'ensemble des quinze nouvelles opérations subventionnées dans les contrats de développement. Au cours de l'année 2018, les contrats de développement ont connu l'amorce d'un champ d'application qu'ils avaient jusqu'alors peu exploré : l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais pour d'importants travaux de réhabilitation de parcs ou d'espaces publics végétalisés en centre-ville. Il s'agit de la réhabilitation du parc de Bécon à Courbevoie et du réaménagement en promenade verte de l'avenue Jean-Jaurès à Montrouge.

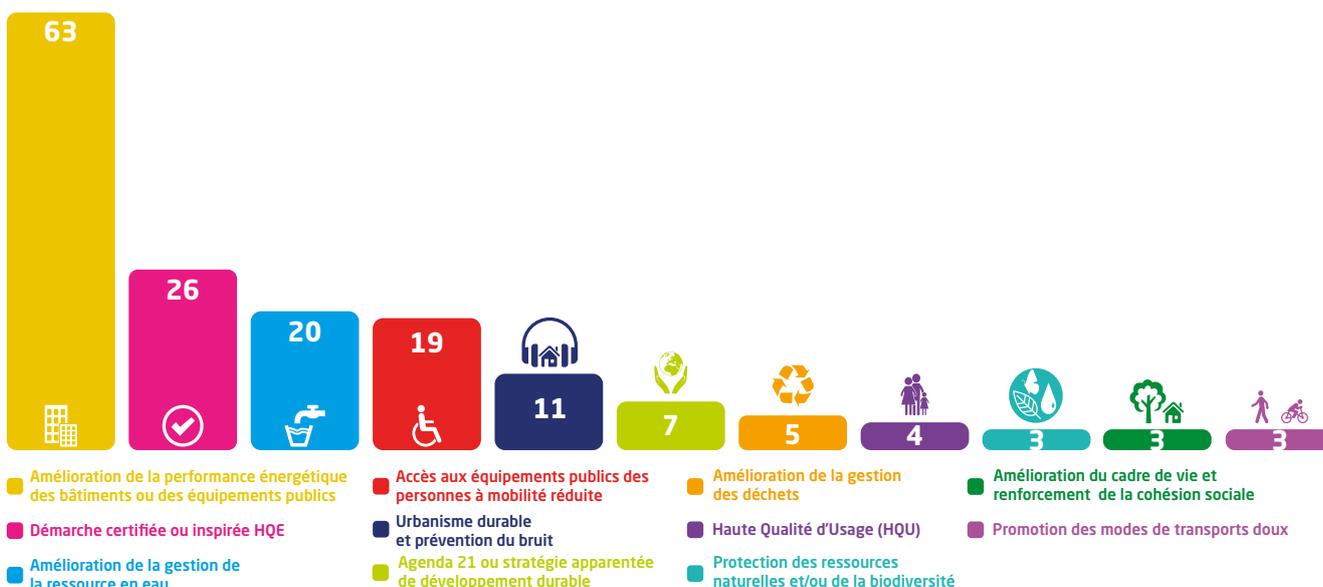


*Réhabilitation du parc de Bécon dans le cadre du contrat de Courbevoie
©Land'Act*

D'une manière plus générale, depuis l'origine des contrats de développement, les principales thématiques retenues par les Communes dans leur programmation d'investissement restent sensiblement les mêmes à savoir l'amélioration des performances énergétiques et le respect de la démarche certifiée ou inspirée HQE, représentant plus de 80 % des préoccupations environnementales. La bonne gestion en eau et l'amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite

sont également particulièrement présentes dans les priorités des signataires des contrats de développement.

Composantes du développement durable dans les contrats approuvés depuis 2013



Il n'y a aucune évolution significative suite aux 8 nouveaux contrats approuvés courant 2018 représentant un total de 15 opérations nouvelles subventionnées dans le cadre des contrats de développement.

2.5. L'épanouissement des Alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie



2.5.1. Rendre la Seine aux habitants

Le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges :

Le Département assure la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Ce schéma a pour principal objectif de rendre la Seine aux habitants et de réaliser une promenade de 39 km le long de la Seine, dite « promenade bleue ». Plusieurs projets d'aménagement sur les berges se sont poursuivis en 2018.

L'aménagement des berges à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret :

L'année 2018 est marquée par le démarrage des travaux de la RD1 quai de Clichy et quai Charles Pasqua sur les communes de Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret. Le projet consiste à aménager les quais en boulevard urbain sur 1,2 km. Offrant aux piétons un accès privilégié aux berges de la Seine, une promenade sous le pont d'Asnières en bordure du fleuve proposera un nouveau cadre paysager. Il s'agit de recréer des espaces paysagers de promenade et de détente et d'une façon générale d'ouvrir la ville vers le fleuve tant du point de vue du paysage que des usages.



Aménagement des berges sous le pont d'Asnières
© StudioGraphy

Les aménagements de berges à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, berges de la Vallée Rive Gauche :

L'opération porte sur un linéaire de 4,2 km, entre le pont de Sèvres et Paris. Démarrés en décembre 2012, les travaux d'aménagement des berges de Seine (cheminements piétons, pistes cyclables, reconfiguration de la RD7, ...) se sont poursuivis jusqu'à l'été 2017. Ils ont été inaugurés le 4 mai 2018 autour d'une manifestation de soirée ouverte au public réunissant foods-trucks, animations musicales et artistiques.



©CD92/W. Labre



©CD92/O. Ravoire

2 800 m de berges à l'étude en vue de la réalisation de futurs aménagements :

• Courbevoie aval

Les berges de Seine en amont du pont de Courbevoie ont été ouvertes au public en 2013. En 2015, l'ancien pavillon portuaire a été réhabilité et transformé en buvette. De nouvelles études programmatiques ont été engagées en 2017.

Perspective(s) :

Le maître d'œuvre sera désigné au 1^{er} semestre 2019 afin de poursuivre ce premier aménagement et le relier au parc de Bécon, par une traversée sécurisée de la RD 7.

• Asnières-sur-Seine

L'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy a pour objectif d'ouvrir la ville sur le fleuve, de pérenniser et valoriser les berges et leurs accès par la création d'une promenade continue. Le projet permettra également d'améliorer la qualité du milieu naturel et de créer des zones de renaturation type zones humides, zones de frayères. Des études de faisabilité ont été réalisées en 2017 et le programme du futur aménagement validé.

Perspective(s) :

Les études opérationnelles seront lancées en 2019.

• Estacade des mariniers à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne

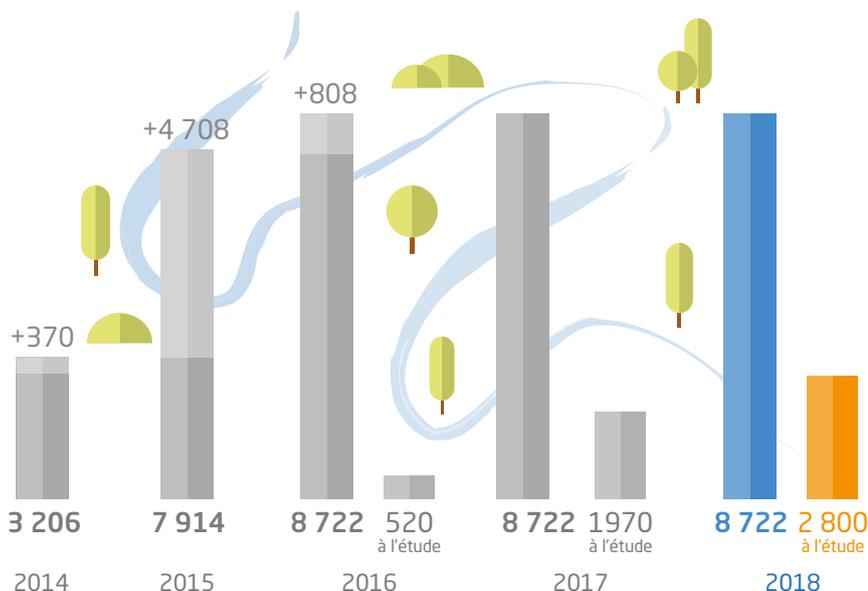
L'estacade des mariniers est un ouvrage en balcon sur la Seine situé dans la quatrième tranche du parc des Chanteraines, sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne. Elle est fermée au public depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité. Des études sont en cours en vue de déconstruire cet ouvrage en béton, de végétaliser et stabiliser la berge. La promenade piétonne permettant de rejoindre le site Vallons de Seine au parc des Chanteraines sera reprise offrant des accès à l'eau (belvédères, promontoires...) qui permettront de profiter de vues sur la Seine.

Une cale de mise à l'eau, pour faciliter la pratique du kayak sur le site a également été intégrée et devra être mise en corrélation avec le projet de base nautique.

• Ile Seguin : études sur l'aménagement des berges et création d'une escale

Les berges de Seine en amont du pont de Courbevoie ont été ouvertes au public en 2013. En 2015, l'ancien pavillon portuaire a été réhabilité et transformé en buvette. De nouvelles études programmatiques ont été engagées en 2017.

Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade et à l'étude (en mètre)



2.5.2. La valorisation du patrimoine vert alto-séquanais

2.5.2.1. L'aménagement des espaces verts départementaux

> action phare

Le réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry

Le domaine départemental de la Vallée-aux-loups est un site labellisé « Espace Végétal Ecologique ». Dans le cadre du projet de réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum, l'impact environnemental des travaux, réalisés entre octobre 2017 et novembre 2018, sur environ 2 ha a été minimisé.

Pour limiter le transport, les matériaux de démolition ont été réemployés sur place. Ils ont servi de fondations pour la nouvelle allée, limitant ainsi l'apport de nouveaux matériaux. Les anciens sols en pavés ont aussi été réutilisés pour réaliser des bordures...

Les surfaces minérales ont été réduites, tout en ménageant des espaces de circulation suffisants. Les eaux de ruissellement des surfaces imperméables sont maintenant dirigées vers des noues végétalisées, pour favoriser l'infiltration dans le sol au bénéfice des plantes.

Une pâture et un verger avec des parties en prairie complètent les ambiances paysagères de l'Arboretum et favorisent la présence de la petite faune sauvage.

Les bois utilisés sont d'essences locales et non traités : le chêne pour les barrières, banquettes et soutènements et le châtaignier pour les tuteurs des arbres.



Matériaux de démolition du site réutilisés dans le projet
© CD92/T. Garnier Boudier

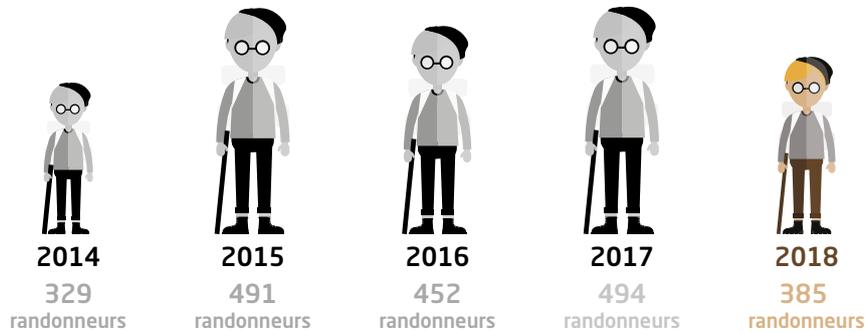
2.5.2.2. Les randonnées : l'événementiel

La 8^e édition des Randonnées Hauts-de-Seine s'est déroulée les 25, 26 et 27 mai 2018 dans le cadre de la Fête de la Nature. Cinq itinéraires de randonnées urbaines, dotés de points d'intérêts commentés, ont été proposés dans les parcs, jardins et coulées vertes du département.

En 2018, 385 randonneurs ont participé à l'évènement.



Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »



2.5.2.3. Les rassemblements festifs

Les parcs et jardins départementaux proposent au public des animations et visites tout au long de l'année et lors des grandes manifestations (Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine) ainsi que des ateliers d'art floral, d'aquarelle botanique, des conférences et des visites. L'objectif est de connecter le citadin à la nature, de promouvoir un cadre de vie agréable et un environnement sain.

Tous les ans, le Département met en place des programmes d'animations variés dans le cadre des grandes manifestations nationales qui ont un impact :

- Environnemental : présentation de la gestion écologique dans les parcs, de la démarche environnementale, du label EVE®, des plans de gestion, des techniques pratiquées (eau et réseaux hydrauliques, compostage...);
- Social : rassemblement de publics très diversifiés dont des ateliers spécifiques destinés aux personnes en situation de handicap ;
- Economique : animations gratuites et accessibles à tous ; présentation des savoir-faire et compétences-métiers de la Direction ;
- Culturel : art et histoire des jardins ; culture scientifique (botanique, biologie, pédologie, sciences environnementales...).



Tonte des moutons à la ferme des Chanteraines



Atelier floral à l'Arboretum

© CD92/DPPE

Les rassemblements festifs dans les parcs



En 2018, le Département a proposé 222 animations et a accueilli 7 452 participants dans ses parcs.

2.5.3. La prise en compte de l'environnement dans les projets de voirie favorisant l'amélioration du cadre de vie

2.5.3.1. Des aménagements pour la mobilité intégrés à l'environnement urbain et favorisant l'amélioration du cadre de vie

Les projets d'aménagements pour la mobilité (voirie, tramway, etc.) s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais.

Ils s'efforcent d'encourager la mixité des usages (transports en commun, marche, vélos, voitures...) et de créer ou recréer un espace public partagé et de qualité. En témoignent notamment les projets de tramways pour lesquels le Département repense l'espace public de façade à façade sur la totalité de leur linéaire.

L'aménagement de la RD 920 est emblématique de cette démarche car il a pour objectif de transformer cet axe routier en boulevard urbain sécurisé, paysagé, convivial et partagé, permettant des déplacements plus efficaces, démarche désormais étendue à toutes les opérations de voirie.

2.5.3.2. L'affirmation d'une politique volontariste pour les infrastructures de mobilité

Le maintien d'un niveau conséquent en investissement traduit la volonté du Département de participer activement à l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais, ainsi qu'au développement de son territoire. Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve les infrastructures de mobilité.

L'action volontariste par la réalisation de travaux et le versement de subventions dans le développement de modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et des mobilités contribuent à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

• Les infrastructures routières :

Dans le domaine de la voirie, 63,9 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2018. Le Département a principalement œuvré à poursuivre la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales. Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, 37 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, 25 M€ d'entretien et de renouvellement ont été dépensés. Ces investissements portent principalement sur des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées, l'éclairage public, les infrastructures et l'entretien des ouvrages d'art.

En ce qui concerne le développement de l'accessibilité de la voirie départementale et les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, 300 K€ de travaux ont été réalisés en 2018, et 900 K€ ont été consacrés aux circulations douces.

Enfin le Département a consacré 700 K€ aux études générales relatives aux infrastructures routières.

• La Défense - RD 993 boulevard circulaire de la Défense :

Le boulevard circulaire de la Défense est devenu une route départementale le 10 août 2017 sous le nom de RD 993.

Dès sa prise de possession de cette voie, le Département a engagé la remise à niveau de cette infrastructure (éclairage public, chaussée, signalisation, propreté...) et a lancé deux missions, une étude d'opportunité et l'appel à projet RD 993 LAB.

L'étude d'opportunité sur le boulevard circulaire de la Défense porte l'ambition de produire à court terme un schéma de référence de son aménagement sur du moyen / long terme en étroite collaboration avec PLD (Paris La Défense) et les villes de Courbevoie et Puteaux. La phase de diagnostic a été conduite pour l'essentiel en 2018 et se terminera au printemps 2019. Suivront les phases de stratégies et de schéma de référence.

Les ambitions portées sur le boulevard circulaire sont les suivantes :

- Transformer le boulevard circulaire pour accroître l'attractivité du quartier d'affaires de la Défense ;
- Intégrer le boulevard dans son environnement urbain pour améliorer le cadre de vie ;
- Améliorer les coutures urbaines et les continuités entre le quartier d'affaires et le tissu urbain ;
- Promouvoir l'innovation au service des habitants et des usagers.

Perspective(s) :

Le Département et Paris La Défense lanceront en mars 2019 l'appel à projets innovants sur le boulevard circulaire de Paris La Défense et ses abords, intitulé le RD 993 LAB.

Cet appel à projets sera ouvert à des structures souhaitant expérimenter des dispositifs innovants autour de 8 thèmes : la conduite adaptée et les mobilités innovantes, la valorisation énergétique, la facilitation de la maintenance et la gestion optimisée du patrimoine, la nature en ville, l'eau dans la ville durable, la limitation des nuisances, la scénographie urbaine et usage, « carte blanche » laissant libre cours à la créativité des porteurs de projets.

Le RD 993 Lab est mené par le Département en qualité de maître d'ouvrage, en collaboration avec Paris La Défense, et en partenariat avec le CEREMA. Les expérimentations pourront se développer entre 2020 et 2022.

• Les infrastructures de transports :

En 2018, un investissement de 100,5 M€ a été consacré aux études et travaux d'infrastructures de transports.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

2.5.3.3. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

En tant qu'autorité gestionnaire des infrastructures départementales et d'une partie des routes nationales qui lui ont été transférées, le Département doit élaborer son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le PPBE du Département a été approuvé en décembre 2017 pour la période quinquennale 2017-2021. Il est consultable sur le site internet : <http://www.hauts-de-seine.fr/ppbe/>

Ce PPBE vise essentiellement à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes.

Le réseau départemental concerné par ce plan (trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an) représente un linéaire total d'environ 266 km sur un total de 332 km dont 118 km concernent des routes départementales avec un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an.

Les zones à enjeu fort vis-à-vis du bruit sont prises en compte dans la planification et la priorisation des travaux routiers.

2.5.3.4. Les actions favorables à la prévention du bruit routier dans l'environnement

Conformément au PPBE, le Département réalise de nombreuses actions favorables à la prévention du bruit routier dans l'environnement :

- co-maîtrise d'ouvrage et participations financières pour de la création ou le prolongement de lignes de tramway, de métros, de RER, de trains sur le territoire des Hauts-de-Seine ;
- requalifications de voirie et renouvellement de revêtements de chaussées sur le réseau routier départemental ;
- développements et extensions de SITER ;
- mise en accessibilité des arrêts de bus et créations/améliorations d'aménagements cyclables et d'aménagements piétonniers sur le réseau routier départemental.

Les quatre items cités ci-avant sont développés par ailleurs dans le présent rapport.

A titre d'illustration, peuvent être cités parmi les travaux achevés en 2018 :

- la rénovation de la couche de roulement dans 4 sections à enjeu fort : à Clichy sur la RD 912 et la RD 911 ; à Colombes sur la RD 106 et à Levallois-Perret sur la RD 909 ;
- le développement d'aménagements cyclables à Clichy-la-Garenne sur la RD 911 (boulevard Jean Jaurès) ;
- une cinquantaine d'opérations de rénovation des revêtements de chaussées, dont trois avec des enrobés phoniques ou peu bruyants (BBMA). Ces types d'enrobés sont mis en œuvre lorsque leur durabilité est assurée (notamment en fonction du trafic). En tout état de cause, les enrobés neufs utilisés par le Département permettent, même s'ils ne sont pas qualifiés commercialement de « phoniques », une réduction substantielle des émissions sonores.

2.5.4. La sécurité routière

2.5.4.1. La résorption des sites dangereux en terme de sécurité routière

Grâce à sa connaissance et son suivi de l'accidentologie sur ses infrastructures routières, le Département réalise des travaux de sécurisation des sites les plus exposés à l'insécurité, qui varient selon l'évolution des déplacements. En 2018, il a été consacré 1,7 M€ à l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière.

Le Département dispose de 26 radars pédagogiques « mobiles » qui sont positionnés sur les routes départementales en fonction des enjeux de sécurité routière. Ils sont destinés à informer les usagers sur leur vitesse réelle en certains points sensibles du réseau routier.



Radars pédagogiques « mobiles »
© Sennse/Chadet

2.5.4.2. La sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité durable pour les collégiens

La caravane de la sécurité routière est une action de sensibilisation menée conjointement avec la Préfecture et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Ce dispositif, sous forme d'ateliers, intègre l'ensemble des enjeux liés à la sécurité routière et aux mobilités durables. Le programme est mis en œuvre sur la base du volontariat des établissements.

En 2018, 6 201 élèves de 47 collèges ont bénéficié de ce dispositif départemental de prévention.

Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière



2.5.5. Le sport, vecteur d'éducation, de santé et de bien-être

Une pratique sportive régulière, adaptée, basée sur l'amélioration de la qualité de vie, s'inscrit dans une stratégie de développement durable dans la mesure où elle favorise la cohésion sociale, le respect du vivant, et permet d'identifier la nécessité de protéger la nature et la santé de chacun.

Le sport est un moyen d'éducation et de formation que tous les établissements scolaires doivent intégrer dans leur projet éducatif qui, outre la transmission de savoirs et de techniques, doit apporter des valeurs de partage et de citoyenneté. Le sport de compétition est soumis à un devoir d'exemplarité des comportements, en raison de sa visibilité et des responsabilités qui en découlent vis-à-vis de l'ensemble de la société.

Le code du sport souligne que les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale, précisant également qu'elles contribuent à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

2.5.5.1. Les manifestations sportives

Les manifestations sportives permettent la valorisation des équipements sportifs du Département, le développement des activités sportives, la promotion de la pratique du sport auprès des Alto-séquanais, le développement de la pratique sportive sur des thématiques comme le handisport, ainsi que le sport féminin ou le sport santé.



Chaque année, pendant le mois de juillet, l'opération Nautique Hauts-de-Seine permet à tous les publics (à partir de 10 ans sur la Seine, de 6 ans sur le bassin d'esquimautage) de s'initier gratuitement aux activités nautiques, sur le site du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres. 8 968 participants, soit +13 % par rapport à 2017, ont ainsi découvert qu'il est possible de pratiquer l'aviron, le canoë, le kayak, ou encore la voile, sur la Seine, en milieu urbain. L'ensemble de ces initiations aux activités nautiques est accessible aux personnes en situation de handicap.

Depuis 1989, le Département apporte son soutien aux Internationaux de France de Tennis Handisport organisés par la Fédération Française Handisport. En 2018, le Département a accueilli la 33^e édition au Parc départemental de la Grenouillère à Antony.

Faisant partie depuis 2010 du top 5 des tournois mondiaux, cette compétition accueille chaque année les meilleurs athlètes de la discipline. En 2018, parallèlement au tournoi, environ 3 000 écoliers et collégiens des Hauts-de-Seine ont participé à des animations de sensibilisation au handicap, qui leur ont été proposées tout au long de la semaine.

Pour la 26^e année consécutive, le Département a apporté son soutien à l'organisation des « Parcours d'activités motrices des Hauts-de-Seine » par l'association Kiwanisport au Complexe sportif Marcel Bec à Meudon. Cette journée a permis à plus de 300 sportifs accompagnés de leurs éducateurs de pratiquer divers ateliers sportifs (coordination, motricité, adresse, ...). Ces sportifs ont pu s'initier et se confronter à des épreuves et des jeux adaptés à leurs capacités.

Le Département soutient également la Journée du Cheval, organisée chaque année en septembre par le Comité départemental d'Équitation des Hauts-de-Seine au Domaine départemental du Haras de Jardy.

Cette journée de découverte des activités équestres, entièrement gratuite, permet également aux jeunes de découvrir notamment les nombreux métiers de la filière équestre, génératrice d'emplois, ou encore de participer à des ateliers, à des visites guidées et des baptêmes en poney ou en attelage.

En 2018, 4 000 baptêmes en poney et 3 500 ballades en attelage ont ainsi été organisés et près de 800 enfants ont participé à l'atelier « soin des poneys ». Pour la deuxième année, la Journée du cheval a été inscrite au programme des Journées européennes du patrimoine. Plusieurs animations ont été proposées dans ce cadre, axées sur l'histoire du Centre équestre : un livret-jeu a été réalisé pour les enfants et des visites guidées étaient proposées.

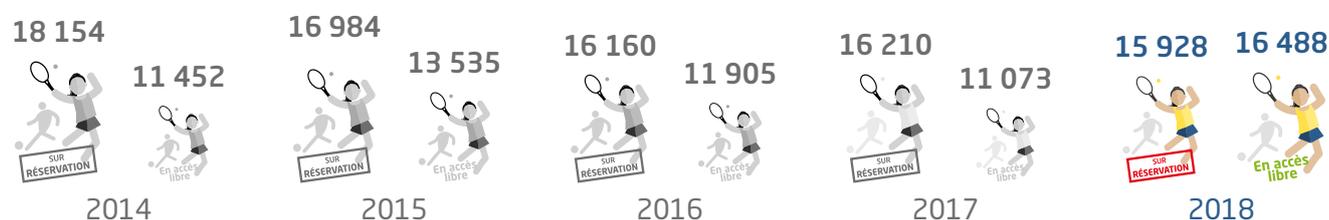


2.5.5.2. Vacan'Sports Hauts-de-Seine

En proposant par le biais de son dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine, des activités sportives gratuites pour tous les jeunes âgés de 6 à 17 ans durant l'ensemble des vacances scolaires (sur réservation ou en libre accès), le Département inscrit la pratique sportive dans une conception globale à la fois sociale, éducative et citoyenne. Les objectifs du programme sont en effet de :

- rendre accessibles les pratiques sportives pour tous les jeunes, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, filles ou garçons, valides ou en situation de handicap, quel que soit leur niveau physique ou sportif et ainsi favoriser la mixité entre tous les jeunes du département ;
- susciter l'intérêt pour la pratique sportive en proposant une palette d'activités variées ludiques, mais toujours enrichissantes (de découverte ou de perfectionnement technique), dans différents sites du département ;
- favoriser, par le sport, l'éducation des jeunes et l'apprentissage de la vie en collectivité et des comportements citoyens, notamment par le respect d'une Charte du comportement sportif mettant l'accent sur le respect des règles, des autres, et l'acceptation des échecs ;
- favoriser la vie associative des jeunes d'une part (en incitant les jeunes à s'inscrire dans les structures Jeunesse de leur commune afin d'avoir accès aux activités sur réservation), des clubs sportifs d'autre part.

Vacan'Sports : nombre de participants sur réservation ou en accès libre



En 2018, 15 928 places sur réservation (une place représentant un créneau journalier de 4 heures d'activités pour un jeune) ont été utilisées et 16 488 passages de jeunes ont été enregistrés l'été en accès libre dans le cadre de ce programme. La légère baisse de nombre de participants sur réservation se justifie par 4 jours d'activités en moins en 2018 par rapport à 2017.

2.5.5.3. Les activités physiques de pleine nature

Dix Espaces Sport Orientation (ESO), implantés depuis 2008 dans dix parcs départementaux, sont en cours de rénovation avec une offre pédagogique augmentée, toujours dans un souci de

respect de l'environnement et de développement durable, respectant le cahier des charges du label EVE® délivré par ECOCERT sur l'ensemble des parcs du Département. L'ensemble de ces sites a permis la pratique de la course d'orientation dans le cadre de nombreuses opérations départementales (Plein Air, Vacan'Sports, Trophée Aventure, Azimut...); ainsi, sur l'équivalent d'une année scolaire, ce sont plus de 92 500 passages qui ont été enregistrés dans ces ESO.

Le Trophée Aventure Hauts-de-Seine (classes de 4^e), le programme Plein Air (tous niveaux) et le rassemblement Azimut (tous niveaux en course d'orientation), permettent de développer, au sein des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, la pratique d'Activités Physiques de Pleine Nature (course d'orientation, escalade, VTT, etc...) préconisée par l'Éducation nationale. Le Département, au travers de ces actions, offre ainsi la possibilité aux collégiens d'accéder à ces disciplines, essentiellement dans les parcs départementaux. En 2017/2018, ces dernières opérations ont rassemblé environ 14 000 jeunes (70 000 passages de jeunes).

> zoom

Trophée Aventure

hauts-de-seine

Ce dispositif, organisé par le Département depuis 1997, offre la possibilité aux élèves de 4^e des collèges publics et privés du département d'accéder à la pratique d'Activités Physiques de Pleine Nature à travers des ateliers sportifs au Domaine départemental du Haras de Jardy et en forêt de Fausses-Reposes à Marnes-la-Coquette.

Au cours d'une journée chaque classe participe à des ateliers sportifs d'Activités Physiques de Pleine Nature (VTT, tir à l'arc, course d'orientation, bike and run,...), par rotations successives.

Chaque atelier est évalué et donne lieu à un classement final par classe. Les 3 premières classes participent à un Séjour Sportif Aventure qui a eu lieu pour l'édition 2018 aux Orres (Hautes-Alpes), du 31 mai au 6 juin et qui leur a permis de pratiquer diverses activités (randonnée, escalade, VTT, kayak, rafting).

Les principaux objectifs du Trophée Aventure sont de favoriser la mixité garçons/filles, l'esprit d'équipe et le goût de l'effort à travers la participation de tous les élèves autour d'un projet de classe ou d'établissement et donc la stratégie de classe pour atteindre un objectif commun, de pratiquer des Activités Physiques de Pleine Nature préconisées par l'Éducation nationale et de valoriser le patrimoine départemental.

En 2018, 2 200 jeunes, issus de 54 collèges, soit 88 classes de collégiens, ont participé au Trophée Aventure Hauts-de-Seine.



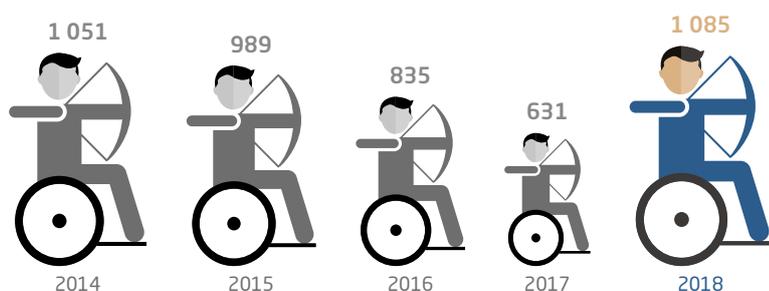
© CD92/J.-L. Dolmaire

2.5.5.4. Favoriser l'intégration du handicap au travers du sport

Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous, y compris les jeunes et adultes en situation de handicap, est l'une des priorités du Département. Quel que soit le type de handicap, physique, mental ou sensoriel, une réflexion systématique est menée afin d'adapter l'ensemble des actions et activités. La pratique d'activités sportives communes dans un moment privilégié de partage permet de changer le regard face au handicap.

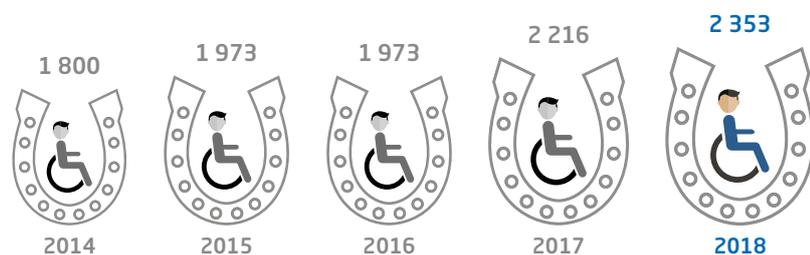
Dans cette optique, l'ensemble des actions proposées aux collèges privés et publics du département est ainsi également rendue accessible aux établissements spécialisés accueillant des jeunes en situation de handicap ainsi qu'aux élèves scolarisés en ULIS dans les collèges.

Vacan'Sports : participation des jeunes en situation de handicap



Le dispositif **Vacan'Sports** est ainsi accessible aux jeunes en situation de handicap. En 2018, un nombre record de 1 085 jeunes en situation de handicap y ont participé. Cela reflète l'augmentation globale de fréquentation du dispositif, grâce à des conditions météorologiques favorables et une programmation d'activités revue pour être encore plus attractive.

Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées (en nombre de jeunes concernés)



2 353 jeunes en situation de handicap ont pu par ailleurs pratiquer des activités sportives de pleine nature dans le cadre des dispositifs « Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées » (23 900 passages et 4 113 heures cumulées de pratique), soit une augmentation constante depuis 2013.

2.5.5.5. L'engagement pour la formation et l'insertion sociale au Domaine départemental du Haras de Jardy

Engagement pour la formation

Le Domaine départemental du Haras de Jardy permet à de nombreux jeunes de se préparer aux métiers liés à l'équitation (enseignant, soigneur, animateur, entraîneur...) et au métier de professeur de golf. Chaque année, une formation complète est délivrée à une centaine de jeunes grâce à des installations de qualité et une équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Engagement pour l'insertion sociale

L'opération Gratuité Scolaire, les dispositifs Activités équestres adaptées et Vacan'Sports permettent au centre équestre, au golf et au tennis du Haras de Jardy de remplir un rôle social et éducatif en proposant des séances d'équitation, de tennis et de golf à tous les publics.

En effet l'Opération Gratuité Scolaire consiste à accueillir gratuitement une classe de primaire de chaque commune du département pour un cycle de golf de cinq séances.

De plus le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine propose quant à lui à tous les jeunes de 6 à 17 ans du département de découvrir gratuitement pendant les vacances scolaires l'équitation, le golf et le tennis, selon des formules variées, de la simple journée de découverte au stage de 5 jours.

2.5.5.6. Des partenariats à valeur forte dans le milieu sportif pour les jeunes

> action phare

Les partenariats Clubs des Hauts-de-Seine : la formation et les valeurs partagées

Le soutien historique du Département aux associations sportives pour leur fonctionnement et leurs manifestations sportives est intégré dans les contrats de développement Département-Communes.

Par ailleurs, le Département a développé des partenariats « clubs des Hauts-de-Seine » avec cinq clubs : le Racing 92 pour le rugby, Nanterre 92 pour le basket, Paris 92 pour le handball féminin, BLR 92 pour le fleuret et Boulogne 92 pour l'aviron.



Ces partenariats permettent de véhiculer des valeurs fortes : la solidarité, l'exemplarité, le courage, le respect, l'engagement, la ténacité, le travail, l'humilité, valeurs partagées par le Département.

Ces clubs sont fortement investis, au-delà de leur nécessaire exemplarité auprès des jeunes, dans la formation des jeunes sportifs et dans la mise en œuvre d'opérations pour les collégiens notamment. Ainsi, ces partenariats sont également assortis d'opérations spéciales. Par exemple, chaque année, 2 000 jeunes alto-séquanais dont les vainqueurs du Trophée Rugby des collèges, sont invités à assister à un match du Racing 92. BLR 92 organise une journée découverte du fleuret pour une centaine de jeunes en situation de handicap et Nanterre 92 propose une session d'ateliers sportifs pour les jeunes participant à Vacan'Sports.

Ces partenariats intègrent systématiquement un soutien fort aux actions de formation des jeunes, notamment aux centres de formation agréés par le Ministère des Sports, centres qui prennent en compte tous les aspects, éducatifs, scolaires, médicaux et sportifs des jeunes concernés. Ces derniers bénéficient ainsi d'un encadrement et d'un suivi global de qualité, leur permettant, entre autres, de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions, qu'ils soient destinés à poursuivre une carrière sportive ou qu'ils s'orientent vers d'autres domaines.

2.5.6. La culture pour tous

La politique culturelle du Département a vocation à irriguer le territoire des Hauts-de-Seine afin d'y créer, pour tous les habitants et tous les publics, des opportunités d'épanouissement personnel, de cohésion sociale, d'éducation, mais aussi de développement de l'économie et de l'emploi et s'inscrit pleinement dans les enjeux du développement durable.

Cette politique a été considérablement renouvelée depuis plusieurs années et affirmée en 2018 par la marque « Vallée de la culture », symbole de la convergence souhaitée par l'exécutif départemental entre action culturelle et développement territorial.

Le Département a également engagé plusieurs grandes opérations de création ou de régénération d'équipements culturels départementaux, aujourd'hui fonctionnels (Seine Musicale, Musée du

Domaine départemental de Sceaux, Maison de Chateaubriand) ou en projet (nouveau Musée départemental Albert-Kahn, nouveau site muséal dans la caserne Sully, Tour aux figures, future Cité des métiers d'art et du design), qui affirment le positionnement culturel de la collectivité et structurent son offre patrimoniale et touristique.

La politique de coopérations et de partenariats culturels s'est recentrée autour d'institutions et de démarches à fort rayonnement, visant à la fois à améliorer la lisibilité de l'action départementale, à accroître le maillage territorial de notre action culturelle et à toucher de nouveaux publics.

Le Département a placé parmi ses priorités de rendre des contenus exigeants accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture, également publics cibles des compétences obligatoires de l'échelon départemental.

Le Schéma des Enseignements artistiques (2018-2021) :

Approuvé en 2018, ce schéma répond à un enjeu de taille celui de capitaliser sur les dynamiques créées précédemment et aller plus loin dans la construction d'un réseau d'enseignement artistique utile et efficient afin de répondre à des enjeux d'accessibilité et de pluralité des pratiques, dans un contexte contraint pour les collectivités publiques.

Les grands axes du Schéma 2018-2021 sont :

- l'accessibilité, la continuité, et la pluridisciplinarité des enseignements et des pratiques ;
- la coopération entre les structures partenaires têtes de réseau et/ou labellisées ;
- l'affirmation du rôle du Département des Hauts-de-Seine dans l'animation du territoire et la mise en synergie des différents acteurs.

2.5.6.1. La réussite dans l'exploitation de la Seine Musicale

L'ouverture de La Seine Musicale sur l'Île Seguin en avril 2017 a permis de réaffirmer la position forte du Département dans le domaine culturel notamment pour faire de l'Ouest parisien le moteur de l'attractivité du Grand Paris et affirmer le rôle de proximité de l'échelon départemental.

L'exploitation de La Seine Musicale est contrôlée par le Département. Ce contrôle vise à améliorer la qualité du service rendu au public avec une offre culturelle à la fois exigeante mais accessible à tous.

Ainsi, plus de 40 000 spectateurs ont participé à la Saison Invités sur l'Île Seguin dont l'organisation est confiée aux services départementaux en lien avec l'association Erda. La Seine Musicale a accueilli en son sein des orchestres prestigieux et a attiré des artistes du monde entier. La saison est organisée sous forme d'îlots musicaux accessibles dès le plus jeune âge. Chaque îlot se déroule sur un week-end et propose une série de concert autour d'une thématique forte : la musique baroque, Mozart, un pays...

C'est une vraie réussite par ailleurs pour le Festival départemental Chorus dédié aux Musiques Actuelles qui a accueilli 14 000 festivaliers en 2018.

3 ensembles en résidence (Insula Orchestra, la Maîtrise des Hauts-de-Seine et l'Académie Jaroussky) soutenus par le Département ont animé la vie de l'Île par des concerts d'exception.

Au total, 450 000 spectateurs ont été accueillis au sein de cet établissement unique au cours de l'année 2018.



> ZOOM

Les 30 ans de Chorus

Le Festival Chorus est un marqueur emblématique de la politique musicale du Département. Il a fêté ses 30 ans en 2018, après plusieurs mutations au fil des décennies. Il entre alors en 2018 dans une nouvelle phase marquée par un ancrage fort à La Seine Musicale. L'installation de Chorus à La Seine Musicale a offert une double opportunité : déployer une offre festivalière unique dans l'ensemble de cet équipement et offrir la possibilité de découvrir de nouveaux artistes programmés aux côtés de têtes d'affiches de renommée nationale et internationale.

Ce nouveau format du festival permet également de développer le Prix Chorus, qui a révélé depuis 2010 des artistes aussi prestigieux que Christine and the Queens ou Feu ! Chatterton.



Festival Chorus 2018
© CD92/O. Ravoire

2.5.6.2. Des offres culturelles accessibles à tous les publics

L'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle est un axe fort de la politique départementale. Elle permet en effet de rassembler, partager, s'adresser à tous sans exclure personne, aller là où la culture n'est plus, réaffirmer les missions citoyennes des musées, des théâtres, des bibliothèques, des équipements culturels.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est alors entendue dans un sens large et non stigmatisant.

• Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle du Département des Hauts-de-Seine :

4 itinéraires culturels, de 7 à 107 ans ont été organisés comme les années précédentes. Ils ont permis d'atteindre 12 500 collégiens et 1000 participants issus des publics éloignés sur la saison 2017-2018.

- **Chœur des collèves** : il s'agit d'un dispositif de pratique chorale avec un ensemble artistique invité qui accompagne le projet à travers des formations et des répétitions jusqu'aux concerts de restitution. 500 collégiens y participent tout au long de l'année scolaire au sein des collèges publics et privés et à l'auditorium de la Seine Musicale.



Répétition Chœur des
Collèves 2017-2018
avec la Compagnie
Opéra .3
© Adelap

- **Collège au cinéma** : il s'agit d'un dispositif national d'éducation à l'image proposant de découvrir trois films contemporains ou de patrimoine sur grand écran. 10 000 collégiens y participent tout au long de l'année scolaire à raison d'un film par trimestre.
 - **Parcours Eteignez Vos Portables** : il s'agit d'un parcours d'éducation artistique et culturelle permettant la rencontre avec les artistes et les œuvres à travers des sorties culturelles et des ateliers de pratique artistique. Il s'adresse aux collégiens et aux publics éloignés. Sur la saison 2017-2018, 62 parcours Eteignez vos portables ont été organisés.
 - **Entrée des artistes** : il s'agit d'un programme d'actions artistiques et culturelles sous forme d'ateliers et de spectacles à destination des publics les plus éloignés de la culture (personnes en situation de handicap, enfants placés en institutions, personnes âgées, etc.).
- **La manifestation « La science se livre » : le Numérique, un enjeu pour la société du 21^e siècle :**

Du 27 janvier au 17 février 2018, pour sa 22^e édition, la manifestation départementale « La science se livre » a abordé la thématique du **Numérique**.

Plus de 200 événements scientifiques gratuits ont maillé le territoire à destination de tous les publics, y compris les plus éloignés de la culture, en partenariat avec 33 structures dans 22 communes des Hauts-de-Seine et une commune des Yvelines (Chatou).

- **Trois parcours d'éducation artistique et culturelle** ont été organisés par le Département :
 - un parcours astronomie avec l'Observatoire de Paris,
 - un parcours avec l'association « Science & Télévision » autour d'un film documentaire intitulé « Tous tracés » abordant la question de la protection des citoyens face aux dérives du numérique,
 - un parcours autour du Prix la science se livre dans la catégorie « adolescents ».

Fréquentation : 20 000 personnes.

- **L'offre culturelle des archives départementales :**

Travailler à ce que la culture ne soit pas réservée à certains est un enjeu de cohésion sociale, rechercher les différents moyens qui permettront à tous de découvrir le commun de notre histoire, la richesse de notre patrimoine matériel ou immatériel est facteur d'épanouissement et de renforcement du lien social. Les institutions culturelles s'efforcent à trouver les formes et les accroches qui donneront envie de pousser leurs portes.

Ainsi l'exposition Zone B Nanterre et la Défense, en abordant l'histoire du quartier, a permis d'accueillir une population locale souvent peu habituée à fréquenter les Archives, participant ainsi à l'ouverture de ce lieu à des personnes dites « éloignées de la culture ».

> **action phare**

S'approprier notre Histoire : commémoration de la fin de la Grande Guerre

S'inscrivant dans les commémorations du centenaire de la guerre de 1914-1918, des offres variées ont été proposées, permettant au plus grand nombre (quel que soit le niveau social, culturel, intellectuel et quelles que soient les possibilités de déplacement ou d'accessibilité) d'aborder, directement ou virtuellement, cette période de notre histoire commune, par une approche pédagogique ou plus scientifique :

- Exposition « 1918, entre guerre et paix » de septembre 2018 à février 2019 aux Archives départementales à Nanterre, ouvert à tous ;
- Webdoc pour valoriser l'exposition au-delà des murs des Archives départementales, visible depuis n'importe quel support numérique ;
- Exposition itinérante « Les Hauts-de-Seine dans la Grande Guerre » mise à disposition des établissements scolaires du département ;

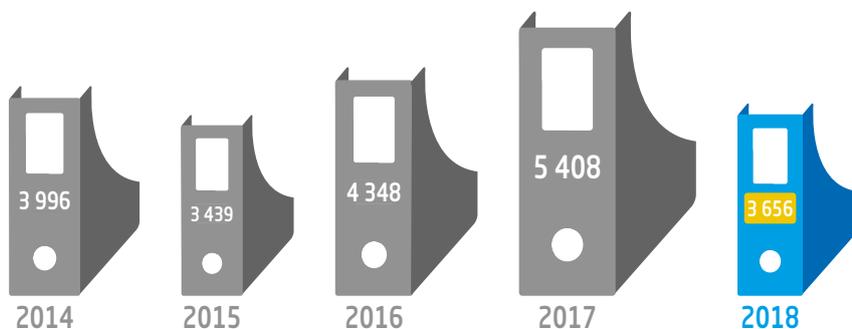
...

...

- Participation au Jeu sérieux « Gueule d'Ange », développé par le Département des Yvelines et ouvert aux collégiens des Hauts-de-Seine : une enquête permettant de retrouver les traces d'un poilu à travers différentes sources ;
- Carte dynamique du territoire des Hauts-de-Seine entre 1914 et 1918, permettant une approche par sites et par événements, disponible sur le site internet des Archives ;
- Concert lecture : « Carnet de notes », lecture de lettres de poilus et musique ;
- Conférence sur les monuments aux morts ;
- Conférence-présentation de l'ouvrage Réalités (in)visibles. Autour d'Albert Kahn, les archives de la Grande Guerre, publié par le musée Albert-Kahn ;
- Exposition virtuelle « 1914-1918 : la Première Guerre mondiale dans les Archives de la Planète », autochromes et films des collections du musée Albert-Kahn ;
- Participation à l'opération « Grande collecte » des archives ;
- Mise en ligne sur l'Open Data d'affiches de la Première Guerre mondiale.



Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (en nombre d'élèves) (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)



Le chiffre des élèves accueillis dans les locaux des Archives départementales est en baisse : d'une part car les séances en co-construction avec les enseignants (projets spécifiques, intégration dans des parcours EAC ou EMC) ont été privilégiées et d'autre part en raison de la redéfinition par le Rectorat du rôle des professeurs relais mis à disposition, limitant la capacité d'accueil.

2.5.6.3. L'offre culturelle des parcs et musées départementaux

Un Brin de lecture : il s'agit d'un dispositif partenarial avec les bibliothèques et les médiathèques du territoire créé en 2010.

Cette opération propose gratuitement au public, pendant la période estivale, des salons de lecture à ciel ouvert dans les parcs et musées départementaux. Consultation en accès libre de la presse, romans, contes, bandes-dessinées mais aussi animations et spectacles autour du livre et de la lecture. Il s'agit principalement de viser les publics qui ne partent pas en vacances.

La 8^e édition, du 10 juillet au 30 août 2018, a accueilli 3 018 personnes dans quatre parcs départementaux : le Domaine de la Vallée-aux-Loups, le parc de l'Île Saint-Germain, le parc André Malraux et le parc des Chanteraines.

Des animations diversifiées en direction de tous les publics ont également été proposées dans cinq médiathèques afin de créer de nouveaux partenariats et renforcer ceux déjà existants (salons de lecture, ateliers de contes, d'écoute musicale et de création et jeux en plein air).

Les saisons culturelles au sein des 3 institutions muséales (Musée de Sceaux, Maison de Chateaubriand, Musée départemental Albert-Kahn) :

Des programmations éclectiques et audacieuses ont ponctué l'année 2018 et ont trouvé leur public, notamment la Biennale Goethe à la Maison de Chateaubriand, l'exposition « Albert-Kahn, ça déménage » (exposition itinérante et hors-les-murs) et les nombreux ateliers à destination des familles au Musée de Sceaux.



Musée de Sceaux
©CD92/O. Ravoire



Maison de Chateaubriand
©CD92/W. Labre

Le Musée départemental Albert-Kahn est actuellement en travaux. En 2018, il a notamment obtenu le label « le musée sort de ses murs » du Ministère de la culture au regard de son offre culturelle innovante et accessible à tous.

Grâce à la mise en place d'ateliers hors-les-murs attractifs, le musée a touché 1945 scolaires (70 % des visiteurs) en 2018 contre 372 en 2017.



Atelier « Ma petite expo » avec des médiateurs et des outils en autonomie pour une découverte ludique des collections
©CD92/B. de Changy

Les travaux actuels au musée répondent à des normes environnementales reconnues par plusieurs labels d'excellence.



Musée Albert-Kahn en projet
©Kengo Kuma & Associates

Perspective(s) :

La réouverture des jardins est prévue en septembre 2019 lors des journées du Patrimoine et permettra au public de renouer avec cet environnement classé et remarquable.

Fréquentation des festivals et des musées départementaux (en milliers de personnes)



2.5.7. Pour un tourisme durable

La mission Vallée de la culture vise à mettre en cohérence les questions de développement des publics culture/loisirs et de développement touristique, au bénéfice du territoire, et tout particulièrement des publics des sites et offres culturels et naturels.

Une stratégie commune avec le Département des Yvelines de développement touristique durable est décrite au chapitre 4.

2.5.7.1. Une stratégie de développement touristique durable

• Renforcer le tourisme culturel

Le 8 novembre, à la Cité de la céramique de Sèvres, le Département des Hauts-de-Seine a remis son label « artisans du tourisme » à une première promotion de 39 lauréats (sur les 700 dossiers examinés), artisans d'art et métiers de bouche. Cette action est réalisée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 92.

Ce label a pour objectif de promouvoir auprès de la clientèle touristique l'excellence du savoir-faire et de l'accueil des artisans des Hauts-de-Seine. Il permettra par ailleurs de proposer des offres de tourisme expérientiel qui correspondent aux nouvelles attentes des visiteurs (l'un des critères des sélections repose sur l'ouverture des ateliers au public).

• Développer le Slow tourisme

Le territoire départemental est particulièrement bien doté en matière de circulations douces, et est notamment traversé par les 3 pistes cyclables que sont la *Véloscénie*, l'*Avenue Verte London Paris* et la *Seine à Vélo* (en cours de structuration pour une inauguration en 2020).

2.5.7.2. La fidélisation des publics aux offres touristiques

L'une des promesses de la Vallée de la culture est de proposer des offres exigeantes et de qualité à tous les publics. Cette approche implique la définition d'une politique des publics applicable à l'ensemble des sites. En 2018, le Département a identifié plusieurs publics, les publics acquis à fidéliser et les publics à développer. La définition de la posture d'accueil du Département constitue le deuxième axe fort de travail de cette année. La notion d'accueil est en effet la clé structurante

pour une expérience de visite réussie qui favorisera fidélisation et prescription de la part des visiteurs, qu'ils soient à la recherche d'un apprentissage précis, d'un moment de divertissement ou d'une promenade bucolique.

Perspective(s) :

Un projet de charte d'accueil a été rédigé par les équipes départementales et sera proposé en 2019.

Pour ce faire, l'**observatoire des publics** permet de caractériser les visiteurs des offres départementales et d'évaluer la satisfaction des visiteurs et l'atteinte des objectifs dans une perspective d'amélioration continue.

Perspective(s) :

En 2019, il est prévu que l'observatoire s'appuie sur la mise en place de groupes usagers, favorisant l'évaluation et l'adaptation permanente des offres.

La **politique tarifaire des musées départementaux a été actualisée en 2018** afin de respecter l'équilibre entre accessibilité des offres et nécessité de développer les ressources propres du Département notamment auprès des publics les plus vulnérables. Cette refonte a donné lieu à une légère réévaluation des tarifs et à une restructuration de la grille favorisant les publics éloignés.

2.6. Les collégiens et le développement durable



2.6.1. La sensibilisation des collégiens au développement durable

2.6.1.1. Le concours des Trophées IDEES Junior

Le Département a créé le concours Trophées IDEES (Initiatives Durables pour l'Environnement l'Economique et le Social) Junior pour valoriser et promouvoir l'implication des établissements et des collégiens des Hauts-de-Seine qui se sont engagés dans une démarche de développement durable par des actions concrètes. Ce concours est réalisé annuellement depuis 2011.

En 2018, huit collèges ont candidaté au concours. Placée sous le thème de la protection de la biodiversité et la santé de l'Homme, la cérémonie de remise des prix a eu lieu le vendredi 8 juin 2018. Elle a réuni 97 personnes dont 86 jeunes.

Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior



©CD92/O. Ravoire

Pour l'édition 2018, les prix ont été décernés de la manière suivante :

- 1^{er} prix : le collège Henri Sellier à Suresnes pour son projet « Chasseurs de carbone »,
- 2^e prix : la classe de soutien et remobilisation d'Asnières-sur-Seine pour son projet « Energie solaire solidaire »,
- 3^e prix : l'institution Jeanne d'Arc à Colombes pour son projet « Opération mille et une feuille ».

Le jury a également attribué d'autres prix :

- Prix « Coup de cœur » au collège Voltaire à Asnières-sur-Seine pour son projet « Des fleurs partout ! ».
- Prix « Espoir » au collège Joliot Curie à Bagneux pour son projet « Poulailler pédagogique et éducatif #popeed ».

Pour animer cette cérémonie, le Département a proposé aux élèves un spectacle ludique et pédagogique sur le thème de la protection de la biodiversité et la santé de l'Homme : « Biodiversité...à ta santé ! » par la compagnie Corossol.

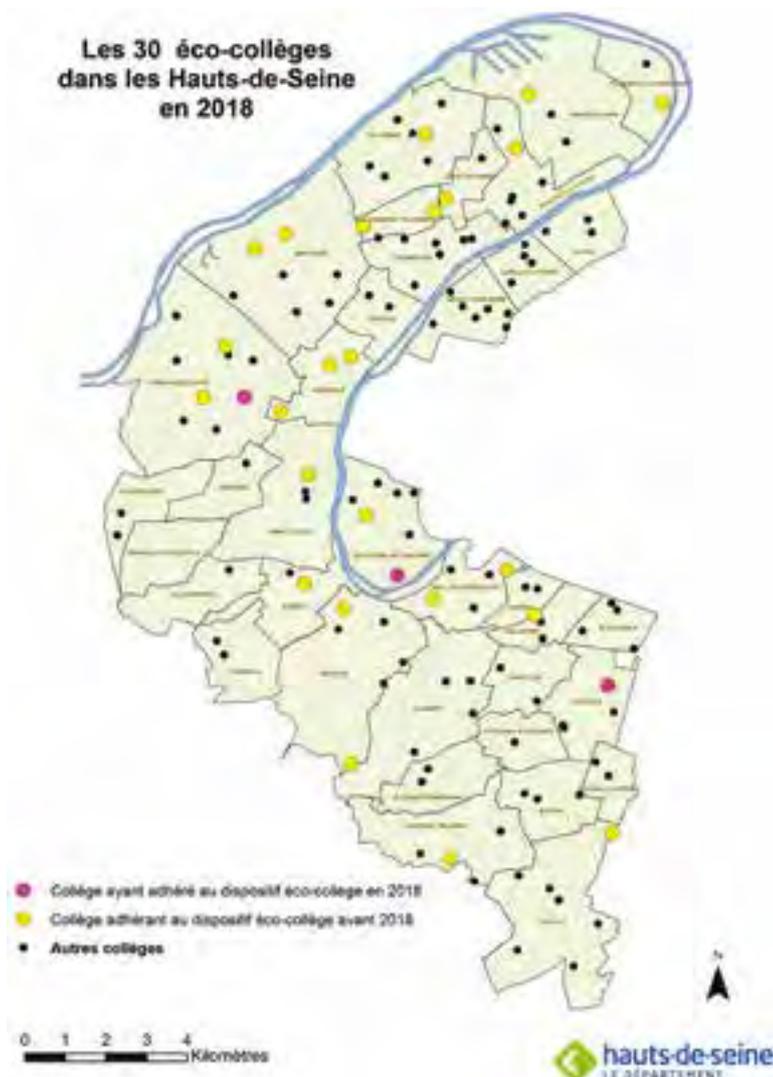


*Spectacle ludique et pédagogique
©CD92/O. Ravoire*

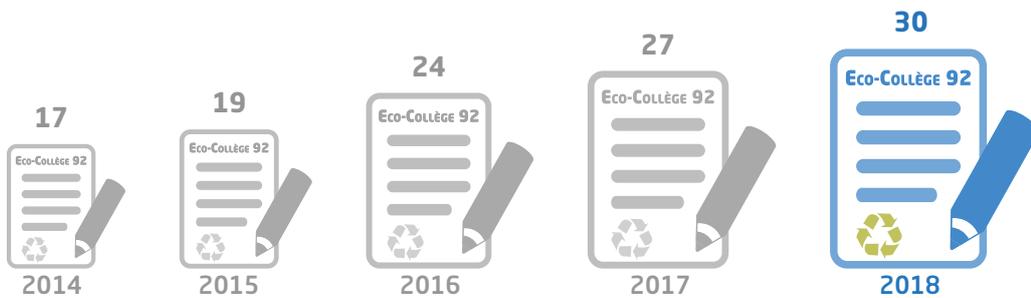
2.6.1.2. Le dispositif « Eco-collèges »

Le dispositif éco-collèges, créé en 2009 en partenariat avec l'Inspection académique, a pour but d'accompagner les établissements qui s'engagent dans une démarche d'éducation au développement durable. Il vise, au moyen d'une pédagogie active autour d'un projet, à inciter les élèves à adopter des comportements citoyens. Dans cet esprit, des outils sont proposés aux établissements (visites de terrain, animations, prêt de bornes interactives, etc.).

En 2018, 3 nouveaux collèges ont intégré le dispositif et signé la charte Eco-collège : Henri Dunant à Rueil-Malmaison, Joliot-Curie à Bagneux et Jean Renoir à Boulogne-Billancourt. A ce jour, 30 établissements se sont ainsi investis dans une démarche globale, structurée et pérenne, concrétisée notamment par la formation d'éco-délégués, l'information des agents techniques sur le tri des papiers et des piles, l'accompagnement autour de projets tels que le compostage, des visites techniques, des actions de sensibilisation aux risques auditifs, etc.



Nombre cumulé de collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92



2.6.1.3. Les animations environnementales dans les collèges

Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

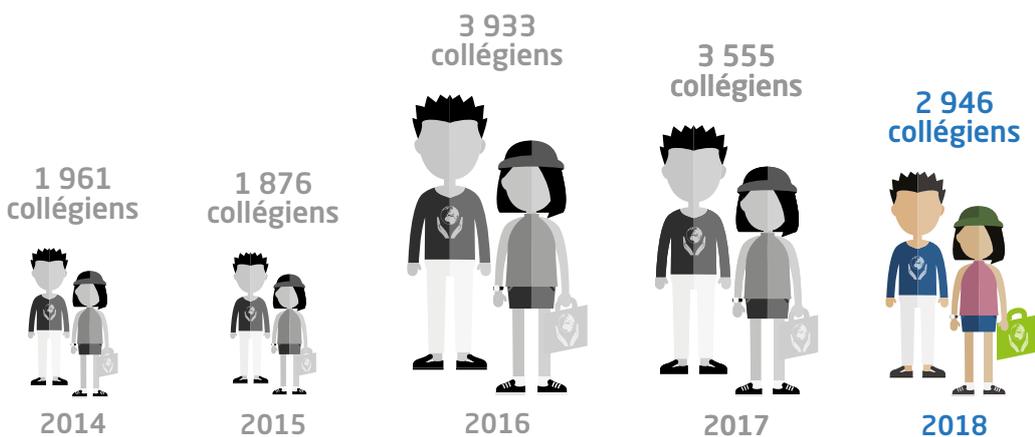
Les actions menées dans les collèges en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable en 2018 ont donné lieu à 100 interventions concernant 2 946 collégiens participant aux séances. D'autre part, 6 prêts d'exposition sur le bruit ont été effectués dans 6 collèges et 3 actions de tri et pesée de déchets de cantine ont été menées dans 3 collèges différents.

De plus, en 2018, 5 projets d'aide au jardinage pédagogique (don de carrés potagers, outillage, graines et plants) ont été développés dans 5 collèges dont 2 en éco-collèges.

Perspective(s) :

L'objectif pour 2019 est d'aider 10 projets similaires.

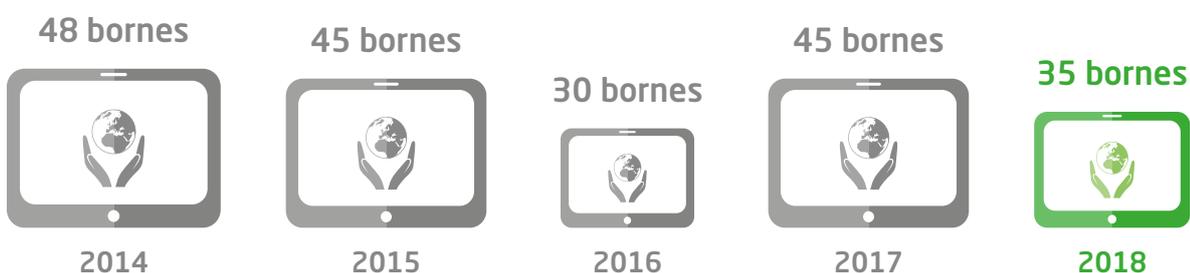
Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges



Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges



Nombre de prêts de borne Développement Durable (supports interactifs)



Par ailleurs, 35 prêts d'une borne interactive Développement durable concernant 61 professeurs impliqués ont été effectués.

La sensibilisation sur les effets du bruit sur la santé auprès des collégiens

Souhaitant informer les adolescents sur les effets du bruit sur la santé et sur les risques pour l'audition, le Département propose, uniquement aux Eco-collèges⁹², une animation gratuite pour une classe. En effet le bruit est très présent dans la vie quotidienne des collégiens surtout avec l'écoute de leur musique.

Cette sensibilisation qui se déroule en 2 séances de 2 heures chacune est accompagnée du prêt d'exposition pendant une ou 2 semaines. En 2018, 6 nouveaux éco-collèges ont bénéficié de ces animations ce qui fait 15 éco-collèges depuis 2015.

Lors de la première séance, sont abordés la physique du son, les risques auditifs encourus et une mesure de l'intensité sonore sortant des écouteurs de lecteurs de musique des élèves est réalisée. La deuxième séance, les collégiens découvrent les risques extra-auditifs et effectue une campagne de sons en réalisant une cartographie sonore de leur collège avec les sonomètres mis à disposition.

L'exposition qui est accompagnée d'un questionnaire permettra aux autres élèves du collège d'approcher le sujet. Cette campagne de sensibilisation a pour objectif de permettre aux collégiens de mieux se prémunir contre les risques encourus.

Ces animations répondent à l'engagement de l'axe « Sensibilisation » du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du Département.

Perspective(s) :

En 2019, les animations seront reconduites auprès de 6 Eco-collèges.

2.6.2. Le numérique et les collèges

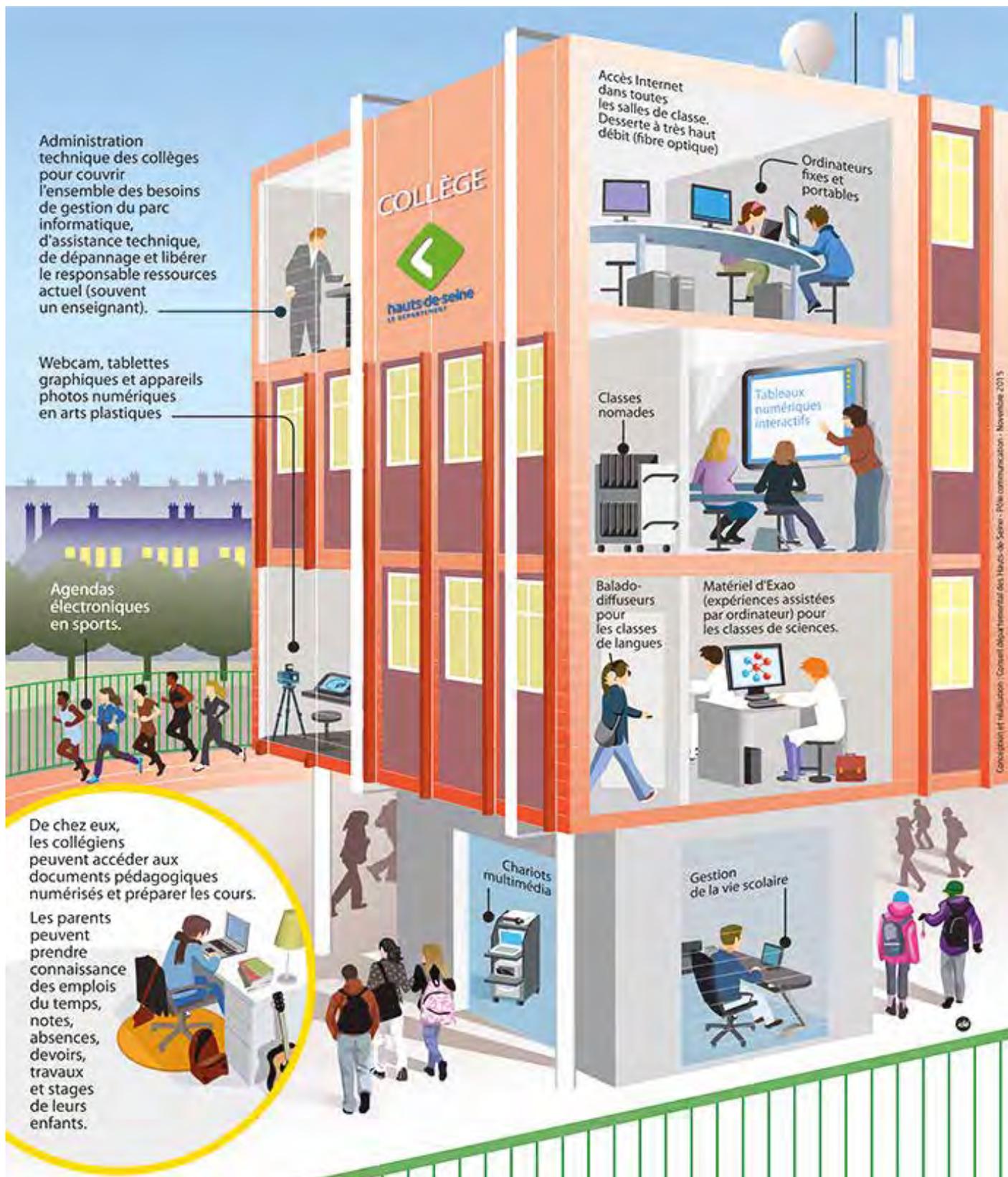
2.6.2.1. L'Environnement numérique des Collèges (ENC)

L'Environnement Numérique des Collèges des Hauts-de-Seine (ENC HdS) a pour enjeu principal la réussite des élèves à travers la formation des collégiens aux usages d'aujourd'hui et au monde de demain. Depuis 2015, ce dispositif est mis en place dans les **93 collèges** du département en concertation avec l'Éducation nationale ainsi que dans l'école de danse de Nanterre.

Le Département propose ainsi un environnement numérique sécurisé, soutenu par une infrastructure solide avec des équipements innovants.

Les objectifs de l'ENC sont multiples :

- l'usage limité du support papier ;
- l'accès au numérique pour la communauté éducative ;
- la formation aux usages numériques d'aujourd'hui pour préparer les usages de demain ;
- le rapprochement des usages numériques des enseignants et des élèves ;
- le soulagement du poids de cartables ; le renforcement du lien école/famille par l'ouverture du collège vers les familles, qui accèdent de manière unifiée et sécurisée aux informations de l'établissement et au suivi de la scolarité de leurs enfants (emploi du temps, cahier de texte, notes et absences);
- l'accès à de nouvelles ressources et de nouveaux usages pour les professionnels de l'éducation (nouveaux services d'information, de communication, d'organisation, de pédagogie et de gestion de la scolarité).



L'ENC des Hauts-de-Seine est une démarche éco-citoyenne intégrant une dimension sociale (favorise l'accès au savoir, lutte contre les fractures numériques), économique (encourage la création d'emplois de proximité et le développement des PME innovantes) et environnementale (contribue à réduire la consommation de papier).

Le portail de services numériques permettant à l'ENC d'être performant est l'Environnement numérique de travail (ENT) qui offre un accès unique et sécurisé en ligne. Il permet à tout utilisateur (professeurs, élèves, parents, médiateurs et personnel administratif) de partager des informations et les ressources pédagogiques de l'établissement.

Les usages de l'ENT s'intensifient et se diversifient. Les accès du territoire des Hauts-de-Seine restent nettement au-dessus des moyennes nationales. L'ENT HdS est jugé comme le plus mûre des projets ENT au plan national par l'organisme en charge du dispositif national de mesure d'audience des ENT.

Le nombre de visites mensuelles du portail a dépassé les 2,8 millions en novembre 2018, soit 23 % de plus qu'en novembre 2017 avec le même nombre d'utilisateurs potentiels.

Environ 19 millions de visites sur le portail ENC ont été comptabilisées pour l'année scolaire 2017/2018, soit une augmentation de 21 % du nombre de visites par rapport à l'année scolaire précédente, sans qu'aucun nouveau collège ne soit déployé.

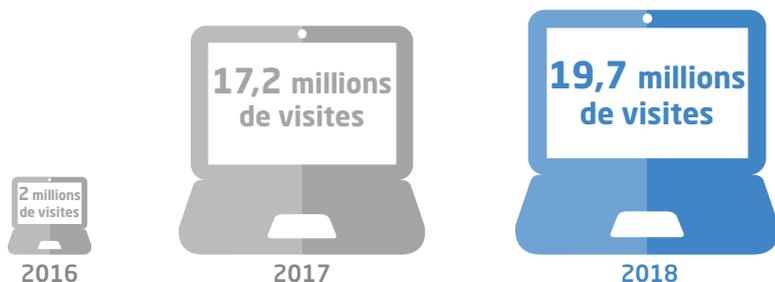
Pour l'année scolaire 2017-2018, 3 millions de SMS ont été envoyés depuis les ENT des 94 collèges.

Depuis septembre 2018, l'Environnement Numérique de Travail utilisé par les collèges des Hauts-de-Seine évolue pour offrir une nouvelle interface plus ergonomique, intuitive et responsive web design adaptée aux différents types de matériels mobiles aussi bien personnels (smartphones...) que ceux déployés par le Département (ultra-portables ou tablettes). Cela permettra de toucher encore davantage de parents, notamment ceux qui ne disposent pas d'ordinateurs au domicile ou qui ne sont pas à l'aise avec les usages du numérique. 15 collèges pilotes expérimentent en 2018-2019 ce nouvel ENT, appelé oZe.

Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement numérique de travail (ENT) des collèges



Nombre de visites du portail d'Environnement numérique de travail (ENT) des collèges



Le niveau d'équipement numérique des collèges a évolué pour s'adapter aux nouveaux usages et à la mobilité.

On trouve désormais dans chaque salle de classe, un poste relié à internet haut débit (fibre internet à 20 Mo) et un moyen de projection (vidéoprojecteurs interactifs, VPI).

Le wifi est déployé progressivement dans les établissements. A la fin 2018, ce sont **49 collèges** qui en bénéficient et les déploiements se poursuivent.

Les matériels mobiles sont déployés dans les collèges : depuis 2017 les ultra-portables ont fait leur apparition avec le remplacement des classes nomades de 16 ordinateurs portables obsolètes par des classes nomades de 32 ultra-portables. Désormais, ce ne sont plus les élèves qui « vont faire de l'informatique » dans une salle multimédia mais le numérique qui entre dans toutes les classes. Ces matériels sont à destination des élèves mais aussi des enseignants que le Département a décidé d'équiper d'un matériel mobile individuel sur trois ans. **Deux tiers des enseignants ont été équipés en 2017/2018 et le dernier tiers le sera en 2019.**

Pour des projets éducatifs, les établissements peuvent être dotés de matériels innovants dans le cadre d'un appel à projets (imprimante 3D, scanner 3D, mallette de baladodiffusion, kit webTV, Kit web radio...).

Le Département a également fait le choix en 2018-2019 d'équiper tous les élèves accueillis en classes ULIS (Unités Locales pour l'Insertion Scolaire) d'une tablette numérique. En effet, l'évaluation menée en 2017/2018 avec l'institut BVA a montré que ces enfants en situation de handicap trouvaient des bénéfices plus importants que les autres en termes d'apprentissage.

Pour prolonger la démarche de valorisation des usages pédagogiques et le développement d'une dynamique territoriale, le département a initié trois actions innovantes en 2018, en partenariat avec les instances académiques :

- une exposition « *Imagine ton collège* » autour de la modélisation et la conception 3D (12 collèges inscrits) ;
- un concours robotique (20 collèges inscrits) ;
- un projet « *Sur les chemins de l'école* » destiné aux élèves nouvellement arrivés et accueillis en Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) qui réaliseront un magazine en ligne présentant l'école dans leurs pays d'origine (10 collèges inscrits).

Perspective(s) :

Les productions liées à ces actions numériques innovantes seront présentées lors de la fête du numérique qui se tiendra au printemps 2019.

2.6.2.2. Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine

> action phare

Le dispositif PASS + et sa carte multiservice

Depuis 2017, « le Pass+ Hauts-de-Seine » permet aux familles alto-séquanaises de bénéficier de plusieurs services proposés par la collectivité à partir d'un seul compte.

La grande nouveauté de ce dispositif en 2018 est la création d'une carte physique appelée carte multiservice. Elle s'adresse aux 73 700 collégiens des collèges publics et privés des Hauts-de-Seine, aux élèves de l'école de danse de l'opéra de Paris basée à Nanterre et aux jeunes scolarisés dans des établissements spécialisés et domiciliés dans le département. La première carte est délivrée gratuitement sur demande de la famille.



Cette carte multiservices accompagnera les collégiens du département tout au long de leur scolarité. Elle regroupe l'ensemble de l'offre éducative du Département envers les collégiens et pour l'année scolaire 2018-2019, les familles peuvent accéder à plusieurs services avec d'importantes nouveautés :

- **Un service de soutien scolaire en ligne gratuit**

Deux outils de soutien scolaire en ligne sont disponibles.

- **La restauration scolaire**

Depuis septembre 2018, la carte Pass + devient la carte d'accès à la restauration scolaire pour tous les collégiens des 66 collèges publics qui relèvent de la délégation de service public. L'inscription en ligne au service de restauration est effective pour ces 66 collèges publics depuis le compte Pass +.

...

...

- **Des activités extra-scolaires des collégiens**

L'aide financière départementale, est plus élevée. Elle comprend désormais deux porte-monnaie électroniques (PME) l'un pour les activités sportives et l'autre pour les activités culturelles : 80 € pour les élèves non boursiers et 100 € pour les élèves boursiers.

- **Des bons plans culturels**

Cette carte multiservice intègre des invitations gratuites et des bons plans proposés par le Département pour faciliter l'accès aux structures culturelles départementales (la Seine musicale, Musée du Domaine départemental de Sceaux, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups Maison de Chateaubriand...).

Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine

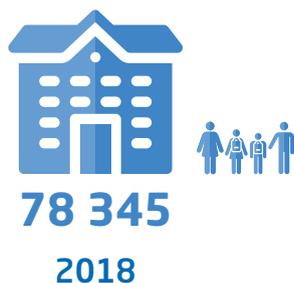


Pour la campagne 2018-2019, plus de 58 000 collégiens se sont inscrits au Pass+.

2.6.2.3. L'éducation, la prévention, la citoyenneté et la transition

En 2018, le Département a fait évoluer son organisation pour mailler plus encore, par un développement de la coopération interne et externe les actions liées à l'éducation, la prévention et la citoyenneté. Articulée autour de 6 axes forcés, notamment le bien-être, la persévérance scolaire et la diffusion de valeurs et comportements citoyens, la politique jeunesse rejoint des objectifs du développement durable reliés à l'épanouissement, l'accès de tous à une éducation de qualité, la lutte contre les inégalités et la promotion du vivre ensemble.

Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative



En 2018, 78 345 collégiens ont eu accès aux 6 dispositifs proposés par le Département dans le cadre du projet ERMES (Ensemble pour la réussite et la mobilisation des élèves sur leur scolarité) ainsi qu'à la médiation éducative dans les collèges.

Accès de tous à une éducation de qualité et égalité des chances

Le Département continue d'accompagner les jeunes dans leur scolarité par des études encadrées, en complément du dispositif de l'Etat, « Devoirs faits » et avec les ateliers pédagogiques, favorisant les apprentissages et prévenant le décrochage scolaire. Il renforce l'accompagnement personnalisé des élèves les plus en difficulté en ouvrant le dispositif PREMIS à trois établissements supplémentaires situés en zone d'éducation prioritaire (1 180 élèves).

Le Département soutient les initiatives des collèges soucieux d'ouvrir les jeunes à l'altérité, la découverte culturelle, notamment au travers du dispositif SIEL (Soutien aux initiatives éducatives

locales) et des voyages d'étude. En 2018, 9 500 collégiens ont développé un projet avec l'appui d'un partenaire local sur des thématiques reliées à l'environnement et la citoyenneté. Le dispositif SIEL permet également l'intégration d'élèves de classe ULIS dans certains projets, favorisant la cohésion sociale et le lien à l'autre, comme dans le projet sur la biodiversité au collège Voltaire à Asnières en partenariat avec la maison de la pêche.

Grâce aux voyages d'étude, 4 420 élèves ont expérimenté découverte culturelle, sensibilisation au développement durable et vivre ensemble. Ces projets citoyens, interdisciplinaires, inclusifs et fédérateurs associent sensibilisation à la transition et démarche coopérative, tels que les voyages en Angleterre du collège Anne Franck à Antony pour découvrir le milieu maritime, en Sicile du collège Henri Barbusse de Gennevilliers afin de réfléchir à l'impact de l'Homme sur les sociétés et la question du développement durable.

Epanouissement et bien-être

> ZOOM

Le rôle des médiateurs

Le climat scolaire constitue une préoccupation forte du Département. Elle se traduit par l'animation d'un réseau de 75 médiateurs dans 65 collèges publics, intervenant sur des champs variés tels que la prévention, la gestion de conflits et le déploiement de projets collectifs. Les médiateurs contribuent pleinement par leurs actions au maintien et à l'amélioration d'un climat scolaire serein et apaisé. Pour ce faire, ils mènent des actions telles que la médiation par les pairs, la création d'espace de parole et d'écoute, des interventions en heures de vie de classe, la prévention du harcèlement, l'intégration des 6^e.

Par ailleurs, les médiateurs éducatifs en lien avec la communauté éducative accompagnent par un suivi individuel et/ou collectif les collégiens en difficulté. Cela se traduit par une participation aux différentes instances (commissions de suivis, d'absentéisme, GPDS Groupe de Prévention Décrochage Scolaire...) et par des actions de remobilisation et d'estime de soi pour favoriser la persévérance scolaire. Sur ces points, le travail des médiateurs s'inscrit dans une dynamique de maillage et de coopération avec des partenaires extérieurs (association, service mairie, Programme de réussite éducative PRÉ...) et avec les coordonnateurs de territoire.

Des actions de soutien à la parentalité sont également développées dans le cadre des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance.



©Getty Images

Citoyenneté

La politique de soutien aux communes favorise également le développement de l'accès au droit pour tous, et promeut l'égalité femmes/hommes et la promotion de l'autonomie des jeunes filles et femmes dans un contexte de fragilisation du respect des femmes. Axé également sur la construction du discernement dès le plus jeune âge, le dispositif des classes créatives, associant éducation et culture, a touché cette année plus de 2 400 élèves soit 69 classes autour de la thématique « Image ou mirage, (des)information ? ». Les médiateurs agissent également dans ce domaine par la mise en place de projets sur les relations filles/garçons, des actions citoyennes (droits des femmes, semaine de l'égalité), sur la lutte contre l'homophobie, sur le devoir de mémoire et sur le bon usage des réseaux sociaux (repérage des fake news, capacité de discernement...).

La capacité à discerner un projet professionnel pour chaque jeune a également été soutenue par l'organisation de 27 forums des métiers, soit 8 de plus que l'an dernier, ayant réuni environ 13 000 jeunes soit deux fois plus de jeunes qu'en 2017.

Maillage des compétences et des initiatives locales

Les 7 coordonnateurs tous en poste depuis janvier 2018 ont contribué à une meilleure lecture des besoins des territoires et favorisé les coopérations entre pôles, collectivités et réseaux associatifs. Ils ont également contribué à l'essaimage de projets mobilisant les instances de citoyenneté au sein et dans l'environnement des collèges. Ils ont participé au maillage des compétences et des initiatives locales pour les politiques associées à la jeunesse et la citoyenneté. L'ouverture d'une boutique sans argent à Nanterre illustre bien le rôle du coordonnateur, facilitateur de projet. Ce lieu va permettre aux collégiens de trois établissements de devenir des ambassadeurs du projet et d'y apporter une aide et un soutien par des actions ponctuelles. Autre action, l'inclusion des coordonnateurs dans des projets promouvant l'égalité filles /garçons avec d'autres acteurs locaux, clubs de prévention, communes ou associations.

2.6.3. Le recyclage des ordinateurs des collèges

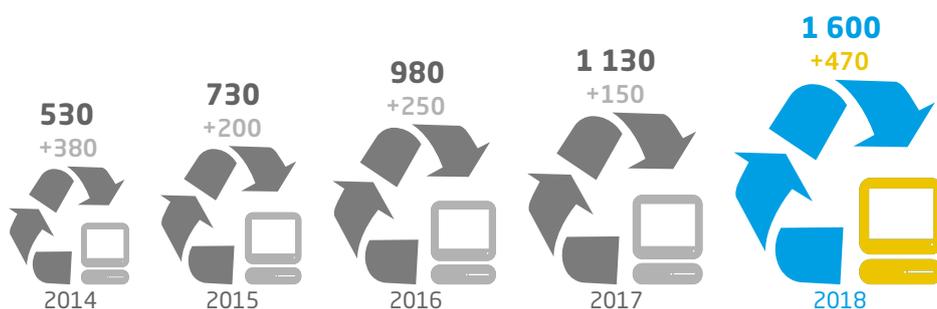
Le Département des Hauts-de-Seine contribue à l'égalité numérique et réduit la consommation d'appareils électroniques neufs avec des dons d'ordinateurs recyclés faits aux collégiens en situation de handicap ou en difficulté.

Ces postes informatiques ont pu être reconditionnés par l'association ECODAIR et cédés gratuitement aux familles. Ils sont livrés avec un système d'exploitation Windows 7, une suite bureautique, un écran plat, un clavier et une souris neufs.

Chaque année, une cérémonie de remise des ordinateurs est organisée en présence du Président du Conseil départemental et des Vice-présidents concernés.

En 2018, deux cérémonies ont eu lieu, d'abord en janvier au cours de laquelle 270 ordinateurs recyclés ont été attribués aux familles, puis en décembre où 200 ordinateurs supplémentaires ont été distribués. 1 600 ordinateurs recyclés ont ainsi été offerts depuis le début du dispositif, en 2013.

Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté



2.6.4. La restauration responsable dans les collèges

Les 66 collèges en contrat de concession :

Promouvoir l'agriculture durable :

Plusieurs actions sont mises en place par le délégataire du service public de restauration scolaire dans les collèges des Hauts-de-Seine dans le cadre d'une agriculture durable qui s'articule de la manière suivante :

- des modes d'approvisionnement s'appuyant sur une saisonnalité des produits pour les denrées fraîches et une agriculture raisonnée pour les produits surgelés. 25 % des produits sont locaux et proviennent de moins de 200 km. Par exemple : les carottes râpées, le chou rouge, le chou blanc, les betteraves bio proviennent des Mureaux (78) les lentilles proviennent d'un producteur des Yvelines (78), les poireaux et pommes de terre bio du Loir-et-cher (41) ;
- des viandes labellisées (poulet label rouge, bœuf et veau race à viande, porc français et agneau de l'Union Européenne) pour 22 % des produits.



©CD92/S. Gutierrez-Ortega

Les produits issus de l'agriculture biologique sont présents à hauteur de 25 % soit trois composants dans tous les choix proposés par semaine hors mercredi.

Depuis février 2017, le délégataire a noué un partenariat avec une société dans le but d'installer la première légumerie bio et conventionnelle en Ile-de-France aux Mureaux (78). Cela permet le développement et la structuration de la filière agricole locale et l'utilisation de légumes frais en restauration scolaire. 75 tonnes des légumes bio de cette légumerie sont dédiées chaque année aux menus des collégiens du département.

Conserver et exploiter les ressources marines :

Les poissons non labellisés servis aux collégiens bénéficient d'une certification MSC délivrée par la Marine Stewardship Council. Cette certification couronne les bonnes pratiques de gestion pour préserver des emplois, assurer la pérennité des stocks de poisson et contribuer à la protection du milieu marin.

Préserver les écosystèmes :

Une fois par semaine, un repas végétarien est servi aux élèves. De cette manière, les convives sont sensibilisés au développement durable et à la préservation des ressources en diminuant l'empreinte carbone.

Le délégataire met également en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- repas à 4 composantes permettant d'une part de privilégier la qualité des aliments et d'autre part de réduire le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires ;
- animation chasse au gaspi : campagne d'affichage et de collecte du pain (3 fois par an durant une semaine) pour sensibiliser les collégiens au gaspillage du pain ;
- sensibilisation des élèves au gaspillage par la mise en place de tables de tri sur 26 collèges, soit 13 de plus que l'an dernier.

Le délégataire propose des actions dans le cadre de l'exploitation du service :

- Formation et sensibilisation du personnel à la gestion des fluides et des énergies sur les offices.
- Les barquettes 1/3 pour les plats chauds uniquement produits à la cuisine centrale sont bio-dégradables et peuvent être recyclées dans la filière carton ou valorisées par compostage et méthanisation.
- Les barquettes 1/3 sont allégées en plastique pour les plats froids (42,4 g au lieu de 52,5 g) soit une diminution de 19 % de plastique.
- Les produits d'entretiens sont éco-labellisés. Seuls les produits bactéricides ne peuvent pas obtenir cet écolabel.

Le Département est engagé dans une démarche de développement de la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire. En 2017, la valorisation des biodéchets a été mise en place dans les collèges produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an. En 2018, il a demandé au délégataire d'étendre cette valorisation aux collèges produisant plus de 8 tonnes de biodéchets par an. Ainsi, 26 collèges sont désormais concernés. Les biodéchets sont collectés avec des camions bennes électriques puis valorisés par compostage ou méthanisation.

Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine



Perspective(s) :

L'objectif est que 4 autres collèges bénéficient d'une valorisation des biodéchets alimentaires de la restauration au 30 juin 2019.

Pour le bio, un audit de certification ECOCERT sera réalisé en 2019, dans l'objectif d'atteindre la certification de niveau 1 dont les critères sont : 10 % de bio et 10 composantes par mois, au moins 1 composante Bio et Local de la fourche à la fourchette par mois, sans OGM, sans additifs et avec une sensibilisation à l'écologie et au gaspillage.

Les 22 collèges en Unité centrale de production (UCP) :

Les actions menées en UCP sont moins nombreuses mais prévoient la présence de produits issus de l'agriculture biologique et de produits labellisés dans les menus. Les collèges peuvent mener des actions ponctuelles dans le cadre de projets pédagogiques.

2.7. La solidarité internationale



La politique départementale de coopération internationale répond à 12 des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU.

2.7.1. Le développement durable dans les projets conduits par le Département à l'international

Depuis 2008, la politique de coopération internationale est axée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Cambodge, en Haïti et au Bénin, et sur la sensibilisation des Hauts-séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agro-écologie, qui constitue une alternative à la production conventionnelle et s'appuie sur les écosystèmes naturels. Cela contribue à diminuer les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques et économiques très satisfaisants.

Le soutien à ce modèle agricole permet de repenser les systèmes alimentaires locaux tout en combattant la pauvreté (augmentation des revenus des agriculteurs, diminution de l'exode rural) et en préservant durablement les ressources naturelles.

> action phare

Colloque sur les enjeux en matière d'alimentation durable et d'engagement solidaire : Les 10 ans d'une politique de coopération internationale

Le 30 novembre 2018, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la politique de coopération internationale du Département des Hauts-de-Seine et du Festival des Solidarités, un colloque sur les enjeux en matière d'alimentation durable et d'engagement solidaire a été organisé à l'Alternatif (La Défense).

Ce rendez-vous a notamment permis de valoriser le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires ainsi que les programmes soutenus par le Département en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. En effet, depuis 2008, le Département accompagne les programmes de développement agricole dans différentes géographies, avec pour objectif la lutte contre l'insécurité alimentaire.



©CD92/W. Labre

...

Rythmée par deux conférences sur les thèmes de l'alimentation durable (matinée) et de l'engagement solidaire (après-midi), cette journée fut l'occasion d'inviter de nombreux acteurs alto-séquanais agissant en lien avec ces deux thématiques, et d'amorcer une réflexion commune et territorialisée autour d'elles. Ainsi, des acteurs de la restauration collective, de collectivités territoriales, ou encore du monde associatif, se sont rencontrés et ont échangé à propos de leurs pratiques afin de partager leurs expériences et éventuellement de pouvoir en dégager des synergies communes.

Au **Cambodge**, 4,7 M€ ont été consacrés à la transition agro écologique du territoire depuis 2008. En 2013, le Département des Hauts-de-Seine et la Province de Siem Reap ont signé une convention de coopération décentralisée, renouvelée en 2017 pour 4 ans, visant à soutenir durablement et de façon concertée les petites exploitations familiales de la Province de Siem Reap. Désormais des produits diversifiés et issus de techniques agro écologiques sont commercialisés sur les marchés de Siem Reap et auprès des hôtels et restaurants de la ville dans le cadre de circuits courts. En offrant une production locale et de qualité aux habitants de la province, le programme a contribué à améliorer le niveau de vie de la population locale tout en augmentant les revenus et l'autonomie des petits paysans. En 2018, une réflexion sur la gouvernance alimentaire a été amorcée avec les autorités provinciales afin d'avoir une vision globale de la production locale aux déchets produits.

L'approche agro-écologique est également déployée dans le cadre du programme soutenu au **Bénin**. Suite à une étude relative aux secteurs d'intervention les plus porteurs, une phase expérimentale d'un programme d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou a été mise en œuvre sur l'année 2017. Le programme vise à structurer les filières agricoles identifiées telles que le soja ou les plantes aromatiques et médicinales, en favorisant l'accès des agriculteurs familiaux à des marchés stables et rémunérateurs. Il s'agit de créer et soutenir des circuits courts agroalimentaires, faisant coopérer durablement petits producteurs, transformateurs ruraux et urbains, distributeurs, autour d'un objectif commun de produire et manger sain localement. Cette démarche permet de garantir une juste redistribution des richesses sur le territoire et de renforcer à terme l'autonomie des acteurs locaux.

En **Arménie**, le Département et le Fonds Arménien de France accompagnent la mise en place d'une filière laitière rentable et profitant aux habitants du Tavouch, de la production à la commercialisation (5,8 M€ attribués par le Département depuis 2009). En collectant le lait des petits éleveurs et en achetant localement les aliments pour le cheptel regroupé dans une ferme de référence et dans sept micro-fermes villageoises, le projet contribue à une augmentation des revenus des producteurs et à une redynamisation de l'économie locale, dans la perspective de limiter l'exode rural. Une amélioration des pratiques d'agriculture et d'élevage est parallèlement engagée, intégrant l'utilisation des alpages afin de disposer de ressources alimentaires de qualité et de relancer l'activité pastorale. Par ailleurs, la ferme est équipée depuis 2017 de panneaux solaires, s'inscrivant dans l'objectif gouvernemental de réduction de la dépendance au gaz naturel. Enfin, le programme entend renforcer le système de formation agricole à l'échelle de la région du Tavouch, afin de pérenniser les actions mises en place depuis près de 10 ans, et de répondre à la problématique du manque de compétences agricoles à laquelle il est confronté.

En **Haïti**, la production cacaoyère joue un rôle économique, social et environnemental important. En effet, les deux cycles de production annuelle du cacao assurent des revenus réguliers aux producteurs. L'enjeu était de revaloriser cette production auprès des plus jeunes en la rendant attractive en matière de revenus. Le programme soutenu par le Département (2,7 M€ depuis 2009), mis en œuvre par l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), soutient les petits planteurs du nord (depuis 2009) et de la Grande Anse (depuis 2017) dans la production d'un cacao fermenté de qualité. Cela leur permet d'accéder à des marchés plus rémunérateurs (équitable, biologique et marché de niche de qualité) et par conséquent d'augmenter leurs revenus. En outre, le programme participe également à la reforestation de l'île.

2.7.2. L'appel à projets « Initiatives Jeunes Solidaires » : la lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires s'adresse aux jeunes Hauts-séquanais de 18 à 30 ans qui souhaitent mettre en place des actions de solidarité internationale. D'une durée comprise entre 1 et 12 mois sur le lieu de réalisation, ces actions doivent être portées par une association, dont le siège est en France, et un partenaire local.

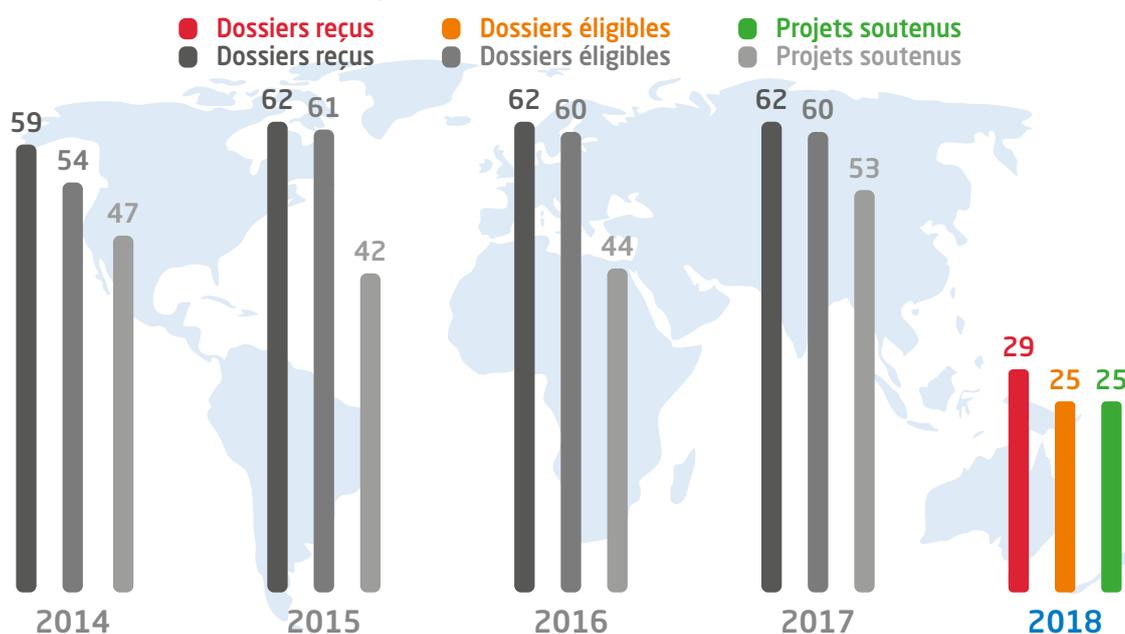
Sont éligibles les projets permettant de lutter contre la malnutrition et l'extrême pauvreté. Une priorité est accordée aux projets se déroulant dans l'un des pays visés par la politique de coopération internationale départementale : l'Arménie, le Bénin, le Cambodge et Haïti.

Dans son analyse, le Département est attentif à la qualité et à la pertinence du projet, notamment la réponse apportée aux besoins locaux, l'appropriation par les bénéficiaires, et à toute indication qui permette de favoriser la durabilité de l'action. L'implication des jeunes dans l'élaboration du projet importe également, de même que la tenue d'actions de restitution du projet menées au retour sur le territoire des Hauts-de-Seine. Enfin, le Département mesure les conditions de sécurité des participants avant tout financement.

Pour l'édition 2018 et afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif, deux nouvelles modalités ont été apportées au règlement d'attribution de l'aide départementale :

- La présence de 50 % minimum des participants au projet devant habiter, étudier ou travailler dans les Hauts-de-Seine est exigée (rapporté à l'arrondi inférieur en cas de groupe impair) ;
- Le plafond de 6 000 € d'aide départementale a été supprimé. La participation financière du Département est fixée à 50 % maximum du budget total du projet, sauf projet spécifique.

Nombre de dossiers du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires »



Les nombres de dossiers reçus, éligibles et soutenus sont inférieurs à ceux de 2017 dans la mesure où le règlement de l'appel à projet a été modifié en 2018 (explications ci-dessus).

En 2018, 25 projets ont été soutenus pour un montant total de 100 000 €.

6 projets se déroulent dans les pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département : 4 au Cambodge et 2 au Bénin. Les autres pays d'intervention sont la Bolivie (1), le Cameroun (1), l'Équateur (1), l'Inde (2), Madagascar (2), la Mongolie (1), le Pérou (2), les Philippines (1), le Rwanda (1), le Sénégal (1), le Togo (1) et le Vietnam (5).

Montant global attribué au dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires »

103 500 € 100 000 € 100 000 € 100 000 € **100 000 €**



2014



2015



2016

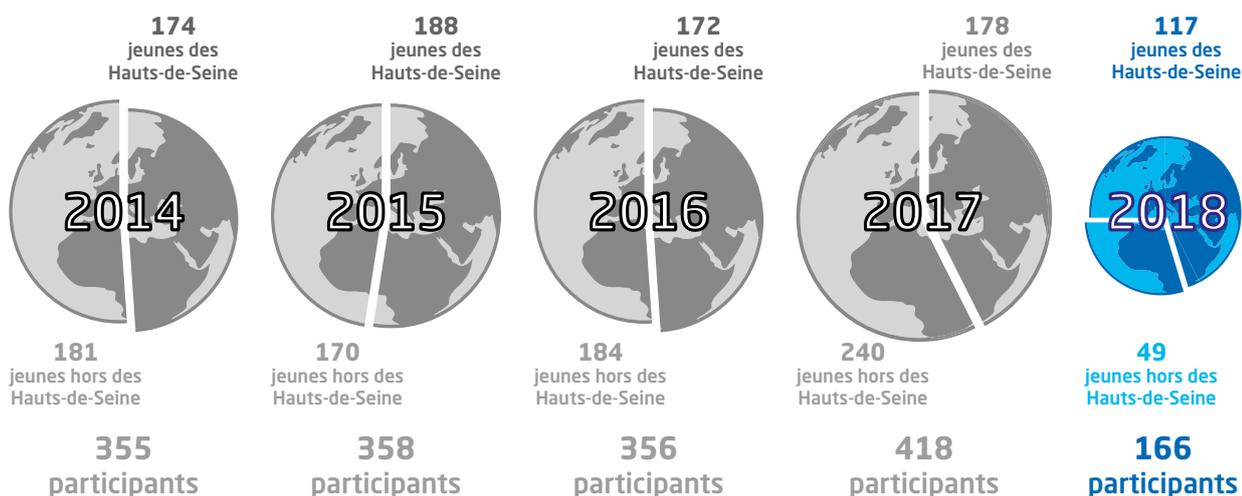


2017



2018

Répartition des jeunes lauréats du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires » (Alto-séquanais ou pas)



Le taux de participants alto-séquanais est en augmentation dans la mesure où en 2018 le règlement de l'appel à projets a été modifié avec la présence de 50 % minimum des participants au projet devant habiter, étudier ou travailler dans les Hauts-de-Seine exigée.

Cinq exemples de projets soutenus en 2018 :

• **Accompagnement des enfants des rues de Lima dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle au Pérou**

Ce projet, mené en partenariat avec l'association Enfants du Rio, vise à la réinsertion socio-économique d'enfants des rues de Lima au Pérou. L'objectif est de permettre un accompagnement global de 20 enfants et adolescents par différentes actions :

- en pourvoyant à leurs besoins élémentaires en matière de santé, d'hygiène, d'habillement et d'alimentation ;
- en créant un hébergement au sein d'une structure partagée ;
- en organisant des activités sportives, culturelles, éducatives pour les plus jeunes et de la formation professionnelle pour les plus âgés.

• **Eau'Bectif Mada 2018 à Madagascar**

Ce projet mené par des étudiants dans des domaines différents (médecine, chimie avec Paris Tech et l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP)) en partenariat avec l'association Solidago France, vise à améliorer la qualité de l'eau à Madagascar dans le village de Tratramarina (commune d'Androrangavola, district de Nosy Varika). L'objectif est de lutter contre les maladies hydriques (diarrhées, dysenterie et bilharziose) à travers la mise en place d'actions de sensibilisation à l'hygiène ainsi que par la réalisation d'une latrine scolaire et l'installation de bornes fontaines. Les jeunes effectuent également des enquêtes épidémiologiques, vérifient la potabilité et les données physico-chimiques de l'eau des installations précédentes.

• Tsikitsiky 2018 à Madagascar

Ce projet est porté par deux étudiantes en médecine et deux étudiantes en pharmacie en partenariat avec l'association Etudiants volontaires pour l'aide au développement et aux échanges humains (EVADEH). Il vise à améliorer la santé maternelle et infantile à Madagascar (ville d'Antsirabe), le bien-être et l'éducation des enfants et des étudiants ainsi que l'accès aux soins des habitants le long du fleuve Tsiribihina. Dans ce cadre, les étudiantes mènent des actions de prévention sur l'hygiène dans une maternité et auprès des femmes accoucheuses du quartier. Elles participent financièrement à la formation agricole (maraîchage et permaculture) de jeunes de 15 à 25 ans ainsi qu'à la construction d'un dortoir dans le centre qui accueille ces derniers. Elles apportent également leur soutien aux enfants en leur proposant des activités, des fournitures scolaires et enfin elles collaborent à des missions médicalisées pour les habitants dont l'accès aux soins gratuits est difficile.

• Pars, vis et deviens au Cambodge

Ce projet est conduit avec l'association Street Athlé dont l'objectif est de mener des actions de prévention à travers le sport, et notamment l'athlétisme. L'association organise des événements en Ile-de-France et est déjà partie au Cambodge et en Haïti. Ce projet vise à dynamiser et développer le quartier de Kampong Chnang au Cambodge.

Le soutien sera apporté sur 3 volets :

- assainissement, écologie : améliorer les conditions sanitaires du village en participant à la construction de toilettes sèches et le recyclage des déchets pour développer une production biologique de vanille ;
- développement économique : soutien à la culture biologique de la vanille dans le village ;
- éducation : cours d'anglais par un professeur des écoles et initiation à l'équitation et au sport.

• Vietnam 2018

Ce projet porté par trois étudiants en 3^e année de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort (EVMA) en partenariat avec l'association Enfance partenariat Vietnam (EPVN) vise à initier des familles vietnamiennes à de bonnes pratiques d'élevage et à les sensibiliser aux mesures sanitaires protégeant les hommes et les animaux des contaminations parasitaires. Ce projet comprend :

- le nettoyage et la désinfection des porcheries et des traitements antiparasitaires des animaux ;
- l'installation de filtres à eau ;
- la mise en place de nouvelles pratiques d'élevage avec 12 familles test ;
- l'établissement de rapports d'élevage, complétés par un suivi régulier des soignants partenaires ou des coordinateurs locaux.

Origine des pays des projets soutenus



2.7.3. Le programme de recherches archéologiques en Arménie

> ZOOM

Une mission de recherches archéologiques en Arménie : le « projet Tavush »

L'année 2018 a été marquée par le développement d'une coopération scientifique avec l'Arménie dans le domaine de l'archéologie, en continuité des engagements pris par le Département des Hauts-de-Seine dans d'autres secteurs d'activité (filière agro-pastorale). En 2017, le SAI 78-92 a donc été chargé de mettre en place les partenariats nécessaires au développement d'un programme de recherches archéologiques dans la région du Tavush, d'établir la phase de définition du projet et de déterminer les axes de recherche scientifique à privilégier. Les premières actions concrètes sur le terrain ont débuté en 2018 et sont destinées à s'inscrire dans la durée. Le projet est conduit en collaboration étroite avec la « Mission Caucase » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et diverses institutions arméniennes. Les travaux engagés visent à enrichir la compréhension du paysage archéologique du Sud Caucase, à contribuer au débat sur l'occupation des environnements montagnards et à enquêter sur les dynamiques de peuplement et la culture matérielle de cette région. En documentant, caractérisant et en évaluant l'état des sites archéologiques, ce projet permet de contribuer à la prise de conscience de la valeur de ce patrimoine ainsi qu'à sa gestion et à sa conservation. La préservation de ce patrimoine est un préalable indispensable à sa mise en valeur et au développement du tourisme culturel.



Utilisation du GPS différentiel et du drone pour la localisation des sites archéologiques lors de la mission 2018

Perspective(s) :

Les investigations réalisées en laboratoire et sur le terrain en 2018 ont permis d'identifier plusieurs sites archéologiques à fort potentiel, lesquels pourront faire l'objet de fouilles à partir de 2019.

3

Des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité



Le Département organise et pilote son action interne et territoriale dans une optique de transversalité et de service rendu aux usagers. Il s'évalue et innove dans une démarche d'amélioration continue permettant le développement de projets collaboratifs et co-construits. Cette politique contribue à l'attractivité du territoire.

3.1. L'évaluation des politiques et des actions menées



La mission d'évaluation, d'audit et de contrôle du Département vise à :

- **Répondre aux besoins des Alto-séquanais en évaluant et en mesurant la valeur ajoutée des politiques et des dispositifs mis en œuvre par le Département.**

L'objectif est multiple puisqu'il s'agit de produire de la connaissance sur l'intervention publique afin de mieux en comprendre le sens et les apports, d'apprécier les effets d'un dispositif, d'un programme ou d'une politique, et d'améliorer l'action publique et son pilotage.

4 évaluations ont été menées en 2018.

- **Sécuriser les décisions prises, maîtriser les risques juridiques et financiers** en réalisant des missions d'audit de l'organisation et du fonctionnement des services départementaux, d'une part, et des organismes (principalement des associations) financés par le Département, d'autre part, ainsi que des missions de contrôle des établissements et de services sociaux et médico-sociaux.

7 missions d'audit et de contrôle ont été réalisées en 2018.

- **Accompagner les directions ou les pôles du Département** dans leurs projets organisationnels ou liés à la préfiguration et à la mise en œuvre d'une politique.

En 2018, 12 missions d'étude et de conseil ont été réalisées.

- **Piloter des projets départementaux à dimension transversale et stratégique**, comme la démarche de contrôle interne managérial, qui repose sur la formalisation de processus et de check-list de contrôle, la réalisation de la cartographie des organismes et associations soutenus par le Département, et le copilotage, avec la direction des ressources humaines, de la démarche Vision'ère.

> action phare

L'indice de positivité du Département des Hauts-de-Seine

Premier Département à le faire, les Hauts-de-Seine ont pris l'initiative en 2018 de calculer leur « indice de positivité ». Créé en 2013 par la fondation Positive Planet, cet indice combine vingt-cinq indicateurs relatifs à l'environnement, à l'inclusion, au cadre de vie, à la gouvernance et à la démocratie locale pour mesurer la performance des territoires et des entreprises sous l'angle d'une croissance « positive, durable et inclusive ».



©CD92/O. Ravoire

Pour cette première année, les Hauts-de-Seine ont obtenu un indice de 71,9 % - soit le meilleur score parmi l'ensemble des pays de l'OCDE et des entreprises évalués en 2018.

Le Département se distingue notamment dans les catégories « environnement positif » (81,5 %) et « cadre de vie positif » (73,2 %). Ces excellents scores récompensent la politique volontariste du Département dans les domaines de la gestion des espaces verts, du réaménagement des berges de Seine, du développement des transports en commun et des voies de circulation douces et de l'accès à tous à la culture grâce au projet Vallée de la Culture.

3.2. La gouvernance



3.2.1. Le club IDEES (Initiatives durables pour l'Environnement, l'Economique et le Social)

> ZOOM

23^e Club IDEES - Agir pour... l'accessibilité

CLUB IDEES
Hauts-de-Seine

Présidé par Yves Révillon, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'environnement et du patrimoine non scolaire, le Club IDEES mobilise des élus et techniciens des collectivités, des représentants des établissements publics, des entreprises ou des associations.

Il propose depuis 2008 des rendez-vous réguliers portant sur des thématiques du développement durable en vue de créer des synergies entre les membres du Club.

Le 24 septembre 2018 s'est tenu le 23^e Club IDEES qui a réuni 40 personnes autour du thème « Agir pour... l'accessibilité ».

L'accessibilité universelle est une ambition collective qui vise à reconnaître à tous (personnes en situation de handicap, familles, seniors, livreurs...) le droit fondamental d'accès à tout avec notamment le respect de la continuité de la chaîne de déplacement.

Invitée au Club IDEES, Mme Brigitte Thorin, Déléguée ministérielle à l'accessibilité, au Ministère de la transition écologique et solidaire, est intervenue pour préciser la notion d'accessibilité qui se décline également dans l'accès aux prestations. Elle a rappelé la législation, les outils et dispositifs favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap. Ainsi, un dispositif national, l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmé), œuvre pour rendre conforme à la réglementation les établissements recevant du public (ERP).

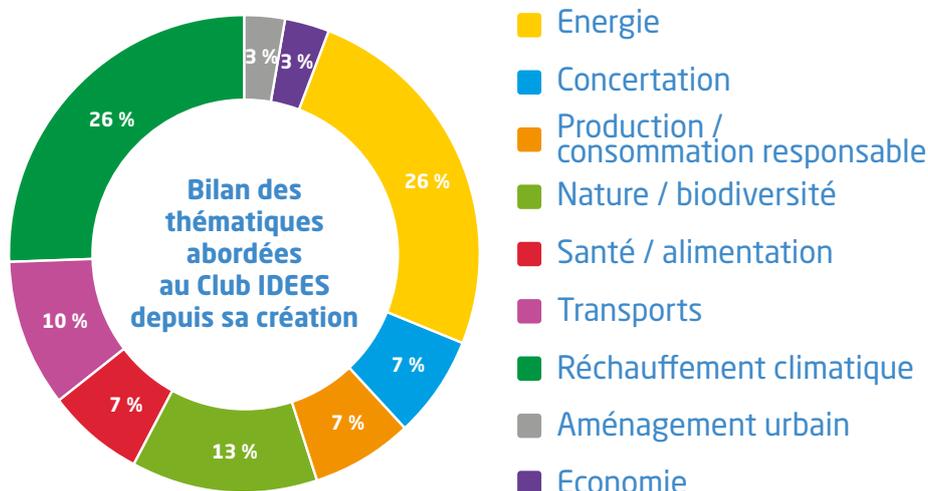
Des témoignages ont montré que de leur côté, certaines entreprises innovent en s'adaptant aux contraintes liées au handicap et proposent des solutions d'aménagement variées, fonctionnelles et esthétiques. Le numérique contribue aussi fortement à l'autonomie de tous : le site internet www.accessible.net référence l'ensemble des ERP en informant sur leur degré d'accessibilité pour tous les types de public.



Accessibilité
de l'établissement

à
accessible.net
L'accessibilité pour tous, partout et en un clic

Bilan des thématiques abordées au Club IDEES depuis sa création



3.2.2. Des partenariats diversifiés

3.2.2.1. Un renforcement des partenariats pour faciliter l'accès aux droits sociaux

Afin de faciliter la mise en œuvre des orientations du Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS), le Département a lancé un plan de renforcement des compétences des professionnels notamment ceux assurant les missions de front office du public en s'appuyant sur une complémentarité des compétences avec ses partenaires. De nouveaux partenariats se sont mis en place et d'autres ont été renforcés ou ajustés.

Partenariat avec Paris La Défense

Le Département a initié un partenariat avec Paris La Défense concrétisé par une première contribution du Département lors du marché de Noël 2018 de La Défense, au sein du chalet solidaire qui accueille associations et services sociaux.

L'objectif de cette initiative est de mettre en relation les usagers et les services du Département tout en partageant un temps convivial et festif.

Ce partenariat a aussi pour objet de renforcer la synergie des acteurs intervenant sur le site de La Défense : associations, maraude et service social départemental.

Perspective(s) :

Cette initiative sera renouvelée en 2019.

Renforcement du partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour faciliter l'accès aux droits et la prévention médico-sociale en direction de l'ensemble des publics

Dans le cadre de la simplification des formalités d'accès aux droits, le Département des Hauts-de-Seine et la CPAM ont signé le 29 juin 2018 une convention relative à la participation financière de la CPAM au titre des missions de la protection maternelle et infantile et au partenariat pour favoriser la prévention, l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans. L'objet de cette convention vise à :

- recenser l'ensemble des activités justifiant d'une participation financière de la CPAM ;
- définir des actions communes de prévention médico-sociale complémentaire afin de favoriser l'accès aux droits et aux soins des usagers de la PMI, des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et des bénéficiaires du RSA.

Le Département et la CPAM s'engagent à favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes consultant en PMI ou se présentant au service de l'insertion, de l'emploi et des actions sociales.

Les services départementaux peuvent également solliciter la Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS) de la CPAM pour permettre à l'utilisateur de bénéficier d'un bilan de ses droits à la santé (Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), aide pour une complémentaire santé, recherche d'un praticien), d'une aide pour s'orienter dans le système de soins ou pour rechercher des solutions financières et d'un suivi de ses démarches.

Des formations sur l'accès aux droits et aux soins sont dispensées par la CPAM aux agents du Département depuis fin 2018.

Perspective(s) :

La dynamique d'échanges de connaissances, de pratiques et d'outils inter-institutions, déjà développée avec la CPAM et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en matière d'accès aux droits, va se poursuivre avec la Préfecture sur la radicalisation, l'Agence régionale de santé (ARS) sur les questions de prévention santé, et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) sur la précarité énergétique.

Des professionnels de l'accueil formés pour mettre en œuvre l'offre d'inclusion numérique

Le Département a fait le choix de se faire accompagner par Emmaüs Connect/ WeTechCare pour élaborer son offre d'inclusion numérique et sa stratégie de mise en œuvre sur son territoire, impliquant les services internes du Département et les partenaires externes : institutions, opérateurs

sociaux, associations, acteurs privés, etc. Cette mission a débuté à l'été 2018. Elle est toujours en cours.

Perspective(s) :

Un parcours de formation de plus de 15 jours à destination des professionnels en situation d'accueil, intitulé Académie de l'Accueil, verra sa première promotion débiter au printemps 2019 et a vocation à accompagner le changement de posture et de missions, notamment en matière d'inclusion numérique. L'Académie de l'Accueil formera une quarantaine de professionnels en 2019 sur plusieurs modules, de l'accueil aux fondamentaux des dispositifs d'action médico-sociale départementaux et nationaux, et à la prise en charge de la précarité numérique dans l'accès aux droits des usagers.

Un nouvel engagement du Département dans le cadre du programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Le Département et la Préfecture des Hauts-de-Seine se sont fortement engagés depuis plusieurs années afin de lutter contre les violences faites aux femmes et de les soutenir dans les difficultés qu'elles rencontrent. En 2018, le Département a renouvelé son soutien aux associations qui interviennent pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.

Le programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes se décline sur quatre axes :

- **Actions de prévention contribuant à améliorer la condition des femmes par la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels des Hauts-de-Seine** en partenariat avec les trois Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nanterre et l'association le mouvement du Nid.
- **Accueil et écoute** : le dispositif inter-associatif Femmes Victimes de Violences (FVV92) est coordonné par quatre associations : l'Escale, l'AFED 92, l'ADAVIP 92 et SOS femmes alternative (Centre Flora Tristan). Ces associations travaillent en lien étroit avec le service de l'insertion, de l'emploi et des actions sociales pour accompagner ces femmes dans leurs démarches.
- **Logement temporaire et accompagnement de femmes victimes de violences** (130 places d'hébergement financées par le Département).
- **Dispositif de Téléprotection grave danger (TGD) dans les Hauts-de-Seine** : le 11 mai 2016, le Département, le Tribunal de grande instance de Nanterre, le Procureur de la République, les services de police, la Préfecture, Orange, Mondial Assistance et l'association L'Escale Solidarités Femmes ont signé la convention de mise en place du dispositif TGD. Il s'agit d'attribuer, sous certaines conditions, un téléphone portable d'alerte géolocalisé aux femmes victimes de violences conjugales ou victimes de viols, en situation de très grave danger.

**Le numéro départemental
01.47.91.48.44 est joignable du
lundi au vendredi de 9h30 à 17h30**

> zoom

Protocole départemental d'actions pour les femmes victimes de violence

L'engagement du Département dans la lutte contre les violences faites aux femmes s'est étoffé en novembre 2018 par la signature du protocole départemental d'action pour le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences au sein des maternités des Hauts-de-Seine. Ce protocole, signé avec les associations spécialisées, les maternités et les services de l'Etat, vient formaliser le partenariat actif entre les professionnels de PMI et les maternités auprès de ces femmes fragilisées au moment de leur grossesse ou de leur accouchement.

3.2.2.2. Un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine

Le Conseil départemental a poursuivi en 2018 son soutien aux artisans des Hauts-de-Seine dans le cadre d'un partenariat structurant entretenu avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat depuis plus de 20 ans.

Par la diversité des métiers et des savoir-faire, l'artisanat est la première vitrine d'un patrimoine local, qu'il soit gustatif, de service ou artistique. Créateur d'emplois non délocalisables, c'est donc un secteur à préserver et à faire connaître par des actions originales et innovantes.

Parmi les actions du programme 2018, la création d'un nouveau label « Artisan du tourisme » par le Département et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine a permis de promouvoir le savoir-faire et le savoir-recevoir d'une quarantaine de professionnels.

3.2.2.3. Des partenariats pour la gestion de l'assainissement et des milieux naturels

Politique des villes « Eau-Responsables »

Le Département travaille avec de nombreux partenaires pour la gestion de l'assainissement et du milieu naturel sur l'Île-de-France. Sa participation active au sein de comités, de syndicats permet de mener une stratégie cohérente au sein des Hauts-de-Seine.

Dans ce cadre, le Département et 12 autres acteurs franciliens de l'eau ont adhéré le 9 juillet 2018 aux 17 principes de la ville « Eau Responsable » développés par l'International Water Association (IWA).



<http://www.eaudeparis.fr/lespace-culture/actualites/actualite/news/eau-de-paris-signe-les-principes-de-liwa-pour-des-villes-eau-responsables/>

L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville. Cette gestion durable de l'eau en ville s'articule autour de 4 niveaux d'actions :

- Des services d'eau durables pour tous,
- Une conception urbaine sensible à l'eau,
- Une ville connectée à son bassin versant,
- Des communautés « eau-responsables ».

Plus d'informations :

<https://www.astee.org/production/principes-de-liwa-pour-les-villes-eau-responsables/>

3.2.2.4. Des partenariats pour la gestion des réseaux et des infrastructures de mobilité

L'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux

Le Département siège depuis 2018 au sein de cet Observatoire. Il s'agit d'une instance régionale proposant des retours d'expériences et synthèses, des échanges, de la sensibilisation et de la conciliation. Elle réunit des représentants de l'Etat, des maîtres d'ouvrage, des exploitants de réseaux et des entreprises de travaux, de détection des réseaux et de services de déclaration. Cet observatoire vise à mieux prévenir et ainsi diminuer, lors des travaux, les risques d'accidents et de dommages sur les réseaux, notamment les plus sensibles tels que le gaz, l'électricité mais aussi les communications électroniques, essentielles au dynamisme économique des territoires.

3.2.2.5. Des partenariats pour le tourisme

Par ailleurs, en cohérence avec la précédente intégration du Comité départemental du Tourisme et de ses missions, **le Département a décidé fin 2018 d'internaliser l'UDOTSI** (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative). L'intégration de cette mission, vise à fédérer les acteurs de proximité du territoire et à en animer le réseau.

Fin 2018, le Département a également adhéré au contrat de destination Paris, Ville augmentée. Celui-ci étend la Destination Paris à la petite couronne, en proposant une nouvelle offre territoriale et thématique à destination des jeunes européens de 18/35 ans et des visiteurs réguliers. Cette adhésion vise à contribuer au rayonnement départemental. Le contrat s'organise autour de plusieurs axes : structuration de l'offre, promotion/communication, commercialisation de produits, études et observations.

3.2.3. La concertation et l'information sur les projets départementaux structurants

Sur ses grands projets, le Département conduit plusieurs concertations préalables avec le public. En 2018, trois concertations, comprenant notamment expositions, réunions publiques et registres pour le recueil des observations du public, ont été organisées :

- La RD39 entre l'avenue Paul Doumer et la rue de Gênes à Rueil-Malmaison, du 26 février au 23 mars ; les échanges se sont poursuivis jusqu'en fin d'année 2018 ;
- La RD920 section nord à Bourg-la-Reine, Bagneux, Cachan, Arcueil et Montrouge, du 26 mars au 11 mai en partenariat avec le Département du Val-de-Marne ;
- La RD1 quai Gorse à Boulogne-Billancourt, du 29 mai au 29 juin.

Concernant la RD7 à Suresnes et Saint Cloud, le bilan de la concertation a été approuvé le 14 mai 2018 et l'état initial faune flore est terminé.

Les chantiers de voirie les plus importants disposent de locaux d'information où une permanence chantier hebdomadaire est assurée : RD920 à Antony et RD906 à Clamart.

Le Département donne en outre au public la possibilité de s'informer sur les grands projets pour les mobilités, qu'ils soient à l'étude ou en travaux, par la rubrique « Cadre de vie » de son site internet www.hauts-de-seine.fr et par sa messagerie électronique, dont l'adresse mobilites.cd92@hauts-de-seine.fr est largement diffusée sur son site internet et ses supports d'information des chantiers (tracts, affiches, panneaux, etc.).

Les projets de tramways font l'objet de sites internet dédiés :

- prolongement du tramway T1 d'Asnières-sur-Seine à Colombes : www.t1asnierescolombes.fr
- création du tramway T10 entre Antony et Clamart : www.tram10.fr
- prolongement du tramway T1 de Nanterre à Rueil-Malmaison : nanterre-rueil.tram1.fr

Sur le projet Tram 10, un agent de proximité assure un lien entre les différents acteurs du projet (maîtrise d'ouvrage, entreprises ...) et les acteurs du territoire (riverains, commerçants...).

Le Département a mis en place deux Commissions d'indemnisation amiable (CIA) en faveur des activités économiques riveraines, l'une pour le projet T1 Asnières-sur-Seine - Colombes, et l'autre pour le projet T10 entre Antony et Clamart.

3.2.4. Les Entretiens Albert-Kahn, laboratoire d'innovation publique

Cela fait déjà 6 ans que le Département des Hauts-de-Seine organise les Entretiens Albert-Kahn dans la maison du banquier à Boulogne-Billancourt.

A la fois lieu de réflexion et d'action, les Entretiens Albert-Kahn se positionnent comme un laboratoire pour l'expérimentation d'actions publiques innovantes menées dans le département des Hauts-de-Seine. L'action publique et la gouvernance, la diversité culturelle, les solidarités et le cadre de vie sont les principales thématiques abordées.

Ces conférences se déclinent sous quatre formes :

- les Entretiens Albert-Kahn, rencontres entre les élus, les agents et les partenaires du Département pour réfléchir de manière décroisée et transversale à des sujets de prospective socio-économique et politique; ces conférences sont podcastées et font l'objet de publications ;
- les Entretiens Albert-Kahn « internes », rencontres destinées aux élus et aux agents du Département pour approfondir des sujets de management et d'innovation ;
- les Entretiens Albert-Kahn « hors les murs » en partenariat avec des associations ou des institutions en dehors de la Maison Albert-Kahn pour toucher un public plus varié ;
- les expérimentations en matière d'innovation sociétale (tiers lieux, économie collaborative, renouveau du travail social, agriculture urbaine, évolutions des modes de vie, etc.) qui sont conduites en amont des politiques publiques du Département et lui permettent d'anticiper et de s'adapter aux évolutions de la société.

En 2018, les thématiques suivantes ont été abordées au cours de six entretiens :

- Voyage dans les écosystèmes les plus innovants de la planète
- Les services de proximité à l'ère numérique
- De la concertation à la participation citoyenne, quels impacts sur la gouvernance territoriale ?
- Comment nourrir le sens de son engagement dans le temps ?
- La bienveillance en action pour créer l'esprit d'équipe
- L'avenir du travail.

3.3. La transversalité



3.3.1. L'économie collaborative

3.3.1.1. La Matinée des financements alternatifs

Le 12 avril 2018 a eu lieu la 5^e Matinée des Financements Alternatifs (MFA) au Pôle Universitaire Léonard de Vinci à Paris La Défense.

En organisant ces rendez-vous annuels, le Département des Hauts-de-Seine a pour ambition d'attirer aussi bien des financeurs potentiels que des porteurs de projets de tout secteur d'activité : startups, entreprises en création ou croissance, associations, entreprises solidaires ou d'insertion...

Les Matinées des Financements Alternatifs mettent en avant prêt d'honneur, Business Angels, fonds d'investissement, crowdfunding, microcrédit et affacturage.

Le programme des MFA s'articule généralement autour d'une conférence animée par un cabinet d'expertise-comptable, présentant les nouveaux acteurs de la finance avec des témoignages d'entreprises ayant expérimenté des financements alternatifs. Enfin des rencontres organisées et cadencées entre porteurs de projets et financeurs alternatifs potentiels clôturent l'événement. En 2018, 98 rendez-vous ont été effectués.

Ce programme a été enrichi en 2018 avec des présentations pédagogiques d'entraînement. 16 porteurs de projet se sont ainsi mesurés devant des jurys d'experts et ont pu tester leur présentation sous forme de pitches.

Le Département remplit ainsi pleinement son rôle de facilitateur économique et de coordinateur de réseaux.

Adresse du guide des financeurs alternatifs :

<http://my.hauts-de-seine.fr/publications/divers/guideFinanceursAlternatifs2018/>

3.3.1.2. L'évolution du guide papier des initiatives collaboratives au service du travail social, en version numérique

Avec l'expérimentation « Pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social » menée en 2016, en transversalité avec les entretiens Albert Kahn, le Département a démontré que l'économie collaborative pouvait apporter des solutions complémentaires au travail social, notamment en élargissant sa palette de dispositifs d'aide par des initiatives collaboratives.

Ainsi, près de 600 initiatives collaboratives ont été recueillies dans un guide papier par thématiques correspondant aux besoins des bénéficiaires des aides sociales : se nourrir, se loger, s'habiller, se déplacer, travailler, se former, se divertir ... Ce guide était destiné aux travailleurs sociaux. Il a été décidé d'élargir sa diffusion à l'ensemble des Alto-séquanais en proposant une plateforme numérique accessible à tous, le « WIC » Web des initiatives collaboratives.

Perspective(s) :

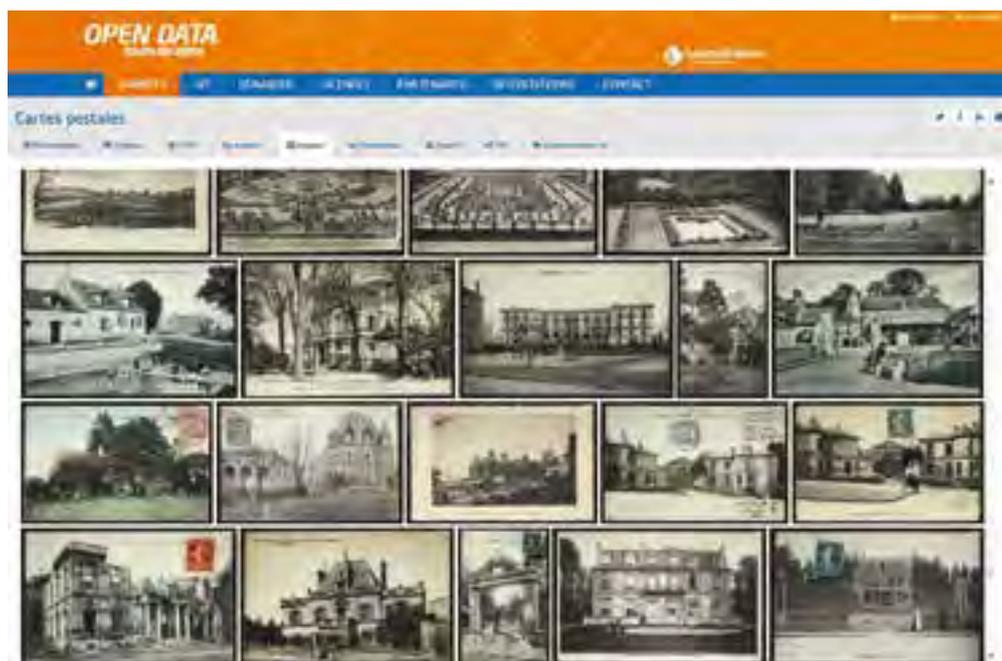
Sa mise en ligne est prévue pour le 1er trimestre 2019 : www.le-wic.fr.

3.3.2. L'Open Data au service du citoyen

Des données publiques ouvertes et partagées sur le territoire

Dès son origine, l'un des enjeux de la démarche d'ouverture de données publiques départementales a été de nouer des partenariats avec des acteurs institutionnels afin de proposer une offre de données ouvertes consolidée sur le territoire alto-séquanais. En octobre 2018, un nouveau partenariat a été signé entre le Département et la Ville d'Asnières-sur-Seine (après celui établi avec l'Université Paris Nanterre, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Ville de Suresnes). Ce second partenariat établi avec une commune des Hauts-de-Seine illustre le rôle fédérateur du Département dans l'émergence d'une politique commune d'ouverture de la donnée sur le territoire départemental.

L'Open Data au service de la Culture



Dans le cadre de sa politique d'ouverture de données culturelles et d'accès à la Culture pour tous, le Département a enrichi son offre numérique. L'ensemble de la collection des Archives de la Planète d'Albert Kahn est accessible à tous en Open Data, proposant ainsi plus de 65 000 autochromes

numérisés sur l'ensemble du globe retraçant les missions des opérateurs financées par le banquier philanthrope dans plus de 50 pays entre 1909 et 1931.

Les Archives départementales ont également contribué au renforcement de cette offre culturelle et innovante avec l'ouverture de collections iconographiques remarquables : cartes postales d'époque, affiches anciennes et contemporaines sont désormais accessibles à tous. La Maison de Chateaubriand propose une collection numérisée de portraits de cet écrivain et homme politique tandis que le Musée du Domaine départemental de Sceaux a ouvert une collection d'œuvres représentant les châteaux disparus dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Ces ouvertures successives de données culturelles témoignent de l'investissement du Département.

Perspective(s) :

De nouvelles ouvertures de fonds et collections numérisés conservés aux Archives et dans les musées départementaux vont se succéder, positionnant le Département comme un acteur majeur et innovant dans le domaine.

Open data au service des données ouvertes participatives :

Depuis plus d'une dizaine d'années, ornithologues, gestionnaires, usagers et autres propriétaires de jardins s'interrogent sur le développement de la perruche à collier dans les Hauts-de-Seine et plus généralement en Île-de-France. Le Département et ses partenaires (LPO, Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles, Museum national d'histoire naturelle, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Communes) ont créé un site Internet pour informer le public : <http://perruche-a-collier.fr/>.

La mise en place d'une première application de « crowdsourcing » (production participative de données par le citoyen), a été réalisée dans le but de constituer une base de données scientifiques géolocalisées sur les observations de perruches à collier. Le dispositif comprend un formulaire de saisie d'observation, une application de modération, des observations citoyennes, une carte de synthèse et un tableau de bord accessible à tous. L'intégralité de cette base de données collaborative est également disponible en Open Data sur la plateforme départementale.

Ainsi en 2018, 195 contributions ont été enregistrées sur le site « perruche à collier » en Île-de-France. Une diminution de 28 observations est à souligner par rapport à 2017. En revanche, l'aire géographique de saisie des données s'est élargie considérablement.

Cartes interactives des services sociaux :

Des cartes interactives de localisation et d'accès aux pôles sociaux du Département ont été réalisées afin d'obtenir le Label Marianne (label récompensant notamment la qualité d'accueil et d'information). Ces cartes diffusées sur le site internet du Département ont rencontré un vif succès. Le Département poursuit la mise à disposition d'informations sur l'offre d'équipements sociaux et médico-sociaux.

3.3.3. L'élaboration du rapport du développement durable

L'élaboration du rapport développement durable du Département est un projet transversal au sein de l'administration départementale. Il associe 19 correspondants répartis au sein des différents pôles, directions et services.

Les données recensées sont synthétisées et agrégées avant d'être retranscrites dans l'édition 2018 du rapport développement durable. Ce rapport a été présenté en octobre 2019 préalablement aux débats sur le projet de budget (DOB). Par ailleurs, il a fait l'objet d'une valorisation sur le site internet du Département.

4

Les principales actions engagées avec le Département des Yvelines ayant une dimension de développement durable



4.1. Une vision partagée du développement durable des territoires

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont posé depuis plusieurs années les bases d'un rapprochement avec, à plus long terme, la perspective d'une fusion. L'objectif : investir sur des projets communs pour une plus grande attractivité du territoire, l'amélioration du cadre de vie au bénéfice des habitants.

Procédant de la volonté commune des exécutifs départementaux de promouvoir une vision nouvelle du développement métropolitain, faisant primer la proximité et la solidarité sur le gigantisme et l'hyper-centralisation, il était tout naturel que ce projet de fusion soit empreint des enjeux du développement durable.

De nombreuses actions engagées à un niveau interdépartemental en attestent d'ores et déjà.

4.1.1. L'émergence de véritables transports en commun interdépartementaux

Les deux Départements s'engagent de manière volontariste dans la réalisation de nouvelles infrastructures de transport en commun, telles que le prolongement du RER E de Paris à Mantes en passant par La Défense et Nanterre, que les deux Départements financent conjointement à hauteur de 350 M€ et qui sera mis en service en 2022 (Nanterre) puis 2024 (Mantes), ou la poursuite du maillage du territoire par les tramways, le T6 constituant déjà depuis 2016 un trait d'union entre Yvelines et Hauts-de-Seine.

En outre, les Départements accompagnent la mise en œuvre du Grand Paris Express, dont la ligne 18 constituera elle aussi une liaison interdépartementale, et travaillent à la conception de solutions techniques et de services facilitant le rabattement vers les gares du nouveau réseau.

L'objectif poursuivi par chacune de ces opérations est de rapprocher les pôles d'habitat et d'emploi de l'ouest de l'Île-de-France et de faciliter les mobilités du quotidien, dans une logique de réduction de l'impact social, économique et environnemental des déplacements.

4.1.2. Le développement du territoire autour de l'Axe Seine

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines portent conjointement la déclinaison dans leurs territoires des actions interdépartementales mises en œuvre par l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS), créée en 2016 et réunissant également le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados. L'objectif est de constituer un espace de dialogue avec les acteurs publics et privés de l'Axe Seine et de fédérer les initiatives locales, en menant des projets au plus près des territoires.

Parmi les premières réalisations de l'ADAS ayant un impact direct sur l'ouest francilien, peuvent notamment être citées la manifestation biennale « Fête en Seine », vecteur de redécouverte de la Seine et de ses atouts par les habitants au moyen d'événements festifs et sportifs, et surtout le projet de véloroute « La Seine à Vélo », piloté par l'ADAS.



En 2018, une quinzaine de collectivités maîtres d'ouvrage ont défini par convention un plan d'actions pluriannuel permettant l'ouverture dès 2020 de cette véloroute qui reliera Paris et Le Havre / Honfleur. Au titre de ce projet, les Hauts-de-Seine et les Yvelines poursuivront la réalisation de la « promenade bleue » le long des berges de Seine et travailleront à l'amélioration des services aux usagers de cet itinéraire.

L'ADAS intervient aussi pour le développement du tourisme fluvial. Elle a ainsi initié de nouveaux partenariats en organisant des ateliers de concertation dans les six départements de l'Axe Seine. Réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la promotion des croisières fluviales, ces ateliers ont permis d'élaborer un plan d'actions global.

4.1.3. Des moyens d'action inédits en faveur des compensations environnementales

Le 23 janvier 2018, la Préfecture des Yvelines a pris un arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) « Opérateur de compensation des atteintes à la biodiversité sur le territoire des Yvelines et territoires limitrophes », plus simplement dénommé BIODIF.

Co-fondé par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, ce groupement a pour objet de promouvoir un développement territorial équilibré articulé autour de l'évitement, la réduction et la compensation des impacts des aménagements, permettant la préservation et la valorisation des espaces naturels, et ainsi le maintien de la qualité de vie des habitants et l'attractivité des territoires.

Il s'agit concrètement, par l'acquisition, l'amélioration écologique et la gestion durable de fonciers non urbanisés, d'accompagner les porteurs de projets d'aménagement et d'équipement du territoire dans une démarche d'évitement, de réduction et de compensation des impacts de leurs projets sur la biodiversité et les milieux naturels.

L'offre de services du GIP facilitera ainsi la réduction en « circuit court » des impacts écologiques des projets d'infrastructures.

4.1.4. Vers une stratégie interdépartementale de développement durable

Les deux Départements ont engagé l'élaboration d'une stratégie globale de développement durable qui sera déclinée en actions concrètes dans les prochaines années :

- la conception, dès 2019-2020, d'un plan vélo interdépartemental s'appuyant sur des infrastructures sécurisées propices aux déplacements de courte et moyenne distance, et améliorant en outre le service à l'utilisateur ;
- la création de nouvelles continuités écologiques ou « coulées vertes » interdépartementales, mettant en réseau les espaces naturels existants afin de régénérer et d'étendre la trame verte de l'ouest francilien ;
- le développement des espaces de nature de proximité, qui deviendront de véritables lieux de respiration et de socialisation en milieu urbain comme rural ;
- le soutien et l'encouragement à l'innovation dans les secteurs d'activité économique à forte dimension environnementale : agriculture, filière bois, etc. ;
- la poursuite et l'amplification de la politique de reconquête de la Seine et de ses berges.

4.2. Un rapprochement des compétences au bénéfice des habitants



Afin de préparer leur rapprochement, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont créé un établissement public interdépartemental (EPI) dont chacune des compétences apporte une contribution active au développement durable des territoires.

4.2.1. Le service archéologique interdépartemental : un service respectueux de l'environnement

Depuis sa création en 2016, le Service archéologique interdépartemental (SAI 78-92) s'inscrit dans une démarche développement durable en s'impliquant dans l'étude, la protection et la valorisation du patrimoine archéologique et en participant à la politique d'aménagement du territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

4.2.1.1. La préservation du patrimoine archéologique

L'archéologie préventive constitue sa mission principale, en réalisant des diagnostics et des fouilles préventives préalables à des travaux d'aménagement sur l'ensemble du territoire interdépartemental. Chaque opération archéologique s'organise en deux étapes. La première consiste à détecter, tester et caractériser les vestiges archéologiques sur le terrain. La seconde est consacrée à l'analyse des données en laboratoire, présentées dans un rapport scientifique transmis à l'État. En 2018, quatre opérations de diagnostic ont été réalisées, révélant 11 nouveaux sites archéologiques datés du Paléolithique à l'Époque contemporaine. Deux d'entre elles sont localisées dans le département des Hauts-de-Seine : sur le parvis de l'Église Saint-Saturnin à Antony et sur le projet d'aménagement de la ZAC du Panorama à Clamart.



Réalisation d'un sondage archéologie sur l'opération de Clamart Zac du Panorama
©EPI78-92/C. Bustos

Ces opérations d'archéologie préventive ont révélé près de 3 400 nouveaux objets archéologiques. Actuellement, plus de 283 000 objets sont conservés dans les réserves du SAI 78-92. Chacun d'entre eux a été classé, inventorié et restauré, quand cela s'avérait nécessaire, pour en faciliter l'étude et la préservation. En 2018, une part importante de l'activité a porté sur l'inventaire des collections des Hauts-de-Seine (plus de 3 000 objets inventoriés). Cette étape importante va favoriser la mise en valeur des découvertes alto-séquanaises et permettre de rééquilibrer les connaissances entre les deux départements.

Le SAI 78-92 assure également une mission de veille méthodologique et scientifique en complétant la carte archéologique interdépartementale. En 2018, un travail important a été consacré à l'intégration des données pour les Hauts-de-Seine. A titre d'exemple, l'ensemble de la documentation de la commune de Nanterre a été actualisé, afin de restituer l'organisation et l'histoire de son agglomération gauloise.

4.2.1.2. La médiation et la valorisation du patrimoine archéologique

Le Service mène chaque année des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique sur le plan local et régional. Plusieurs expositions accessibles à tous les publics ont permis de présenter les résultats des découvertes et les objets archéologiques issus des fouilles préventives.

Une part importante des actions sont destinées aux jeunes publics (scolaire et porteur d'un handicap mental). Au total 39 groupes, allant du primaire au secondaire, ont pu participer à des ateliers pédagogiques au sein du Service. Dans le cadre du projet « Préhistoire », la médiatrice est intervenue dans le collège de Sèvres.

Le SAI 78-92 est également un lieu de formation aussi bien pour les collégiens en 3^{ème}, que pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou en Master. Une semaine de découverte des métiers de l'archéologie a été organisée pour dix collégiens de 3^{ème} des deux départements, tandis que des étudiants en Master d'Archéologie des Universités de Paris I et de Nanterre ont été accueillis dans le cadre de stages de professionnalisation. Une étudiante en contrat d'apprentissage a été encadrée et formée, tout au long de l'année scolaire, aux différentes actions de médiation.

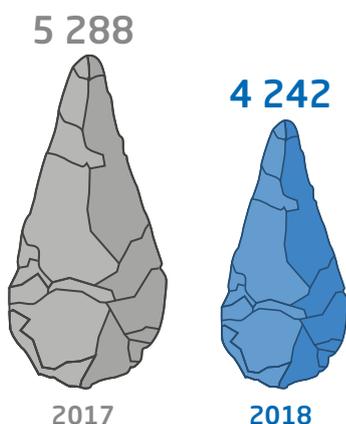
Les prêts des outils pédagogiques ont largement été sollicités avec plus de 4 000 bénéficiaires pour plusieurs communes dont Rueil-Malmaison, Issy-les-Moulineaux, Clichy-la-Garenne, Nanterre. L'ensemble de ces ressources pédagogiques mises à disposition par le Service pour le public est présenté sur le site internet de l'EPI 78-92 : <http://www.epi78-92.fr/larcheologie/valorisation/>.



Formation des collégiens à l'anthropologie
©EPI78-92/K. Siffert

Ainsi pour l'année 2018, ce sont plus de 4 242 personnes des Hauts-de-Seine qui ont bénéficié de ces démarches visant à faire connaître le patrimoine culturel et archéologique local.

Nombre d'Altoséquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation



4.2.1.3. Une gestion optimisée des déchets lors des diagnostics et fouilles archéologiques

Dans le cadre de ses activités, le SAI 78-92 tend à limiter sa production de déchets, que ce soit sur le terrain ou en laboratoire. Après chaque opération, le terrain est systématiquement dépollué des clous, étiquettes plastiques, bâches, utilisés lors de la fouille pour être recyclés. Depuis 2018, des poubelles de tri sélectif sont installées dans chaque cantonnement.

Lors du traitement des objets archéologiques en post-fouille, une étape importante consiste à laver les vestiges découverts pour les étudier et les analyser. Le Service a mis en place des bacs de décantation (déboureur) afin de limiter la présence de terre dans les eaux usagées.



Station de lavage avec déboureur
©EPI78-92/N. Girault

Perspective(s) :

En 2019, une nouvelle station de lavage doit être installée pour optimiser cette étape et améliorer le traitement des eaux.

4.2.1.4. La dématérialisation de la documentation au SAI

La dématérialisation de la documentation a constitué un volet important des actions du Service Archéologique. Cela s'est traduit par le rapatriement et la numérisation de 55 rapports d'opération, absents de la bibliothèque du SAI 78-92. À terme, l'objectif est de disposer des ressources nécessaires en interne de manière à faciliter les phases d'étude et de centraliser les informations sur le territoire des deux départements, en privilégiant les versions numériques afin de limiter la consommation de papier.

4.2.2. Un entretien et une exploitation durables des voiries départementales

Cet entretien et cette exploitation mutualisés concernent 1 915 km de routes, 750 ouvrages d'art (ponts, passages souterrains, murs de soutènement), 1070 carrefours à feux (717 dans les Hauts-de-Seine et 353 dans les Yvelines) et 250 ouvrages de signalisation (portiques ou potence permettant à l'usager de disposer de panneaux en surplomb ou à proximité directe de la voie circulée). Les données concernant les voiries départementales alto-séquanaises sont visibles dans le chapitre 2 du présent rapport.

Depuis 1998 dans les Hauts-de-Seine, le Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route (SITER) permet de réduire les temps de parcours d'environ 25 % sur les routes raccordées, par une diminution importante des arrêts et des temps passés à l'arrêt, et ceci sans incidence sur la vitesse maximale pratiquée par les usagers. Il s'agit de favoriser la «fluidité apaisée» pour la circulation des véhicules par le fonctionnement dynamique (cycles courts quelle que soit la période de la journée) en complément de la structuration géométrique du réseau, ce qui favorise la sécurité des usagers et une circulation régulière (sans arrêts-redémarrages intempestifs, accélérations, etc.). Sur les 1 200 carrefours du département des Hauts-de-Seine, 717 sont entretenus par le Département et 352 sont reliés au SITER.

Le SITER intègre également une gestion optimisée du fonctionnement de la priorité aux tramways tout en maintenant des conditions de circulation acceptables pour les autres usagers.

En 2018, le PC SITER a intégré 240 carrefours yvelinois initialement raccordés à Versailles.

Au plan environnemental, cette régulation est vertueuse : les principaux polluants liés à l'usage des véhicules thermiques diminuent dans la même proportion que le temps de parcours (source : Airparif).

4.2.3. Réexaminer la situation des enfants délaissés et favoriser l'adoption

Le Service Interdépartemental des Agréments et des Adoptions (SIAA) a confié 63 enfants à des familles des deux Départements dont 44 dans le cadre de l'adoption internationale (27 dans les Hauts-Seine, 17 dans les Yvelines) et 19 pupilles de l'Etat (12 dans les Hauts-de-Seine, 7 dans les Yvelines), leur proposant ainsi un nouveau projet de vie en adéquation avec leurs besoins.

Le SIAA a également pris en charge 17 situations d'accouchement dans le secret (13 pour les Hauts-de-Seine), permettant d'informer au mieux les mères de naissance des possibilités s'ouvrant à elles pour la prise en charge de l'enfant, puis de recueillir des informations consultables plus tard par l'enfant.

Dans un contexte où le nombre de candidats à l'adoption d'enfants reste élevé alors que le nombre d'enfants adoptables particulièrement à l'étranger se réduit, ce positionnement du SIAA auprès des mères de naissance, l'accompagnement des pupilles dans un projet d'adoption et des candidats à l'adoption titulaires d'un agrément visent à mettre en place des conditions d'accueil sécurisantes pour les enfants en attente de parents.

Le SIAA participe, en tant que membre, à la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) depuis son démarrage dans les Hauts-Seine en septembre 2018 et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance. Elle contribue à identifier et objectiver parmi les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, ceux qui vivent un délaissement parental et pour lesquels, après une requête de délaissement parental auprès du tribunal, un nouveau projet de vie et potentiellement une adoption simple ou plénière peuvent être envisagés. La CESSEC devrait permettre d'ouvrir à davantage d'enfants leur droit à une famille.

Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du schéma interdépartemental, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines prévoient de réexaminer systématiquement les situations d'enfants délaissés ou dont le statut est inadapté, de manière à construire pour eux, un projet de stabilité affective.

Pour 2019, le SIAA siègera également à la CESSEC qui va s'installer dans les Yvelines, avec les mêmes objectifs de travail dans l'intérêt des enfants en attente de parents.

4.2.4. L'aménagement public au service de la solidarité territoriale

Un aménageur public issu du regroupement des 4 sociétés d'économie mixte des Hauts-de-Seine et des Yvelines a été créé. La Sem 92, Yvelines Aménagement, la Semercli (Sem d'aménagement de Clichy) et la Sarry 78 (celle de la région de Rambouillet et du département des Yvelines) ne font désormais plus qu'un sous le nom de Citallios.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines partagent la même ambition de solidarité territoriale, de création de logements en zones denses ou tendues, en lien avec les bassins d'emplois existants ou en devenir.

Le SMQE (Système de Management Qualité et Environnement) de Citallios, certifié ISO 9001/14001, engage les collaborateurs de Citallios. Ainsi, Citallios prend en compte les trois dimensions du développement durable en :

- proposant un mode de gouvernance qui permet l'émergence d'un projet partagé ;
- favorisant la diversité fonctionnelle et typologique, la mixité urbaine et sociale en proposant des programmes variés et adaptés à l'environnement urbain ;
- optimisant et maîtrisant la consommation de l'espace en privilégiant la ville compacte et renouvelée, en mutualisant les usages et en décelant les ressources foncières cachées ;
- garantissant la sobriété énergétique aussi bien dans nos aménagements publics que dans nos constructions ou celles des promoteurs ;
- préservant l'eau et améliorant sa qualité par une gestion alternative des eaux pluviales et de l'assainissement ;

- développant la végétalisation des espaces publics pour ses qualités paysagères et bioclimatiques, en préservant la biodiversité ;
- organisant la mobilité pour tous par le développement d'une offre sécurisée de circulations douces, par la proximité de services urbains permettant ainsi un moindre recours à l'automobile, et une optimisation du stationnement ;
- réduisant l'impact environnemental et les nuisances des chantiers en prévenant les pollutions et en promouvant une bonne gestion des déchets.

4.2.5. Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI)



Dispositif participatif, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) a été créé en 2016 par délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI). Fort de ses 80 membres aux profils et expertises variés, il constitue un lieu de débat et de rencontre entre les acteurs des deux territoires, élus et services départementaux. Il apporte ainsi le regard et l'expertise de la société civile aux réflexions des deux Départements. Cette instance poursuit et amplifie l'action du Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine qui a été créé en 2005 et auquel il se substitue.

La 17^e saisine du C2DI a porté sur **l'aménagement des territoires à l'ère numérique**. Quatre séances ont été organisées, dont deux ateliers de réflexion collective. Au total, 118 participants ont apporté leurs contributions.

10 préconisations ont été émises sur les 7 chantiers suivants : l'inclusion numérique, les données, la dimension environnementale, la cohérence, la coopération, l'innovation et les financements.

En savoir plus : <http://www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/c2di/>

4.3. Des stratégies de développement durable communes



4.3.1. Une nouvelle organisation sociale et médico-sociale

4.3.1.1. L'adoption du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale

Le 28 septembre 2018, le Département, en coopération avec les Yvelines, a adopté le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 (SIOSMS).

Les Yvelines et les Hauts-de-Seine représentent aujourd'hui 3 millions d'habitants (1,6 millions d'habitants dans le 92), soit un quart de la population d'Île-de-France. Les deux territoires ont bénéficié d'une croissance démographique de 1,7% sur les cinq dernières années (2,3% de croissance

dans le 92). Les perspectives démographiques à l'horizon de 2030 prévoient une hausse de 7% de la population, atteignant ainsi 3,22 millions de citoyens dont 1,7 millions Hauts-séquanais. Les moins de 20 ans augmenteraient de 1,8%, passant à 800 000 en 2030 (406 000 pour le 92). Parallèlement le vieillissement de la population se poursuivra : les 65 ans et plus augmenteraient de 37,8% et atteindraient 600 000 habitants en 2030 (305 000 habitants pour le 92).

Le SIOSMS répond par ses orientations à ces enjeux démographiques et sociétaux, en apportant des réponses concrètes et de proximité, à nos concitoyens dans les domaines de l'enfance-jeunesse, de la famille, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ses orientations vont se décliner progressivement dans les cinq ans à venir. Ce schéma met l'usager au cœur de nos politiques sociales afin d'innover et de rénover nos pratiques d'accompagnement, de simplifier les démarches et faciliter l'accès aux droits, à travers notamment l'accompagnement numérique et une offre de service modernisée et agile. L'un des grands objectifs du schéma est également de développer une approche préventive et d'augmenter les capacités individuelles et les démarches d'empowerment ou de participation des personnes à accompagner, en les aidant à mobiliser les ressources de leur environnement afin d'acquérir l'autonomie nécessaire à la réalisation de leur parcours de vie et à leur permettre de s'épanouir.

► ZOOM

Feuille de route structurante du nouveau schéma interdépartemental pour 2018-2022

Le schéma interdépartemental décline par thématique les grandes orientations à mener en matière de :

- Protection maternelle et infantile, planification familiale et accueil petite enfance ;
- Prévention et protection enfance-jeunesse ;
- Insertion, lutte contre la pauvreté, inclusion sociale ;
- Prévention et maintien de l'autonomie en direction des personnes handicapées et des personnes âgées.

4.3.1.2. Une stratégie commune pour l'insertion et le retour à l'emploi

En septembre 2018, le Département des Hauts-de-Seine a adhéré au groupement d'intérêt public (GIP) ActivityY, afin de favoriser les échanges entre les deux Départements sur des projets innovants d'insertion et de qualification professionnelle et aboutir à l'élaboration d'un programme d'insertion et de retour à l'emploi unique.

En coopération avec le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine, a lancé en décembre 2018, la plateforme Job78-Job92. Cette plateforme de mise en relation des entreprises et des bénéficiaires du RSA permet aux entreprises de publier leurs offres de postes, aux bénéficiaires de RSA inscrits, de publier leur CV et assure une mise en relation directe.

Cette plateforme s'inscrit dans le volet insertion du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale 2018-2022.

Fin décembre 2018, 400 offres ont été publiées ; 586 bénéficiaires du RSA se sont inscrits sur la plateforme, 116 CV ont été déposés et 132 mises en contacts candidats/recruteurs ont été réalisées.



4.3.1.3. Une Gestion de Relation Citoyen (GRC) unifiée

Une plateforme téléphonique spécifique s'est ouverte en coopération avec les Yvelines. Elle est chargée de prendre en charge les appels des usagers des centres de PMI et des centres de planification familiale départementaux. Cette plateforme téléphonique est accessible en composant le numéro unique du Département des Hauts-de-Seine 0 806 00 00 92.

Au second semestre 2018, le bilan chiffré de ce nouveau dispositif est :

- 116 400 accueils physiques et téléphoniques enregistrés dans l'outil de CRM, dont 63 % d'accueils physiques et 37 % d'accueils téléphoniques ;
- parmi ces accueils, 8 900 réalisés par la plateforme téléphonique dont 3 600 fiches orientées au niveau 2 sur les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) et centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ;
- 75 256 rendez-vous programmés, dont 1 930 par la plateforme téléphonique ;
- 52 235 rendez-vous réalisés (soit 70 % des rendez-vous programmés) ;
- 25 578 bénéficiaires concernés, soit en moyenne 3 rendez-vous par bénéficiaire.

4.3.2. La mutualisation au Salon International de l'Agriculture

> action phare

La mutualisation au Salon International de l'Agriculture

Le rapprochement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines se poursuit avec, pour chaque Département, une première participation en 2018 au Salon International de l'Agriculture. Cette participation s'est faite sur un stand commun sous l'égide de la Région Île-de-France.



©CD92/O. Ravoire

Neuf jours de présence, du 24 février au 4 mars 2018, pour mettre en avant la complémentarité des territoires en matière d'agriculture : les filières agricoles, les nouvelles formes d'agriculture, les produits locaux, les circuits courts, la transformation des produits et les nouvelles formes de distribution, la préservation de l'environnement à travers la culture intégrée du blé, les nouvelles filières énergétiques, la gestion des déchets alimentaires, la qualité de la restauration scolaire ou l'éco-pâturage dans les parcs urbains et espaces naturels. Ce stand groupé a rassemblé 15 000 visiteurs.

Ainsi, sur le stand conjoint Yvelines-Hauts-de-Seine, le public a pu découvrir toutes les actions des deux territoires en faveur d'une alimentation durable ainsi que leur complémentarité, du champ à l'assiette.

Perspective(s) :

Devant le succès de cet évènement, les deux Départements renouvelleront leur participation en 2019.

4.3.3. Une stratégie commune de tourisme durable

En 2017, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont adopté une stratégie commune de développement touristique. Depuis cette date, les services des deux Départements œuvrent conjointement au déploiement du tourisme selon plusieurs axes. Parmi les objectifs fixés en 2018, certains rentrent dans le cadre du développement durable.

Le 7 juin 2018, les deux Départements ont organisé un atelier territorial consacré au tourisme fluvial, de plus en plus populaire (10 millions de passagers en France dont 80 % en Île-de-France pour les voies navigables gérées par VNF). L'atelier a réuni des collectivités, des acteurs du tourisme et des porteurs de projets publics et privés afin de faire émerger des opportunités de développement du tourisme sur le fleuve et ses berges, partager des bonnes pratiques et favoriser la création de projets communs économiquement viables.

Les deux Départements participent par ailleurs aux différents groupes de travail consacrés au développement de l'Axe Seine.

4.3.4. Une modélisation en 3D du territoire interdépartemental

Dans le cadre de leur participation conjointe aux salons de promotion immobilière (SIMI et MIPIM), les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont souhaité développer une maquette 3D de promotion du territoire interdépartemental.

Cette maquette permet de visualiser l'ensemble du territoire ouest francilien en 3D à partir d'une élévation du relief et des bâtiments et comprend la modélisation fine en 3D de haute résolution de plusieurs points d'intérêt remarquables du territoire avec la Seine Musicale notamment.

En 2018, une mise à jour des informations de la maquette 3D a été réalisée avec l'ajout de deux nouveaux sites remarquables : la caserne Sully à Saint-Cloud, la Cité des Métiers d'Art et du Design à Sèvres. De nouvelles grandes opérations d'aménagements ont également complété la maquette : les allées de Neuilly (Neuilly-sur-Seine), le Village Delage (Courbevoie), le quartier Noveos (Le Plessis-Robinson) et la zone PSA RATP Charlebourg (La Garenne Colombes).



Annexe -

**Tableau
des
indicateurs**

Tableau des indicateurs

Un certain nombre d'indicateurs a évolué ou a pris fin au profit de nouveaux indicateurs plus adaptés à l'action départementale. Les commentaires sur l'évolution des indicateurs sont dans le corps de texte du rapport.

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1.1.1	Nombre de véhicules mutualisés en cumulé	Nombre	-	-	-	-	-	-	166	379	345
1.1.1	Nombre de véhicules dans la flotte automobile	Nombre	664	528	730	765	732	727	712	680	667
1.1.1	Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile	Nombre	0	121	111	200	222	229	243	271	281
1.1.1	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile	Pourcentage	0,0%	22,9%	15,2%	26,1%	30,3%	31,5%	34,1%	39,9%	42,1%
1.1.1	Consommation totale de carburants	Nombre de litres	304 634	369 148	349 889	315 129	275 874	262 428	236 231	213 201	194 497
1.1.1	Consommation totale de GPL	Nombre de litres	8 869	6 806	7 722	7 117	5 630	1530	715	1112	652
1.1.1	Part du GPL	Pourcentage	2,9%	1,8%	2,2%	2,3%	2,0%	0,6%	0,3%	0,5%	0,3%
1.1.2	Nombre d'agents concernés par la formation éco-conduite	Nombre	228	95	75	165	100	0	7	0	Fin de l'indicateur
1.1.2	Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	Nombre	2 760	2 716	2 751	2 476	2 342	2 503	2 335	2 171	2 177
1.1.2	Part des agents ayant bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transports	Pourcentage	42%	42%	44%	40%	38%	42%	43%	43%	48%
1.2.1	Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	En Gwhcf	124,01	116,59	119,26	135,87	115,23	128,69	128,17	138,62	133,96
1.2.1	Consommation énergétique totale corrigée (correction climatique) des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	En Gwhcf	119,7	157,3	134,6	132,2	129,2	132,81	123,16	138,87	135,47
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	En Gwhcf	-	-	-	-	-	49,50	42,31	51,95	49,33
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	38%	33%	37%	37%
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	En Gwhcf	-	-	-	-	-	79,19	85,86	86,66	84,63
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	62%	67%	63%	63%
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	En Gwhcf	-	-	-	-	-	50,18	40,93	52,03	49,79
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	38%	33%	37%	37%
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	En Gwhcf	-	-	-	-	-	82,64	82,23	86,85	85,69
1.2.1	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Pourcentage	-	-	-	-	-	62%	67%	63%	63%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1.2.4	Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés	Nombre de CEE en kWh	41 108 436	7 626 965	4 880 400	41 156 800	25 200 000	26 399	-41 108 000	1 200 000	0
		Nombre de CEE cumulés en kWh	41 108 436	48 735 401	53 615 801	94 772 601	119 972 601	119 999 000	78 891 438	80 091 438	80 091 438
1.3.1	Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable	Nombre de signataires	82	81	92	61	47	232	41	69	50
1.3.2	Quantité de papiers commandés	Nombre de signataires en cumulé	893	974	1 066	1 127	1 174	1 406	1 447	1 516	1 566
1.3.2	Quantité de papiers commandés (pâte recyclée)	En tonne	201,7	184,3	202,0	180,5	156,2	180	132,3	126,7	94,5
1.3.2	Quantité de papiers commandés (pâte vierge)	En tonne	-	-	-	-	-	-	-	23,8	23,8
1.3.2	Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés	En tonne	-	-	-	-	-	-	-	102,9	70,7
1.3.2	Quantité totale de papiers triés (avec archives confidentielles)	pourcentage	26%	22%	25%	28%	25%	20%	18%	19%	25%
1.3.2	Quantité de papiers bureautiques triés (hors archives confidentielles)	En tonne	-	-	-	-	-	-	277,7	315,6	191,5
1.3.2	Part des papiers triés (hors archives confidentielles) par rapport à la quantité totale de papiers consommés	En tonne	175	172	292	258	263	253	225,1	248,4	151,3
1.3.2	Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n	pourcentage	86,7%	93,3%	144,5%	142,9%	168,3%	140,6%	170,1%	196,1%	160,1%
1.3.3	Le Customer Relationship Management (CRM)	En tonne	-	-	-	-	31,71	31,71	61,7	57,2	708
1.3.4	Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants (de mars à décembre en 2018)	Nombre d'organismes	-	-	-	-	-	-	4 000	17 352	26 453
1.3.4	Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département	Nombre de contacts	-	-	-	-	-	-	8 000	30 000	39 548
1.3.5	Quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	1 029 232
1.3.6	Quantité de piles usagées collectées (mise en place en avril 2011)	En unité	342	344	312	250	318	370	319	314	287
1.3.6	Quantité de lampes et tubes usagés collectés en Kg (mise en place en 2011)	En tonne	49	16	40	128	31	21	18	22	20,6
1.4.2	Part de clauses sociales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	En Kg	-	913	0	278	328	0	0	452	0
1.4.2	Part de clauses environnementales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	En Kg	-	152	121	454	95	99	218	249	Non transmis par l'entreprise
1.4.2	Part de clauses sociales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	pourcentage	-	9,4%	10,4%	13,4%	12,8%	14,0%	14,0%	14,0%	12,0%
1.4.2	Part de clauses environnementales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	pourcentage	-	-	-	-	-	10,00%	10,00%	23,80%	18,00%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
	Principaux postes d'investissement du budget du Département											
1.5.1	Culture	Millions d'euros								34,0	16,0	
	Routes et voiries	Millions d'euros								58,0	60,0	
	Collèges	Millions d'euros								58,0	50,0	
	Aménagement et développement urbain	Millions d'euros								19,0	31,0	
	Logement	Millions d'euros								14,0	12,0	
	Transports en commun	Millions d'euros								63,0	84,0	
	Eaux et assainissement	Millions d'euros								22,0	32,0	
	Environnement (Espaces verts/Espaces naturels/Chemins de randonnée/pollution des milieux)	Millions d'euros								7,0	7,0	
	Sport	Millions d'euros								10,0	10,0	
1.5.2	Montant de la dette par habitants hors partenariat public-privé (PPP)	En euros /hab	152 €	125 €	104 €	123 €	104 €	115 €	95 €	73 €	71 €	
	Montant de la dette par habitants avec partenariats public-privé (PPP)	En euros /hab	-	-	-	-	119 €	130 €	109 €	169 €	165 €	
1.6.1	Nombre de jours de formation	Nombre	24 000	23 638	20 781	17 005	15 565	15 979	14 775	10 239	7 607	
1.6.1	Nombre d'agents concernés par les jours de formation	Nombre	4 019	3 978	3 965	3 223	3 188	3 432	3 506	2 931	2 264	
1.6.1	Nombre d'apprentis	Nombre	20	28	19	17	17	11	17	12	13	
	Nombre de stagiaires	Nombre	-	624	635	502	500	429	489	480	289	
1.6.1	Les Rendez-vous de la mobilité	Nombre de rendez-vous									5	
	La mobilité interne	Nombre d'agents									134	
1.6.1	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A	Nombre	-	-	-	-	-	-	44	57	47	
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie B	Nombre	-	-	-	-	-	-	53	84	57	
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie C	Nombre							81	113	123	
	Nombre total d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne	Nombre						95	178	254	227	
	Part des mobilités internes dans les recrutements	Pourcentage							38%	47%	45%	

Ref. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1.6.1	Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)	Nombre						394	411	423	448
1.6.1	Taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (au mois de mai de l'année)	Pourcentage					6,12%	6,43%	6,47%	6,68%	7,36%
1.6.1	Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés	En K euros					46	47	39	40	113
1.6.1	Part des femmes dans les effectifs	Pourcentage	72,2%	72,2%	72,2%	72,4%	72,5%	72,3%	72%	72%	72%
1.6.1	Part des femmes dans les postes d'encadrement en catégorie A	Pourcentage	59%	68%	70%	71,7%	72%	71%	71%	71%	72%
	Accompagnement social des agents										
	Nombre d'agents suivis	Nombre	-	-	-	-	-	-	514	397	477
	Nombre d'entretiens	Nombre	-	-	-	-	-	-	884	728	817
	Nombre d'aides de solidarité accordées	Nombre	-	-	-	-	-	-	285	288	235
	Nombre de subventions "loisirs" accordées	Nombre	-	-	-	-	-	-	193	277	
	Nombre de subvention enfants ou jeunes adultes handicapés	Nombre	-	-	-	-	-	-	115	108	103
1.6.3	Nombre de gobelets utilisés (sur 9 mois en 2018)	Nombre									72484
	Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département au 31 décembre										
1.6.3	Complémentaire santé	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	1 735	1 650
	Complémentaire prévoyance	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	1 520	1 465
1.6.5	Nombre d'agents en télétravail	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	85
1.7.1	Nombre de téléformulaire de contacts reçus et traités (d'avril à décembre 2018)	Nombre									3 896
1.7.2	Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)	Nombre d'utilisateurs sur le site internet								238 177	307 483
2.1.4	Linéaire de tramways aménagés	En Km cumulés	14,2	14,2	22,3	22,3	27,3	27,3	27,3	27,3	27,3
		En nombre de lignes / an	-	-	-	-	-	-	-	-	3
2.1.4	Lignes de tramways dont l'offre a été renforcée	En nombre de km commerciaux supplémentaires / an	-	-	-	-	-	-	-	-	150 753
2.1.4	Linéaire de couloirs de bus aménagés sous Maîtrise d'ouvrage du Département	En Km cumulés	36,7	37,4	28,5	28,5	20,7	20,7	20,7	23,8	24,4
		En nombre de lignes / an	-	-	-	23	35	13	6	28	22
		En % de lignes / an	-	-	-	11%	17%	6%	3%	14%	11%
2.1.4	Lignes de bus dont l'offre a été renforcée	En nombre de km commerciaux supplémentaires / an	-	-	-	1 779 387	628 423	468 369	372 329	2 261 485	1 386 602

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2.1.4	Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département	En Km cumulés	91,7	97,3	106,5	117,6	121,0	124,5	136	144	146
	Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privées										
	Entretien	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	23%	-	-
	Sécurité des biens et des personnes	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	4%	4%
	Santé et hygiène	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	4%	6%
	Maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	60%	70%	73%
	Lutte contre l'habitat indigne	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	4%	7%	3%
	Adaptation liée à la perte d'autonomie	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	13%	15%	14%
	2.2.1										
2.2.1	Nombre de parcs départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®	Nombre	0	0	14	14	14	16	16	16	16
2.2.1	Nombre total d'arbres plantés par le Département	Nombre	-	3 089	2 052	1 180	989	1 327	1 359	1 351	999
2.2.1	Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales	Nombre	-	436	389	575	612	462	669	307	499
2.2.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés	En hectare (ha)	2 788	2 789	2 789	2 789	2 889	2 889	2 889	2 889	2 889
2.2.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants	En m²/hab	17,85	17,80	17,79	17,53	18,15	18,15	18,15	18,15	18,15
2.2.1	Surface totale des parcs départementaux	Surfaces entretenues en hectare (ha)	520	526	548	569	593	602	602	602	627
2.2.2	Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs	Tonnage moyen par benne				1,35	1,35	1,35	1,35	1,23	1,50
2.2.2	Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes	Surface en m²								75 581	191 620
	2.4.2										
	Actions sociales menées auprès des personnes accueillies	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	141 704	134 528
	Domaine de l'insertion sociale	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	38,3%	37,3%
	Domaine de l'aide à l'accès et au maintien au logement	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	35,0%	41,9%
	Domaine de la prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	14,5%	10,8%
	Domaine du droit et accès à la santé	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	7,3%	6,0%
	Domaine de l'insertion professionnelle	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-	4,9%	3,9%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2.4.2	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel	Nombre	-	-	-	-	4 018	4 065	6 430	6 332	3 578
2.4.2	Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité	Nombre	-	-	-	-	2 649	2 629	2 563	3 299	2 549
2.4.2	Nombre d'heures prévisionnelles cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre	-	72 230	123 497	211 864	315 606	391 809	476 273	621 680	792 077
2.4.2	Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre	-	11 500	38 334	93 334	168 717	273 717	423 717	588 717	778 717
Emplois créés et retour à l'emploi											
2.4.2	Emplois créés	Nombre									1 341
	Eaux	Pourcentage									6%
	Voierie	Pourcentage									14%
	Bâtiments et transports	Pourcentage									20%
	Services	Pourcentage									28%
	Espaces verts	Pourcentage									32%
	Personnes en retour à l'emploi	Nombre									1 112
	Eaux	Pourcentage									6%
	Voierie	Pourcentage									14%
	Bâtiments et transports	Pourcentage									22%
Services	Pourcentage									26%	
Espaces verts	Pourcentage									32%	
Répartition des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) au sein des directions opérationnelles du Département											
2.4.2	Solidarité	Nombre de personnes	0	8	7	0	0	7	11	11	7
	Education, sport et jeunesse	Nombre de personnes	2	6	1	0	4	4	10	7	1
	Culture	Nombre de personnes	7	8	13	18	7	10	13	16	10
	Parcs et jardins	Nombre de personnes	4	4	19	18	14	16	13	13	18
	Ressources humaines et financières	Nombre de personnes	3	4	5	0	0	0	0	0	0
	Bâtiments et transports	Nombre de personnes	0	0	1	1	0	2	0	0	0
	Nombre de bénéficiaires de PAM 92	Nombre	-	-	-	-	3 494	3 494	3 569	3 346	3 281
	Nombre de courses effectuées	Nombre	-	-	29 290	30 142	31 041	31 380	34 889	35 714	34 931
2.4.3	Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92	Nombre	-	-	-	2 083	13 679	20 340	18 300	21 834	14 580
	Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	Nombre	54 500	52 900	53 027	43 891	47 760	47 028	45 262	45 802	40 167

Ref. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
2.4.4	Pourcentage de femmes enceintes suivies / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	-	-	-	-	19%	19%	18%	17%	14%	
2.4.4	Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	-	-	-	-	56%	56%	68%	64%	61%	
2.4.4	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI	Pourcentage	-	-	-	-	11%	15%	13%	12%	9%	
2.4.4	Taux de couverture des bilans de santé par rapport au nombre d'enfants de 4 ans concernés	Pourcentage	-	-	-	-	75%	82%	78%	58%	67%	
2.4.4	Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année (en cumulé)	Nombre	-	-	-	-	4 333	4 313	4 357	4 839	5 203	
2.4.4	Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre	Nombre	-	-	-	-	304	311	416	638	874	
2.4.4	Nombre total de jeunes suivis par une aide éducative dans l'année	Nombre	-	-	-	-	5 382	5 534	5 725	5 456	5 469	
2.4.4	Part des mesures éducatives/ensemble des mesures de protection de l'enfance	Pourcentage	-	-	-	-	56%	57%	56%	57%	54%	
2.4.4	Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal	Nombre	-	-	-	-	24 279	23 716	21 445	15 930	12 247	
Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA												
2.4.4	A l'entrée de l'atelier	scolarisés	-	-	-	-	-	26,6%	26,4%	31,8%	36,4%	
		déscolarisés	-	-	-	-	-	55,3%	43,0%	40,5%	36,4%	
		en voie de déscolarisation	-	-	-	-	-	18,1%	26,4%	27,7%	27,2%	
	A la sortie de l'atelier	scolarisés	-	-	-	-	-	-	45,0%	61,1%	67,7%	70,0%
		déscolarisés	-	-	-	-	-	-	10,0%	13,0%	8,8%	10,0%
		en voie de rescolarisation	-	-	-	-	-	-	0,0%	1,9%	5,9%	6,7%
	en voie d'insertion	-	-	-	-	-	-	45,0%	24,8%	17,7%	13,3%	

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
	Composantes du développement durable dans les contrats											
	Amélioration de la performance énergétique	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	71%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	66	69	63	
	Démarche certifiée ou inspirée HQE	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	29%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	31	33	26	
	Amélioration de la gestion de la ressource en eau	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	20%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	20	20	20	
	Protection des ressources naturelles, mobilité douce et cohésion sociale, gestion déchets (Autres)	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	17%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	11	11	-	
	Amélioration de la gestion des déchets	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	5	
	Protection des ressources naturelles et/ou de la biodiversité	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
2.4.5	Amélioration du cadre de vie et renforcement de la cohésion sociale	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
	Accès aux équipements publics des personnes à mobilité réduite (PMR)	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	12%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	17	19	19	
	Agenda 21 ou stratégie apparentée de développement durable	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	7%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	7	8	7	
	Promotion d'un urbanisme durable	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	2%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	6	8	-	
	Urbanisme durable et prévention du bruit	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	11	
	Promotion des modes de transports doux	Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
	Haute Qualité d'Usage (HQU)	Valeur annuelle	-	-	-	-	-	-	7%	-	-	
		Valeur cumulée depuis 2013	-	-	-	-	-	-	4	4	4	

Ref. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2.5.1	Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade	En mètre linéaire	1 047	262	719	808	370	4708	808	-	-
2.5.1	Linéaire d'aménagement de berges à l'étude	En mètre linéaire cumulé	-	1 309	2 028	2 836	3 206	7 914	8 722	8 722	8 722
2.5.2	Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	En mètre linéaire	-	-	-	-	-	-	520	1 970	2 800
		Nombre	-	782	485	264	329	491	452	494	385
Les rassemblements festifs dans les parcs											
2.5.2	Les animations	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	222
	Nombre de participants	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	7 452
2.5.4	Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière	Nombre de collégiens	4 150	6 990	8 406	7 125	8 512	5 935	4 944	9 425	6 201
2.5.5	Vacans'Sports : Nombre de participants sur réservation	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	16 489	18 291	18 951	17 106	18 154	16 984	16 160	16 210	15 928
2.5.5	Vacans'Sports : Nombre de passages en accès libre	Nombre de passages	8 627	11 544	13 020	10 726	11 452	13 535	11 905	11 073	16 488
2.5.5	Vacans'Sports : Participation des jeunes en situation de handicap	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	-	646	946	1 050	1 051	989	835	631	1 085
2.5.5	Plein air Handicap et Activités équestres adaptées	Nombre de jeunes concernés	-	1 300	1 325	1 410	1 800	1 973	1 973	2 216	2 353
2.5.6	Fréquentation des festivals de musique contemporaine (Chorus, La Défense Jazz Festival et La DéfenseTour Circus jusqu' 2014)	Nombre de personnes	127 542	133 451	137 702	127 750	135 037	86 047	71 155	51 900	52 500
2.5.6	Fréquentation des musées Départementaux (Musée du domaine départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-loups / Maison de Chateaubriand)	Nombre de personnes	193 148	212 538	171 607	158 703	240 587	189 726	195 599	132 469	152 209
2.5.6	Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)	Nombre de pages vues sur le site internet	0	0	662 636	1 282 899	1 445 392	1 284 388	1 407 877	1 318 352	Fin de l'indicateur
2.5.6	Fréquentation du service éducatif des archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	Nombre d'élèves	2 832	3 063	2 982	3 219	3 996	3 439	4 348	5 408	3 656

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2.6.1	Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)	Nombre de collèges	-	8	11	15	6	7	16	8	8
2.6.1	Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92	Nombre de collèges	-	-	11	3	3	2	5	3	3
2.6.1	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges	Nombre de collège en cumulé	-	-	11	14	17	19	24	27	30
2.6.1	Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges	Nombre	799	590	909	1 553	1 961	1 876	3 933	3 555	2 946
2.6.1	Nombre de prêt de borne Développement Durable (supports interactifs)	Nombre	-	-	-	-	48	45	30	45	35
2.6.2	Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	-	-	-	-	-	-	-	2,2	3,0
2.6.2	Nombre de visites du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	-	-	-	-	-	-	2,0	17,2	19,7
2.6.2	Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	44 000	58 000
2.6.2	Nombre de collégiens bénéficiant des dispositifs des actions éducatives	Nombre	-	-	-	-	-	72 777	72 759	73 639	Fin de l'indicateur
2.6.2	Nombre de collégiens bénéficiant des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative	Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	78 345
2.6.3	Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté	Nombre d'ordinateurs	-	-	-	150	380	200	250	150	470
2.6.4	Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine	Nombre d'ordinateurs depuis 2013	-	-	-	150	530	730	980	1 130	1 600
		Nombre de collège en cumulé	-	-	-	-	-	-	1	7	26
2.7.2	Répartition des jeunes lauréats du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires, IJS (Alto-Séquanais ou pas)										
	IJS : nombre de dossiers reçus	Nombre de jeunes concernés	62	52	52	59	59	62	62	62	29
	IJS : nombre de dossiers éligibles	Nombre de jeunes concernés	41	33	47	55	54	61	60	60	25
	IJS : nombre de projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	29	29	40	45	47	42	44	53	25
2.7.2	IJS : montant global attribué	En euros	107 369 €	112 900 €	125 127 €	135 100 €	103 500 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
2.7.2	IJS : nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	169	149	148	193	174	188	172	178	117
2.7.2	IJS : nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	85	104	109	212	181	170	184	240	49
2.7.2	IJS : nombre total de participants	Nombre de jeunes concernés	254	253	257	405	355	358	356	418	166

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	LUS : origine des pays des projets soutenus										
	Mexique	En cumulé	-	-	-	1	2	2	2	2	2
	Nicaragua	En cumulé	-	-	-	-	-	1	4	7	7
	Haiti	En cumulé	-	2	3	4	5	6	7	7	7
	Panama	En cumulé	-	-	-	1	1	2	2	3	3
	Equateur	En cumulé	-	-	-	1	1	1	1	1	2
	Pérou	En cumulé	3	4	7	7	11	15	18	24	26
	Bolivie	En cumulé	1	1	1	2	4	4	5	6	7
	Guatemala	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	2	2
	Maroc	En cumulé	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Tunisie	En cumulé	-	-	-	-	-	1	1	1	1
	Sénégal	En cumulé	5	9	11	13	14	15	15	16	17
	Mali	En cumulé	6	6	6	6	6	7	7	7	7
	Burkina Faso	En cumulé	5	11	14	20	21	22	22	23	23
	Bénin	En cumulé	1	1	2	4	6	9	10	11	13
	Togo	En cumulé	7	7	9	13	16	19	24	29	30
	Cameroun	En cumulé	1	2	4	4	4	4	4	6	7
	Burundi	En cumulé	-	-	1	1	1	1	1	1	1
	Kenya	En cumulé	-	-	-	1	2	2	2	2	2
	Tanzanie	En cumulé	-	-	-	-	1	1	1	1	1
	Rwanda	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Guinée	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Comores	En cumulé	-	-	-	-	1	1	1	1	1
	Madagascar	En cumulé	4	9	15	20	27	34	42	49	51
	Mongolie	En cumulé	1	1	1	1	1	1	3	4	5
	Népal	En cumulé	-	-	-	1	2	2	5	6	6
	Arménie	En cumulé	1	4	8	11	13	14	15	16	16
	Inde	En cumulé	5	5	10	15	18	22	26	30	32
	Laos	En cumulé	-	-	-	-	1	2	2	3	3
	Cambodge	En cumulé	3	9	15	18	21	27	33	39	43
	Vietnam	En cumulé	1	2	6	11	20	25	30	35	40
	Philippine	En cumulé	-	-	-	-	1	2	3	4	5
	Indonésie	En cumulé	-	-	-	-	2	2	2	2	2
	Timor oriental	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Fidji	En cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	1

2.7.2

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Bilan des thématiques abordées au Club IDEES depuis sa création										
	Energie	Pourcentage cumulé					40%	40%	25%	27%	26%
	Concentration	Pourcentage cumulé					20%	18%	12%	7%	7%
	Production/consom responsable	Pourcentage cumulé					13%	12%	12%	7%	7%
	Nature /biodiversité	Pourcentage cumulé					13%	12%	15%	14%	13%
	Santé/alimentation	Pourcentage cumulé					7%	6%	10%	7%	7%
	Transports	Pourcentage cumulé					7%	6%	10%	7%	10%
	Réchauffement climatique	Pourcentage cumulé					0%	6%	15%	27%	26%
	Aménagement urbain	Pourcentage cumulé					0%	0%	0%	4%	3%
	Economie	Pourcentage cumulé					0%	0%	0%	0%	3%
3.2.1											
4.2.1	Nombre d'Alto-séquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique	Nombre								5 288	4 242

Département des Hauts-de-Seine
Pôle attractivité, culture et territoire
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement
Service études, paysages, patrimoine et environnement
Unité des politiques environnementales

Elaboration et coordination :

Fabienne Michels - Magali Esteves - Lucile Mauranne
19 correspondants développement durable

Maquette :

DDT - SIT - Ghislaine Zwarycz - Gilles Loison

Illustrations :

DDT - SIT - Alexandre Médina - Céline Aubert - Ghislaine Zwarycz

Couverture :

Département des Hauts-de-Seine - Pôle communication

Impression :

Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Octobre 2019

@ : <http://my.hauts-de-seine.fr/rapport DD>



www.hauts-de-seine.fr

92731 Nanterre Cedex - Tél. 0 806 00 00 92



Imprimé sur papier recyclé

